# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18ÈME ARRONDISSEMENT

## SÉANCE DU 6 MARS 2023

Élus présents :

AKKARI Maya
ARNAUD Pierre-Yvain
BADINA-SERPETTE Frédéric
BALAGE EL MARIKY Léa
BARIGANT Victoria
BENAKLI Nadia
BOURNAZEL Pierre-Yves
BOUX Anne-Claire
BRIANT Gérald
BROSSAT Ian
CASIER Marie-Laure
CHAULET Pierre
COULIBALY Kadiatou
DAVIAUD Jean-Philippe
DUPONT Antoine
EHLERS Éric
GABELOTAUD Afaf
GIRARD Christophe
GOMES Barbara
GONZALEZ Mario
GRANIER Rudolph
GIUDICELLI Anne
HONORE Christian
IKUESAN Ayodele
LEJOINDRE Éric
LELLOUCHE Ariel
MEHAL Fadila
MENEDE Gilles
MEUNIER Émile
MICHEL Angélique
NGOMOU Dieudonné
PREMEL Danièle
PROUST Sarah
ROLLAND Carine
SIRY-HOUARI Gabrielle
TRAJAN Violaine
YAFFA Mams

Était absent :
GALVANI Jacques

Élus absents ayant donné procuration :

BENARD Fanny à BOUX Anne-Claire
CAYET Thierry à DUPONT Antoine
HAVET Kévin à ROLLAND Carine
KHALLOUK Manal à ARNAUD Pierre-Yvain
PULIDO Sylvie à MEUNIER Emile
MARKOVIC Douchka à PULIDO Sylvie
SISSOKO Anzoumane à BARIGANT Victoria

**Éric LEJOINDRE :** Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre séance.

Je vous propose d'abord de désigner Mme PROUST comme secrétaire de séance.

Ensuite, je vous propose de saluer le retour de Mme MEHAL à nos côtés.

*Applaudissements.*

**Éric LEJOINDRE :** Mme MEHAL remplace Justine HENRY qui a démissionné. Mme MEHAL connaît bien les bancs de cette salle et je suis très heureux de la retrouver parmi nous.

Nous accueillons aussi le remplaçant de Pascale LEMPEREUR. Certains d'entre vous le connaissent déjà puisqu'il a été dans le 18ème dans ses fonctions précédentes. Bienvenu à Xavier AUBRY.

*Applaudissements.*

**Éric LEJOINDRE :** Je voulais saluer et remercier Juliette HEON qui va vivre son dernier Conseil d'arrondissement à nos côtés puisqu'elle nous quittera à la fin de la semaine. On aura l'occasion de saluer ton départ un peu plus tard.

*Applaudissements.*

**Éric LEJOINDRE :** Avant de commencer l'ordre du jour de notre Conseil, je voulais aussi – comme il est devenu maintenant de tradition – que M. ARNAUD puisse nous faire un point sur les tout premiers résultats de la Nuit de la solidarité qui s'est tenue le 26 janvier et qui en était à sa sixième édition. Deuxième édition métropolitaine qui aujourd'hui a une dimension nationale puisque de nombreuses autres villes organisent ces Nuits de la solidarité, qu'il puisse nous donner quelques éléments d'information sur ce résultat particulièrement inquiétant.

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Merci, M. le Maire, de me laisser la parole sur ce sujet très difficile pour notre Arrondissement. 228, c'est le nombre de personnes dénombrées à la rue dans le 18ème arrondissement. C'est plus de 2 598 personnes dénombrées à Paris. C'est un chiffre terrible, c'est un chiffre surtout qui est en hausse.

Paris voit de plus en plus de gens se trouver à la rue. La Nuit de la solidarité est une action importante, une initiative qui nous permet justement d'avoir ce chiffre. Donc, je me permets aussi – je pense que M. le Maire le fera à son tour après – de remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés durant cette nuit, dans le froid en janvier, pour aller au-devant des personnes à la rue et de mieux connaître leurs difficultés. Ça a été une action très forte, très mobilisatrice. Notamment, ma voisine, Mme BALAGE EL MARIKY est revenue à 2h45 du matin de ce long travail dans l'arrondissement. Je me permets d'en profiter pour remercier les équipes en notre nom à tous.

Les chiffres sont en augmentation dans le 18ème de dix personnes entre 2022 et 2023, mais ils sont plus de 30 % en augmentation à l'échelle parisienne. C'est un phénomène qui est d'autant plus massif quand on regarde les hausses et les baisses. Quand je dis ça comme on commente les cours de l'indice boursier, mais en fait, ce n'est pas les cours d'indice boursier qu'on commente. Là, c'est la vie des gens et la vie de gens qui sont contraints de vivre en rue.

Vous savez toutes et tous ici, mais je le rappelle toujours, les personnes que nous voyons actuellement dans la rue, dans les tentes, hors des tentes, sur les matelas, à même le sol dans l'arrondissement, aucune d'entre elles n'est là par choix, aucune d'entre elles n'est là

parce qu'elle décide d'occuper l'espace public pour embêter la vie d'autres gens. Ce sont de gens qui se retrouvent contraints d'être sur notre sol dans des conditions de vie terribles.

Cette hausse témoigne surtout de la montée de la pauvreté. Il n'y a pas de pauvre en plus dans le 18ème parce que les gens se trouvent d'un coup plus dans la rue. Ils sont là parce que la pauvreté a augmenté dans notre pays. Tous les indices le montrent. Vous avez peut-être suivi récemment le rapport de la fondation Abbé Pierre, il chiffre à plus de 300 000 le nombre de personnes sans abri en France. Les banques alimentaires viennent de sortir leur rapport aussi, il indique que – imaginez le chiffre – +30 % de personnes, en six mois, de plus dans les banques alimentaires. Là aussi, c'est une leçon que j'avais apprise en étant pour la première fois élu aux affaires sociales, c'était le directeur des restos du cœur qui m'avait expliqué ça : « Ça ne baisse jamais ». Il n'y a jamais de reprise.

On a connu le covid. Vous avez maintenant les conséquences plus complexes de la guerre en Ukraine, avec l'inflation, qui ont fragilisé aussi. Vous avez aussi les réformes du gouvernement qui n'aide pas. L'assurance chômage qui a été réformée et qui plongera plus les gens dans la précarité. Toute une série de causes qui sont très analysables et qui font que nous avons plus de gens dans la rue actuellement dans Paris et dans le 18ème arrondissement.

Donc, la situation se dégrade et elle se dégrade aussi de l'autre côté. Ils ont plus de gens qui ont besoin d'aide et le gouvernement lui a baissé son aide, donc nous avons un croisement des courbes terrifiant. Plus de gens ont besoin d'avoir l'hébergement d'urgence et l'Etat est en train de devenir défaillant sur l'hébergement d'urgence. Nous avons été ici nombreux (élus, associatifs, habitants) à nous battre il y a quelques mois encore pour dire au gouvernement qu'il devait garder les 20 000, 30 000, 60 000 places qu'il voulait supprimer pour 2023. Nous avons conservé ces places, mais depuis 2022, nous perdons des places d'hébergement dans toute la France et notamment ici, à Paris. Donc, vous voyez le croisement des courbes terrifiant. Plus de gens à la rue, moins de capacité pour les héberger.

Quelle est la conséquence directe ? Les familles. Nous n'avons jamais connu ça dans l'arrondissement. Quand j'ai commencé mon mandat en 2020, on appelait pour une famille à la rue, il fallait moins de 24 heures pour trouver un hébergement d'urgence pour les personnes à la rue. Nous attendons maintenant une semaine, deux, trois semaines, un mois éventuellement, voire plus pour trouver un hébergement d'urgence. Je ne parle même pas d'avoir un hébergement pérenne, mais juste d'être en gymnase, il faut des fois attendre trois mois pour des familles à la rue. Quand je dis « famille », c'est des fois des familles de deux, trois, quatre enfants à la rue, des enfants handicapés à la rue. C'est ça actuellement. Donc, quand on est enfant handicapé à la rue, on n'a même pas le droit d'avoir une place d'hébergement. Et l'Etat défend chèrement en plus sa prérogative, puisque quand les familles attaquent l'Etat pour essayer d'héberger – dans le 18ème, c'est ce qui s'est passé, plusieurs familles du 18ème ont interpellé l'Etat, ont fait des actions en justice – l'Etat a fait appel des décisions de Justice pour héberger des gens, pour les sortir de l'hébergement et les remettre à la rue. Voilà la situation actuelle que nous vivons.

Côté Mairie, avec M. le Maire, avec d'autres agents aussi et avec beaucoup d'habitants, nous luttons pour l'hébergement des familles à la rue, mais voilà la conséquence directe d'une politique gouvernementale : moins d'hébergement d'urgence quand on a plus besoin d'hébergement d'urgence. Voilà ce que nous vivons. Donc, ces chiffres en augmentation traduisent à la fois l'augmentation de la pauvreté et à la fois la défaillance d'un service public essentiel, celui de l'hébergement d'urgence.

**Éric LEJOINDRE :** Merci beaucoup, M. ARNAUD, pour cette présentation d'une situation inquiétante dans le 18ème, mais bien au-delà.

Je voudrais ajouter un chiffre pour qu'ici, chacun ait en tête l'ampleur du phénomène que nous connaissons. On a dans le 18ème à peu près 530 enfants qui dorment soit en CHU, soit à l'hôtel, soit à la rue. Ce qui veut dire que dans neuf écoles du 18ème, on a un enfant sur dix qui est dans une de ces trois situations. Heureusement, la très grande majorité est à l'hôtel ou en CHU et peu sont à la rue, mais un seul enfant à la rue, c'est déjà trop. Quand on en a des dizaines tous les soirs, c'est incroyable. On a alerté bien sûr le préfet de Région qui a beaucoup travaillé à essayer de faire en sorte d'ouvrir des places. Force est de constater que le compte n'y est pas, loin s'en faut, et que c'est une situation inédite.

En 2023, on considère que les familles avec enfants, c'est à peu près 14 % des personnes à la rue. C'était 6 % l'année dernière. Il faut se rendre compte de l'ampleur massive du phénomène qui impacte fortement d'abord notre sens de l'humanité, mais des problématiques – et on aura l'occasion d'y revenir à la fin de ce Conseil – notamment sur l'ouverture ou les fermetures de classe, qu'on a autant d'enfants dans ces situations. On se doute bien qu'il y a besoin dans nos écoles d'un suivi un peu plus particulier. Voilà ce qu'on pouvait en dire à ce stade.

Bien sûr, il y aura le rapport officiel comme tous les ans à l'été. Comme chaque fois, en tirer les conséquences que nous pouvons en tirer pour ce qui est de Paris et du 18ème. On sait que c'est une photographie à un instant donné. La succession des six photographies, maintenant, que nous avons réalisées nous amène à être – non pas pessimiste parce que sinon, on ne ferait pas de la politique – inquiets pour l'évolution de cette situation. Nous allons continuer avec la Ville bien sûr. Essentiellement, la Ville a travaillé à des solutions nouvelles, notamment sur cette question des enfants de la rue, mais on a bien conscience que nous ne pourrons pas le faire seuls. On ne pourra pas se substituer à la Ville de Paris, moins encore la Mairie d'arrondissement, mais la Ville de Paris a une responsabilité qui nous dépasse. Donc, je souhaite le redire solennellement.

J'ai eu l'occasion de l'échanger avec le nouveau directeur de cabinet du Préfet de Paris il y a quelques jours, avec le recteur d'Académie, avec le préfet de police, même si ce n'est pas sa compétence, il faut qu'il y ait un électrochoc sur la situation des enfants scolarisés à la rue. Cet électrochoc passe par deux éléments. D'abord, considérer comme inacceptable qu'un enfant dorme à la rue, quelle que soit la situation dans laquelle il est. Ce n'est pas possible qu'un enfant dorme à la rue ou à l'hôpital une nuit ou chez un copain une nuit et arrive le lendemain à l'école. Le deuxième élément de l'électrochoc, c'est qu'il faut que l'ensemble des maires des villes concernées inscrivent dans les écoles de leur commune les enfants hébergés dans leur commune parce que vous le savez, dans le 18ème comme dans le 15ème, comme dans le 17ème, nous avons – c'est une très bonne chose – beaucoup de structures de domiciliation. Mais les enfants doivent être scolarisés là où ils sont hébergés, pas là où ils ont une adresse administrative parce que sinon, ils font des dizaines et des dizaines de kilomètres, pour certains, plusieurs heures de déplacement par jour pour aller à l'école. Il y a une pratique qu'il faut condamner, de refuser d'inscrire rapidement dans les écoles des collectivités concernées les enfants hébergés sur leur territoire et donc, les enfants s'inscrivent là où ils sont domiciliés. Ce n'est pas du tout le sens du code de l'éducation, donc c'est à mon sens illégal. Il faut que l'Etat veille à faire appliquer la loi et intégrer dans les communes d'hébergement les familles qui y sont hébergées, fût-ce en peu de temps, parce qu'on sait qu'une fois qu'une famille a ses enfants à l'école dans une commune, le 115 fait tout ce qu'il peut pour éviter de le déplacer à nouveau. Tant que l'enfant est scolarisé, par exemple, dans le 18ème, il va d'hôtel en hôtel partout dans les Yvelines, dans les Hauts-de-Seine, ou dans d'autres départements, il faut que ces inscriptions aient lieu. Et puis, il faut qu'il y ait un électrochoc dans une société qui ne peut pas accepter qu'on n'ait personne à la rue évidemment, encore moins des femmes et des enfants pour aucune durée, mais notamment pour les durées aussi.

Voilà un bilan qui n'est pas tout à fait celui qu'on espérerait, mais je pense que c'est indispensable que l'on continue à faire ce travail de photographie.

Je laisse la parole à celles et ceux qui souhaitent la prendre pour donner son sentiment ou son avis ou faire un commentaire sur cette Nuit de la solidarité dont les résultats qu'on a donnés aujourd'hui sont des résultats temporaires. Evidemment, les vrais résultats seront donnés notamment avec l'APUR à l'été, je pense.

## MAIRIE

**18202301MA – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022**
**18202302MA – Modification de la désignation de conseillers d'arrondissement amenés à siéger dans les instances du 18ème arrondissement**
**18202303MA – Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire**

## AFFAIRES CULTURELLES

**2023 DAC 1 – Subventions (457 500 €), convention et avenants, pour dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque**

**Angélique MICHEL :** Comme nous ne pouvons pas dissocier le vote en Conseil d'arrondissement, nous nous abstiendrons sur cette délibération en raison de l'article 2. Nous sommes considérablement surpris en fait par l'augmentation de 52 % de la subvention de l'association Le Temps des Rues.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer les raisons d'une telle hausse ?

**Violaine TRAJAN :** Merci de me poser cette question. Ça nous permet de valoriser l'action d'une association, Le Printemps des Rues, qui mène chaque année et qui réalise un festival « Le Printemps des Rues » pour mettre en avant dans l'espace public les arts de la rue, le cirque. Les apports sont nombreux pour le territoire, pour les habitants, pour les artistes, pour les quartiers. En 2022, les organisateurs du festival ont retrouvé leurs habitudes de programmation et d'accueil du public. Il y a eu dans ce cadre-là près de 70 compagnies et 175 représentations. Six accueils en résidence ont pu se réaliser sur tout le territoire parisien.

Pour faire un focus sur Le Printemps des Rues, ça sera leur vingt-sixième édition, donc c'est un festival très connu et reconnu qui fédère plusieurs compagnies, même jusqu'à Aurillac, qui a repris son activité cette année. Le Printemps des Rues s'organise dans trois arrondissements (le 10ème, le 18ème et le 19ème) et la prochaine édition aura lieu le 26, le 27 et le 28 mai prochain. C'est un festival sur ces trois jours qui se diffuse dans parcs et jardins, dans l'espace public, qui rassemble un public assez large et cette année, qui va aussi s'étoffer davantage puisqu'ils souhaitent étoffer leur partenariat et associer notamment les centres Paris Anim'. Je salue leur dynamisme toujours à s'impliquer dans les réseaux des acteurs culturels, notamment pour que public et offre se rencontrent. Ce partenariat va s'étoffer aussi avec des collèges et des lycées, donc il y aura davantage de programmes.

Je voulais redire que c'était aussi un axe qu'on a souhaité porter pendant la campagne dans notre programme de mandature, de valoriser les arts de la rue qui – on l'a vu après le confinement – sont précieux puisque dans la rue, il n'y a pas besoin de billetterie, on rencontre son public très facilement d'autant plus quand on est en lien avec les structures culturelles.

On a ce festival, mais il y a aussi d'autres acteurs culturels. Je pense notamment aux Jardins du Ruisseau ou à Rhizome qui promeut et valorise ces arts de la rue très importants et très beaux.

J'espère que vous allez voter cette subvention et que ma réponse vous aura convaincue.

**2023 DAC 18 – Subventions (13 650 000 €) et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville**

**Éric LEJOINDRE** : La DAC 18 n'a pas fait non plus l'objet d'inscription.

**2023 DAC 121 – Subvention (5 000 €) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques – AGETA/Collectif Curry Vavart (18ème)**
**2023 DAC 128 – Subvention (129 373,94 €) et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18ème)**

**Fadila MEHAL :** Beaucoup de choses qui ont changé. *Mea culpa*, M. le Maire, je ne me suis inscrite nulle part parce que je ne savais pas qu'il fallait s'inscrire au préalable. Ça a permis très certainement de raccourcir les Conseils d'arrondissement qui se terminaient à mon époque à minuit, donc c'est une très bonne chose. Néanmoins, sur les affaires culturelles, il y a quand même quelque chose que je voulais demander, c'est au sujet de l'association Institut de Cultures d'Islam. Vous savez combien nous étions attachés à cet établissement où je siégeais d'ailleurs comme d'autres et j'aurais voulu savoir pour les prochains Conseils si on pouvait faire un point d'étape sur ce qui était prévu en termes de restructuration et d'extension, et voir un peu où on en est deux ans après.

**Éric LEJOINDRE** : Effectivement, on pourra tout à fait faire un point sur l'évolution positive du dossier « Institut de Cultures d'Islam », mais on pourra en parler directement et puis on fera un point à la prochaine réunion si c'est utile.

**2023 DAC 131 – Subvention de fonctionnement (13 501,72 €) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18ème)**

**Angélique MICHEL :** Nous sommes un peu surpris par le fait que la Ville prenne en charge un appel de fonds qui est dû par un copropriétaire. J'ai bien peur que si tel est le cas, vous risquiez de recevoir de nombreuses demandes. Aussi, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le bienfondé de cette nouvelle démarche ?

**Violaine TRAJAN :** Oui, effectivement, la Ville de Paris a acquis les murs du Bal il y a plus de 20 ans peut-être pour y installer cette belle activité. Le Bal est un centre documentaire autour de la photo présidé par Raymond DEPARDON, qui anime aussi la Fabrique du Regard auprès des jeunes, pour éduquer et sensibiliser les jeunes à lire une photo documentaire, puis à en coproduire avec des artistes, etc. Ils ont même développé une plateforme Ersilia, qui est une ressource très précieuse pour les enseignants puisque c'est une base de données qui peut être utilisée par les professeurs d'histoire, d'art ou de français pour nourrir un cours sur un thème particulier. Donc, c'est une plateforme soutenue par le ministère l'Education nationale qui est très précieuse pour nos professeurs et nos écoles.

Pour revenir sur la délibération, il s'agit de rénover la façade. C'est un appel de fonds, donc il y a des copropriétaires. La Ville étant copropriétaire participe à cette rénovation, qui est bienvenue également puisqu'il faut rénover nos façades et Le Bal sera ravi d'avoir une belle façade quand ça sera fait, à hauteur de 13 501,72 €. C'est un appel de fonds à hauteur de

cette quote-part proposée ce soir et j'espère que vous allez également voter cette subvention. Je vous invite, puisque j'ai la parole sur Le Bal, à l'expo actuelle de Joanna PIOTROWSKA « Entre nous », ouverte en ce moment. Il y a une visite commentée le 15 mars prochain à 19h et je vous invite vraiment à suivre une visite commentée, elles sont toujours incroyables. Diane DUFOUR est toujours passionnée et passionnante, elle nous donne envie de revenir voir plusieurs fois l'exposition. Je voulais faire juste cette petite promotion pour l'expo en cours.

**Éric LEJOINDRE** : Je confirme que souvent les expos du Bal nous invitent à venir plusieurs fois, ce que je fais pour la dernière exposition, tellement elle était incroyablement réalisée, sur l'« arte povera », un thème assez méconnu, et elle mérite d'être soutenue. Le Bal fait partie de ces structures qui fêtent des anniversaires positifs puisqu'on fête cette année les dix ans de la Fabrique du Regard. Je vous invite, si vous n'aviez pas encore eu l'occasion de vous faire expliquer par l'équipe de Diane DUFOUR ce qu'est la Fabrique du Regard, à y aller. C'est une approche pour les publics lycéens, collégiens et écoliers sur ce qu'est une image, et notamment ils ont fait un travail absolument incroyable sur la possibilité de décrypter des images. On voit bien que sur tout ce qui est théorie du complot, ça a des impacts hyper forts. Donc, ils ont une activité complètement incroyable qui permet vraiment à un grand nombre – pas que dans le 18ème d'ailleurs – notamment d'écoliers et de collégiens du 18ème, d'avoir une approche intelligente sur la question de l'image présente dans notre société tout le temps. Comme c'est le dixième anniversaire de la Fabrique du Regard, j'en profitais pour les saluer.

**Christophe GIRARD :** Merci, Mme TRAJAN, pour les explications. Le Bal, de mémoire, c'est 2010, Bertrand DELANOE, Maire de Paris, et l'association est créée avec Raymond DEPARDON et Diane DUFOUR. C'est à ce moment-là en effet que le projet est né. Je pense qu'en Mairie du 18ème, on a des traces assez précises, mais si je ne me trompe, il y a donc treize ans déjà.

**Éric LEJOINDRE** : La Ville rachète ce bâtiment un peu pourri, un ancien Bal devenu un PMU, qui maintenant accueille une très belle structure.

**Angélique MICHEL :** Vous nous confirmez que la Ville est copropriétaire et qu'elle ravale la façade. Comme ce n'est pas inscrit dans les délibérations, on avait le sentiment que vous donniez une subvention à quelqu'un pour un ravalement de façade. D'où notre interrogation, donc nous voterons pour.

**Éric LEJOINDRE** : Très bien. On adore notre patrimoine, mais peut-être pas au point de le payer pour les autres.

**2023 SG 6 – Transformations olympiques – Subventions (43 036 €) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle**

**Mams YAFFA** : La Ville de Paris a souhaité créer un lien évident entre le sport et la culture dans la perspective des Jeux olympiques 2024. La présente délibération en témoigne à travers le versement d'une subvention 15 236 € au FGO-Barbara pour un projet mêlant box et photographie. Si ce projet mérite d'être valorisé, les ressources sportives et culturelles de l'Arrondissement sont riches. Le potentiel de l'Olympiade culturelle est très important dans le 18ème arrondissement, l'un des principaux arrondissements concernés par les JO.

De quelle manière le 18ème accompagne cette opportunité sur l'Arrondissement ?

**Violaine TRAJAN :** Nous sommes voisins, donc sport et culture, du fait de notre proximité, souvent ça va être ensemble. Merci de nous poser cette question qui nous permet de dire un mot sur l'Olympiade culturelle, un prolongement du « pentathlon des muses », imaginé par

de COUBERTIN lors des lancements des JO à l'ère moderne. Aux JO de 92, à Barcelone, cet esprit revient et sont initiés une série d'actions et de projets culturels sur l'Olympiade culturelle qui dure quatre ans. Depuis 92, les JO, la Ville hôte et les partenaires initient un programme autour du sport de la culture qui questionne sur les valeurs de l'olympisme et qui met en avant le dialogue de culture étrangère. Dans ce cadre, concrètement, comment ça va se passer ?

FGO-Barbara a un équipement, qui nous est précieux et qui est très dynamique sur le territoire, accueille au sein de sa structure un projet qui s'appelle « Barbès Music Boxing », un projet qui a été lauréat aux « Formes Olympiques 2022 ». « Les Formes Olympiques », c'est un appel à projets qui est diffusé auprès des acteurs culturels pour avoir des projets autour de sport et culture. Barbès Music Boxing, lauréat, va initier tous les habitants autour de la box et autour de la photo toute cette année 2023. J'en profite pour dire que d'autres projets autour de sport et culture sont engagés. Je peux remercier Mme ROLLAND qui est à la manœuvre au sein de la Ville de Paris, c'est très agréable de voir combien les projets se diffusent. Il y a l'appel à projets « Formes Olympiques ».

Depuis l'an dernier, en tant qu'élus d'arrondissement, nous communiquons et diffusons ces appels à projets auprès des acteurs culturels qui se sont constitués en réseau. Depuis 2020, nous avons créé le réseau des acteurs culturels pour susciter de leur part des projets et ils sont très créatifs. Ils en profitent et proposent aussi cela. Donc, il y a l'appel à projets « Formes Olympiques » et également des résidences artistiques dans les lieux sportifs. J'en profite aussi pour délayer un peu plus. Concrètement, comment ça se passe ? Nous avons, par exemple, un projet lauréat, le projet Mouffetard qui développe des projets autour de l'art de la rue dans la piscine des Amiraux cette année.

D'ailleurs, M. YAFFA, nous avions aussi d'autres projets que nous pourrions travailler dès à présent autour du sport et de la poésie ou du concours de dessin qui était une épreuve olympique à l'origine. Nous allons vous proposer de belles choses très prochainement. J'espère, M. YAFFA, que ma réponse vous a convaincu et je vous invite à voter cette belle délibération.

**Christophe GIRARD :** En effet, ce ne sont que de bonnes nouvelles. Pour le centre musical Barbara Fleury Goutte-d'Or, si c'est bien la bonne dénomination, si ma mémoire est bonne, je crois que c'est en 2008 l'inauguration par la Ville de Paris, il y a quinze ans. Mais c'est montré que tous ses projets aujourd'hui rayonnent et qu'ils sont des atouts très importants pour le 18ème arrondissement. C'est bien d'entendre de ce que vous dites. Je trouve que c'est une nouvelle génération qui prend le relais, qui développe et qui donne cette vitalité. Je trouve que c'est le sens de l'histoire, merci.

## MÉMOIRE

**2023 DAC 314 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Justine Mayeur au 234 rue Championnet à Paris 18ème**

**Gérald BRIANT :** C'est juste pour dire que c'est une des premières femmes nommées à l'époque – en 1947 – Maire adjointe dans le 18ème arrondissement, une syndicaliste, résistante, qui était animatrice du parti communiste dans le 18ème arrondissement, qui est décédée à l'hôpital Bretonneau. C'est une personne importante, donc je voulais le dire pour tous ceux qui ont un peu de mémoire sur l'arrondissement et je voulais que ça soit signifié ce soir. Je suis très content de cela parce que je suis un peu le vieux maintenant, comme j'ai un peu de mémoire là-dessus, je sais que c'est important. Je sais que beaucoup de gens seront sensibles à cette chose-là parce que c'est quelque chose qui avait été demandé il y a très longtemps et je viens de le voir.

**2023 DJS 38 – Attribution de la dénomination Aimée Lallement au gymnase n° 1 de l'Arena Porte de la Chapelle située, boulevard Ney (18ème)**

**Ayodele IKUESAN** : Je veux intervenir sur la délibération DJS 38 et DJS 39. On a parlé des Jeux olympiques, c'est aussi l'occasion, de ces dénominations, de parler un peu plus de sport féminin. C'est un des enjeux aussi de 2024, c'est qu'on puisse arriver à cette parité. Je voulais profiter de cette délibération pour mettre en valeur aussi le parcours de ces femmes engagées qui ont fait beaucoup pour le sport, notamment Aimée LALLEMENT qui a été une camarade d'Alice MILLIAT et qui a milité aussi pour les droits des femmes et qui a permis aussi aux femmes de participer aux Jeux olympiques en créant les Jeux Mondiaux au stade Pershing en 1922. Je pense que c'est important aussi qu'on en parle. Aujourd'hui, on va avoir le parvis Alice Milliat à porte de la Chapelle, donc c'est important aussi de rendre hommage et de faire honneur à Alice MILLIAT, en plus de Pierre de COUBERTIN, sur l'accès aux femmes aux Jeux olympiques.

Je voulais aussi mettre en avant le parcours d'Alice COACHMAN, la première athlète afro-américaine médaillée d'or aux Jeux olympiques en 1948, sponsorisée dans un contexte de ségrégation raciale aux Etats-Unis à cette époque, qui a une carrière extraordinaire et qui mérite aujourd'hui que l'on puisse lui donner son nom à un gymnase au niveau de l'Arena.

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour qu'on puisse insister un peu sur l'histoire de ces athlètes parce que le sport féminin, c'est aussi valoriser les athlètes et les personnes engagées qui ont permis de faire évoluer nos droits. Avec Mme PREMEL, il y a tout un travail aussi sur le fait de diffuser le film d'Alice MILLIAT, de pouvoir en parler, de pouvoir raconter son histoire, de raconter aussi que l'accès au sport des sportifs de haut niveau, c'est aussi un sujet de lutte des classes. Donc, je voulais par cette délibération vous en dire un peu plus sur ces deux personnes.

**2023 DJS 39 – Attribution de la dénomination Alice Coachman au gymnase n° 2 de l'Arena Porte de la Chapelle située, boulevard Ney (18ème)**

**Anne GIUDICELLI :** Alice MILLIAT est un très bon choix, mais je m'interrogeais : Pourquoi faut-il aller chercher une athlète américaine quand nous avons autant de ressources en France ? Les combats qu'ont menés ces femmes sont tous reconnus et bien valorisés par la place qu'on leur donne dans le contexte de ces jeux. Pour autant, il y a une femme qui à mon avis vaudrait peut-être le coup si on va un peu plus creuser sur : « Qu'est-ce qu'une revendication féminine dans le monde du sport dominé et verrouillé par les hommes ? » Ce n'est peut-être pas seulement celles qui mènent plusieurs combats, comme vous l'avez cité, mais aussi les femmes qui accèdent au pouvoir de ces institutions sportives, encore une fois, totalement verrouillées par les hommes. Je pense notamment à Monique BERLIOUX qui est non seulement une championne de natation bien connue, mais elle a occupé un poste qu'aucune femme auparavant n'avait occupé, à savoir la gestion du Comité international olympique (CIO), ce qui donne au pouvoir la place des femmes encore plus intéressante aujourd'hui. Je pense que c'est aussi un message qui peut être envoyé à la jeunesse à savoir que, oui, c'est bien d'être sportif et d'être reconnu. Evidemment, la parité est une question, on ne va pas revenir dessus, il y a des progrès, donc il faut continuer à militer. Il n'y a pas de souci, mais c'est qu'on ne met pas en avant ces femmes qui, outre leur qualité, extraordinaires sportives, arrivent à se hisser au plus haut d'une forteresse. C'est un message qui vient aussi encourager non seulement des femmes sportives, mais des femmes tout court. Donc, je pense que ce message-là, on ne l'entend pas assez et ça voudrait le coup de le valoriser.

On vous laisse l'idée que c'est peut-être plus tendance d'avoir une candidate à cette nomination lorsqu'elle est Américaine, mais je pense qu'il ne faut pas oublier ces femmes et

leurs succès dans la conquête d'un « Everest masculin », à la force du poignet et à la force de l'intelligence et du courage.

**Danièle PREMEL :** Je vous remercie pour vos interventions. Je vais tout de suite vous rassurer, on parlait aussi d'Eléonore LALLEMENT qui était aussi championne des épreuves d'athlétisme et qui a reçu le titre de « Juste parmi les Nations » pour avoir sauvé un garçon de la Seconde Guerre mondiale. Donc, vous voyez qu'on va bien dans le bon sens. Elle a été élevée par une famille d'exilés versaillaise. Vous voyez qu'on fait une égalité entre des femmes particulièrement exceptionnelles dans leurs trajectoires. C'est avant tout ça qui compte pour nous, quelles que soient leurs origines.

Comme on a parlé juste avant de Justine MAYEUR, cette femme résistante, vous voyez que le 18ème parle tout le temps des femmes dans leur implication dans la vie aussi de notre pays et de ce qu'elles ont fait pour notre pays et entre autres, pour les Jeux olympiques. Donc, là, il s'agit bien de Anne-Marie Eléonore LALLEMENT et d'Alice Marie COACHMAN, toutes deux des femmes particulièrement exceptionnelles dans leur implication pour faire reconnaître les femmes. Il faut aussi dénoncer quand il y a de la ségrégation. C'est important que nous portions cette histoire-là et nous portions le fait que c'est grâce à ces femmes que maintenant, sur les bancs des Jeux olympiques, on peut mettre les noirs et les blancs à côté, les femmes et les hommes à côté, ce qui n'était pas le cas pendant de nombreuses années.

La dénomination de ces deux femmes, alliée à Alice MILLIAT au niveau de l'Arena, on a voulu qu'il y ait une cohérence dans l'ensemble de ces dénominations-là et on voit bien la cohérence de ces femmes qui se sont battues pour être reconnues aux Jeux olympiques.

Il ne suffit pas d'avoir des dénominations. Vous avez raison aussi qu'il faut qu'on aille plus loin. Il faut qu'on donne des explications. On travaille avec les jeunes dans les quartiers sur leurs trajectoires : qu'est-ce qu'elles ont fait, comment elles se sont battues et comment ça doit rester vivant dans notre mémoire le fait que chaque jour, on doit gagner cette tolérance et cette place que les femmes n'ont pas encore tout à fait au niveau de la reconnaissance dans toutes les places et plaques du 18ème même si nous faisons de grands efforts. Donc, on travaillera avec les écoles, on travaillera avec les clubs sportifs et on travaillera avec les associations de quartiers pour faire comprendre pourquoi nous avons fait ces choix et quelles étaient les trajectoires de ces femmes-là.

Vous les partagerez certainement comme moi que, avant tout, ce qui compte, ce sont les valeurs que portent ces femmes. Je vous remercie et je vous amène à voter favorablement pour ces deux délibérations.

**Éric LEJOINDRE :** Je ne connaissais pas du tout la personnalité de Monique BERLIOUX, mais il s'avère que nous avons à dénommer la piscine Belliard. Donc, on peut éventuellement redire son nom même si j'ai découvert grâce à Wikipédia que sa maman, Suzanne, a déjà une piscine aux halles à Paris centre. C'est peut-être compliqué d'avoir la mère et la fille qui ont deux piscines différentes, mais on pourra regarder ça.

**Christophe GIRARD :** Juste indiquer que ce matin, en commission culture, où Mme ROLLAND et moi-même étions, Laurence PATRICE, l'adjointe chargée de la mémoire, a défendu avec beaucoup de force et beaucoup d'émotion les deux dénominations, Alice Coachman et Aimée Lallement.

**Anne GIUDICELLI :** Merci pour la prise de parole. Pour compléter, ce qui vient accompagner ce qui est déjà valorisé par les choix qui ont été faits, les dénominations, cette fois, cette femme, au-delà des compétences sportives, je répète, c'est qu'elle arrive à avoir un poste décisionnel. Elle a passé son temps ensuite pendant les quinze années où elle était à ce poste-là à valoriser, à dénoncer les « 1 % de sportives, féminines », à l'époque, dans

l'ensemble des institutions. Alors là, elle était au plus haut niveau, forcément, elle portait un discours qui permettait de changer les lois, de changer les systèmes, etc. C'est pour ça que je pensais à elle. C'est qu'elle est complémentaire par rapport aux autres combats que les autres femmes ont menés, qui est le même combat, mais à des positionnements différents.

**Ayodele IKUESAN** : Je voulais rebondir sur ce que vous dites. Vous dites : « Alice COACHMAN, ce n'était qu'une athlète finalement », je ne suis pas d'accord avec vous. Après, je pense qu'il faut la mettre en valeur et M. le Maire a dit qu'il y a la possibilité aussi, on a une piscine en construction. Donc, on n'est pas contre l'idée de trouver aussi un site pour lui donner un nom. Je pense que l'idée est aussi d'aller de chemin là. En fait, on n'a pas suffisamment de sites sportifs qui ont des noms de femmes, donc on ne va pas commencer à se battre sur les sites qu'on a. Par contre, on peut réfléchir, de manière plus globale, si on a d'autres sites à Paris, en dehors de Paris, pour faire en sorte qu'on ait plus de sites sportifs avec des noms de femmes et valoriser, qu'elles soient Françaises et étrangères. Après, elle a quand même mené un combat, on peut le valoriser. On n'est pas obligé de se battre sur ça. Je suis contente que ce soit des noms de femmes sportives, qu'on mette en valeur ce qu'elles ont fait. On peut après débattre sur d'autres noms, mais je pense qu'on peut arriver à un consensus sur un prochain équipement, et surtout rester sur le fait de parler de leur histoire, comme l'a dit Mme PREMEL, c'est vraiment important. Vous parlez de mettre en lumière le parcours, d'expliquer aux jeunes filles – pas uniquement aux jeunes filles – dans les quartiers et ailleurs, voilà ce qu'il a fallu aussi comme force à une époque où les femmes n'avaient pas le droit de faire du sport, où elles n'avaient pas de poste à responsabilité dans les fédérations sportives ni dans les comités internationaux. C'est sur cela en tout cas qu'on a voulu mettre l'accent et on va continuer avec Mme PREMEL et d'autres personnes à travailler sur ces sujets-là.

**Éric LEJOINDRE :** Je crois qu'il y a consensus sur ces deux dénominations et peut-être sur les futures.

**Danièle PREMEL :** On a une commission de dénomination. Je m'engage à faire cette proposition-là et à choisir un lieu qui correspondra au niveau de votre demande parce que c'est aussi une femme qu'il faut reconnaître. Je suis tout à fait d'accord.

## COMMERCE

**2023 DAE 24 – Installation et exploitation d'un distributeur automatique de billets dans le marché couvert La Chapelle (18ème) – Convention d'occupation du domaine public**
**2023 DAE 77 – Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €**

**Éric LEJOINDRE :** Les délibérations DAE 24 et 77 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

## EMPLOI

**2023 DAE 1 – Subvention (393 253 €) et avenants aux conventions établies entre ETCLD (10ème) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, les EBE 13 Avenir, Activ'18 et Émile & Rosa, et ETCLD**

**Frédéric BADINA-SERPETTE :** L'idée était de rebondir un peu sur une délibération importante parce que nous avons inauguré il y a peu l'entreprise à but d'emploi Activ'18 qui s'est installée porte de la Chapelle. Je voulais en profiter pour les saluer parce qu'ils ont choisi

de développer leur activité, pour réinsérer les plus éloignés de l'emploi sur une activité qui m'est chère puisque c'est dans le cadre de ma délégation – aux côtés de Mme SIRY-HOUARI – le réemploi, avec l'ouverture d'une ressourcerie au cœur du quartier de Chapelle-Nord. Je trouve que c'est une très bonne chose que cette ressourcerie puisse ouvrir dans le cadre de la démarche de territoire zéro chômeur de longue durée, parce que c'est la garantie de pouvoir faire en sorte que les plus éloignés de l'emploi se réinsèrent, mais qu'on puisse aussi leur offrir l'accès à des biens (de vêtements, par exemple, ou toute autre série de biens) peu chers dans un quartier qui a besoin que l'on prenne soin des publics et qu'on leur apporte des solutions souvent plutôt proposées dans d'autres quartiers de l'arrondissement qui n'en ont pas toujours le plus besoin ou des quartiers qui ont besoin de retrouver un peu de sens.

Je voulais en profiter pour saluer les équipes et les remercier, et puis pour permettre à Mme SIRY-HOUARI de rebondir là-dessus et parler de cette inauguration.

**Gabrielle SIRY-HOUARI :** Activ'18 a ouvert ses portes en décembre 2022. Activ'18 est une entreprise à but d'emploi. Le nom n'est pas neutre puisque ça sous-entend que l'objectif d'une entreprise est de créer des emplois et c'est bien la philosophie au cœur de ce beau projet de territoire zéro chômeur de longue durée que nous soutenons maintenant depuis plusieurs années.

J'étais interrogée à plusieurs reprises ici sur l'état d'avancement du projet. Je suis ravie de pouvoir vous donner des chiffres sur les créations d'emploi puisque onze emplois ont été créés en décembre 2022 et sept nouveaux salariés seront recrutés le mois prochain avec de premières activités citées par M. BADINA-SERPETTE, du réemploi avec l'ouverture d'une friperie qui a ouvert ses portes rue Tristan Tzara. Je vous invite à leur rendre visite, apporter les vêtements que vous ne portez plus.

J'ai appris aujourd'hui, puisque j'ai été au Carré des Biffins, que des échanges sont prévus sur les techniques de réemploi avec les Biffins. Une autre activité qui a débuté aussi, c'est celle de l'appui aux séniors du quartier Charles Hermite avec la création de la sociale, le recensement de leurs besoins par les salariés d'Activ'18, un appui sur les tâches du quotidien. Et fin 2026, l'objectif est que 80 personnes puissent être employées à Activ'18, avec de nouvelles activités qui auront démarré à ce moment-là comme une conciergerie d'entreprise pour les entreprises de Cap 18 ou de la restauration durable.

Je voulais en profiter aussi pour remercier les salariés et tous les partenaires qui nous ont permis de rendre possible l'invention concrète de ces solutions locales, pour lutter contre le chômage de longue durée et bien sûr remercier les habitants qui sont aussi salariés et qui ont coconstruit depuis le premier jour les activités lancées. On est vraiment très fier et très heureux de voir que ça avance très concrètement dans le quartier Chapelle-Nord.

**Éric LEJOINDRE :** Merci beaucoup pour ces éléments et merci aux habitants et habitantes, notamment du groupe pilote qui a quand même travaillé trois ans avant d'être employés par l'EBE.

**Afaf GABELOTAUD :** Parce qu'il s'agit d'une subvention globale sur le territoire parisien, juste pour rappeler l'effort parisien fait sur le territoire du 18ème arrondissement qu'on a voulu porter de tout notre cœur, mais aussi sur les autres territoires qui sont le 13ème, le 19ème et le 18ème arrondissement, puisque cette subvention est la compensation départementale à l'emploi. C'est réellement l'essence même de ce qu'est la première idée de territoire zéro chômeur. On transfère un certain nombre de subventions pour payer les emplois parce que l'idée, derrière, c'est de se dire que quelqu'un qui a un emploi coûte moins cher à la société que quelqu'un qui est sans emploi. Il est très important de le dire. Donc, cette contribution vient réellement aider aux salaires dans les EBE et à moyen terme, c'est d'espérer de voir ces subventions diminuer puisque l'idée est surtout avec des EBE qui tournent bien et qui

créent des emplois, mais qui aussi soient assez autosuffisants. Rappeler tout l'effort qu'a fait la Ville de Paris pour croire en ce projet, comme nous rappeler mes deux collègues, projet qui marche très bien, mais qui, au-delà de l'emploi, crée de véritables cohésions sociales, une dynamique dans les quartiers et au-delà du lien social, de retrouver aussi des aventures communes et des aventures de territoire très intéressantes.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Nous allons voter cette délibération comme nous le faisons chaque fois puisque Mme GABELOTAUD a tout à fait raison de le dire, la Ville a eu raison de s'engager sur « territoire zéro chômeur ». C'est un long travail, mais qui peut porter ses fruits pour des personnes qui ont besoin progressivement de se réinsérer. Puisque M. GIRARD a commencé à rappeler un certain nombre de dates, je voudrais dire que c'est une initiative qui vient d'ATD Quart Monde, que c'est la loi de Myriam EL KHOMRI en 2016 qui a porté le territoire zéro chômeur et que nous avons conforté dans une loi fin 2020.

**Éric LEJOINDRE :** Merci pour ce rappel. Amitiés et à Myriam et à Claudine BOUYGUES aussi qui, dans le 18ème, a beaucoup contribué à l'époque à convaincre sur l'utilité de « territoire zéro chômeur de longue durée » dans le 18ème, et notamment dans ce quartier de Chapelle-Nord.

## AFFAIRES SCOLAIRES

**2023 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 €), subventions d'équipement (2 062 885 €) et subventions pour travaux (190 952 €)**

## PETITE ENFANCE

**2023 DFPE 6 – Subventions (266 680 €), avenant n° 3 à l'association Arthur et Marine (13ème) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (13ème et 18ème)**
**2023 DFPE 8 – Subvention (86 986 €), avenant n° 3 à l'association L'Araignée Gentille (18ème) pour le multi-accueil L'Araignée Gentille situé 6, square Ornano (18ème)**
**2023 DFPE 18 – Subvention (1 347 840 €) et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11ème) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.**

**2023 DFPE 23 – Subventions (302 401 €), avenant n° 3 à l'association LE DAUPHIN BLEU (18ème) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18ème)**

**2023 DFPE 24 – Subvention (5 789 262 €), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11ème) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance**

**2023 DFPE 40 – Subvention (141 363 €), avenant n° 3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18ème)**

**2023 DFPE 66 – Subvention (8 667 628 €), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19ème) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance**
**2023 DFPE 72 – Subvention (7 134 846 €), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16ème) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile**

## FAMILLE

**2023 DFPE 2 – Subventions (49 000 €) à 2 associations pour leurs actions permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. Signature d'un avenant**
**2023 DFPE 45 – Subventions (297 000 €) – avec 1 convention, 1 CPO et 2 avenants à CPO – à 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques et Ludomouv'**
**2023 DFPE 81 – Subvention (92 500 €) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes**

**Éric LEJOINDRE** : Les délibérations DASCO 1, DFPE 6, 8, 18, 23, 24, 40, 66, 72, 81, 2 et 45 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

**2023 SG 7 – Transformations Olympiques – Subventions (100 000 €) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération française de basketball et MAIF**

**Violaine TRAJAN** : Sur la délibération à propos de l'Olympiade culturelle, la Ville de Paris a souhaité créer un lien évident entre le sport et la culture dans la perspective des JO. Je continue à poser notamment et je m'attache à nourrir ce lien, cher M. YAFFA. Et je souhaiterais en savoir davantage sur les objectifs de la mise en place de cette convention de partenariat entre la Ville de Paris, la fédération française de basket et la MAIF : comment elle va se mettre en place, quels sont les objectifs, comment elle va se diffuser dans le territoire et comment les amateurs et professionnels de basket – nous avons une super équipe féminine – vont en bénéficier ?

**Mams YAFFA** : La Ville de Paris, la Fédération française de basket et son partenaire, la MAIF, souhaitent construire un héritage commun pour la communauté des basketteuses et basketteurs. Ce projet vise plusieurs objectifs :

- développer le basket sur le territoire parisien, en particulier le basket 3-3 ;
- embellir le territoire parisien en créant des œuvres artistiques sur les terrains dans le cadre de l'Olympiade culturelle ;
- et associer les clubs et les associations locales pour animer les terrains et développer de nouvelles actions.

Cette volonté émane de la mesure 13 du programme « Transformations olympiques », un nouvel équipement sportif par arrondissement – on a la chance d'en avoir plusieurs – qui s'inscrit dans le cadre de l'héritage des JOP de la Ville de Paris.

Depuis le début de la mandature, la Ville de Paris, avec la Fédération française de basketball, a déjà rénové 19 terrains et équipements de proximité, dont trois dans le 18ème arrondissement. Il s'agit du TEP du jardin des halles, du TEP du square Charles Hermite ainsi que le TEP du square Léon qui est en cours de finalisation.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de MAIF, partenaire officiel de la Fédération française de basketball, de valoriser la dimension éducative et citoyenne du sport. Cette convention a également pour objectif de définir les modalités de participation de MAIF au financement de la réhabilitation et de la modernisation de 17 terrains de basket réalisés par la Ville de Paris pour l'année 2023, dont un qui sera dans le 18ème. Il s'agit du square Henri Sauvage.

Pour soutenir la Ville de Paris en termes de réhabilitation et de modernisation des 17 terrains, la MAIF a décidé de soutenir financièrement le projet à hauteur de 100 000 €.

Je vous invite tous à voter cette délibération.

**Éric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour ces éléments.

## SÉNIORS

### 2023 DSOL 24 – Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des séniors parisiens

**Rudolph GRANIER** : Une précision pour le déroulé, pour le moins le retour des votes. Je viens de parler avec Violaine TRAJAN et nous nous abstenons sur une délibération, la DAC 121 qui était passée un peu trop vite puisqu'il y avait plusieurs questionnements qui restent en suspens sur Shakirail et un terrain qui devait revenir à la BSPP pour nos centres de secours. On n'a pas eu beaucoup de nouvelles. Par principe, j'ai acté avec Violaine TRAJAN et Carine ROLLAND qu'on en reparlerait ensemble par l'intermédiaire de Violaine TRAJAN pour voir où on en est. Apparemment, les choses évoluent et on aurait aimé en avoir connaissance. Mais ne m'étant pas inscrit sur ce point, on proposerait une abstention et si les choses évoluent, nous voterons en conséquence.

Pour la délibération DSOL 24, pour laquelle vous me donnez la parole, M. le Maire, vous serez sans doute admiratif de notre constance puisque nous revenons saluer les travaux et toutes les initiatives qui visent à faciliter la vie des séniors parisiens, notamment les actions menées par l'ADIPR et la CATRED dans cette délibération. En revanche, et comme je l'avais déjà dit au sein de cette assemblée et au Conseil de Paris, où nous proposerons un vote dissocié, on ne peut pas émettre au titre du groupe Changer Paris le même avis pour l'ATMF, qui est une association qui se dit et qui se décrit comme laïque, démocratique, indépendante. L'objet de cette association n'est pas permis. Nous avons à faire face à une association politique qui publie des communiqués de presse ou des vitrioles contre le Royaume du Maroc. En ce moment, ce n'est peut-être pas le meilleur moment, vu nos relations avec le Royaume, en parlant d'une répression d'État dans la province du Rif qui publie des communiqués en parlant d'annexion des territoires palestiniens, qui publie une litanie avec laquelle on peut être pour ou contre sur le 17 octobre 1961, qui parle de violences policières et qui pense que la loi sur le séparatisme ne va pas assez loin.

Je sais que vous allez, encore une fois, nous accuser d'un pseudo-racisme. En général, c'est quand vous avez tort et que vous êtes à court d'arguments que vous avez ce réflexe. C'est la logique globale finalement quand on ne sait pas répondre sur le fond qui permet de discréditer l'opposant politique. Ainsi, à chaque fois, et c'est la deuxième fois pour cette association. Je sens qu'il y a une gêne dans ce Conseil d'arrondissement. Certains n'osent pas s'exprimer parce qu'ils seraient d'accord, ce qui est dommage. Mais soit vous assumez clairement le clientélisme et votre soutien financier avec l'argent des contribuables parisiens à une association politique et qui, malheureusement, va jeter l'opprobre sur toutes les autres associations incluses dans cette délibération, soit vous retirez cette subvention, ce que nous vous demandons, une nouvelle fois. Dans le cas contraire, nous voterons contre en Conseil

d'arrondissement et nous proposerons un vote dissocié en Conseil de Paris parce que cela nous est autorisé.

**Ariel LELLOUCHE** : Je pense qu'on avait eu le même débat la dernière fois. Je vous propose une chose. On ne va pas revenir sur les objectifs de cette association à l'intérieur du 18e parce que suite à l'intervention de Éric EHLERS, j'ai été les rencontrer, ce que je n'avais pas fait jusqu'à présent. J'essaie au cours du mandat de rencontrer toutes les associations qu'on finance.

J'aimerais bien que vous m'accompagniez parce que j'en ai parlé longuement sur ce problème politique et qu'on puisse rencontrer le président du 18e, rue Affre. On pourrait parler parce que je pense qu'on ne va pas faire le débat là-dessus de cette association parce qu'on en a parlé et je crois que ce n'était pas la première fois, bien avant Éric EHLERS. Si vous voulez, je pense qu'on se donne rendez-vous et on va les rencontrer.

**Éric LEJOINDRE** : En attendant, je vous propose qu'on vote cette délibération. Je redis clairement que je soutiens absolument cette subvention à l'ATMF. Je ne crois pas que dans la majorité, il y ait de l'interrogation sur le fond. Heureusement que les collectivités locales subventionnent des associations, indépendamment d'ailleurs de leur idéologie politique, parce qu'elles rendent un service incontournable pour la population. Si on imagine que dans le 18e, le fait d'avoir des associations qui, par ailleurs, ont un public spécialisé n'a pas de sens, je crois que c'est que l'on connaît mal le 18e. Bien sûr qu'il faut des associations qui nous permettent d'aller en soutien à l'ensemble des séniors, quels qu'ils soient. Donc, il n'y a vraiment aucune espèce de début de commencement de gêne dans la majorité. Au contraire. Et qu'on a bien raison de continuer à faire confiance à cette association comme à toutes les autres.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Comme président de groupe, j'ai un droit aussi dans le règlement intérieur de m'exprimer, M. GRANIER, ne vous en déplaise. Juste pour vous dire pour la nième fois, si vous voulez bien écouter votre contradicteur.

Vous avez raison sur un point. C'est qu'il faut évidemment que les associations respectent un certain nombre de principes. D'abord, les principes républicains, le principe de laïcité. D'ailleurs, il y a un observatoire de la laïcité qui peut être saisie s'il y a des problèmes concernant ces principes républicains et notamment, je crois que cet observatoire a été saisi pour une autre association, la Fasti et je crois qu'ils se sont rencontrés, qu'un certain nombre de précisions a été amené dans le travail de la Fasti et les choses se passent bien maintenant.

Ce qui me pose un problème dans votre intervention, M. GRANIER, c'est que si je peux être d'accord sur vos positions qui critiquent un certain nombre de positions de cette association parce que ce que vous avez dit, ce que fait l'association, je ne le partage pas par exemple sur un plan politique. Mais nous sommes élus de la République pour subventionner des associations qui font un travail au service des habitants et non pas pour savoir si elles sont en phases avec nos idées politiques comme élus, parce que ça voudrait dire qu'une collectivité ne financerait que les associations qui vont dans son sens idéologique. Donc, on ne serait plus dans l'intérêt général. Évidemment, les gens qui sont dans des associations ont des idées politiques. Evidemment s'ils sont citoyens et évidemment, certaines associations militent pour telles ou telles causes qui ne sont pas celles des élus qui votent les subventions. Ça s'appelle la démocratie. Ça s'appelle le pluralisme. Ça s'appelle le débat démocratique. Donc, à partir du moment où ces associations respectent les principes fondamentaux de la République et respectent le principe de la laïcité, elles doivent avoir la liberté de penser, critiquer les collectivités et le gouvernement, prendre des positions politiques. Il n'y a que dans un pays où l'État de droit n'est pas respecté, qui ne respecte pas les fondamentaux démocratiques où on ne va subventionner que les associations qui pensent comme l'élu dans

la majorité municipale ou dans la majorité nationale, mais ne respectent pas les fondamentaux démocratiques par exemple ou républicains.

**Gérald BRIANT** : Il y a un débat à droite qui est toujours intéressant. Juste pour dire que pour une information, c'est la France qui a fini par reconnaître le massacre du 17 octobre. Il est toujours bon de le savoir.

Ensuite, sur le procès qui nous est fait, de dire qu'on a vécu certains pseudo-racismes. Nous n'attendons que ça, que dans vos interventions, systématiquement vous ne visiez pas le Maghreb. Là, tout serait limpide et clair. C'est vous qui vous mettez tout seul dans le trou et vous mettez du sable sur votre tête. C'est ça que vous faites. Après, vous pouvez toujours dire : « Je ne sais pas, je ne comprends pas ce qui se passe. Pourquoi on nous dit que… » Soyez juste simples et cessez de vous en prendre au Maghreb, à la communauté maghrébine diverse et variée, qui est une de nos richesses dans notre arrondissement. D'ailleurs, je les félicite. Ils sauront que dans le Conseil d'arrondissement, le Maire vient de le répéter à l'instant, ils auront toujours notre soutien parce que tout ce qui favorise l'engagement et la citoyenneté, c'est important. Il faut le faire vivre. Ce n'est pas si simple, notamment dans une période où tout est devenu un peu plus compliqué. Et on a besoin encore plus du coup de solidarité.

**Ariel LELLOUCHE** : Pour conclure, juste un chiffre par rapport à cela. En 2021, sur les 1 320 personnes prises en charge par l'ATMF, il y avait 63 % de Maghrébins et de Subsahariens et 37 autres nationalités.

Ensuite, on a depuis le 17 janvier un nouveau conseil des aînés du 18e arrondissement. Ça fait plusieurs fois que je prenais la parole pour intervenir sur ce sujet. On a, dans d'autres arrondissements, des conseils de séniors qui sont là depuis très longtemps ; 25 ans dans le 19e arrondissement, on n'en avait pas. Donc, avec un groupe de séniors, on a décidé de monter une structure qui va permettre de proposer à la fois des activités et des idées, qui permettra de faire le lien avec la communauté des séniors.

Je voulais remercier Pierre-Yves BOURNAZEL et Gérald BRIANT parce qu'on a eu exactement le même débat la dernière fois et les réponses apportées ont été les mêmes. Je réitère : « Venez avec moi et on va les rencontrer ». Cela vous permettra aussi de discuter un peu et de voir la part des choses.

**Rudolph GRANIER** : Je répondrai à mon collègue Ariel LELLOUCHE qui est la seule intervention qui mérite, à mon sens, une réponse.

Je vous ai bien dit que je soutenais l'action de cette association. Il ne s'agirait pas de tenter de travestir mes propos ni de les déformer. Je vous ai dit qu'en revanche, il y avait des messages politiques que portait cette association. Que le rôle d'une collectivité, sans utiliser des mots-valises : intérêt général, de république ou démocratie, comme certains le font, c'est de ne pas subventionner une association qui porte un message politique. C'est simplement ça. Je tire mon chapeau encore une fois aux actions de cette association vis-à-vis des aînés. Quand cette association s'en prend à moi sur les réseaux sociaux, je vous ai trouvé beaucoup moins loquace pour venir me défendre. Donc, qu'on cherche aussi à intimider la voie d'un élu de la République, ce n'est pas digne de la part d'une association qui reçoit de l'argent public. Vous savez que ça avait été le cas, mais personne n'en a parlé.

J'assume tout à fait mes propos qui sont d'une transparence et, j'espère, d'une clarté limpide. C'est que les actions de cette association sont louables et nécessaires comme celles des autres. Les messages politiques associés à cette association sur la base de l'argent du contrat public ne le sont absolument pas. Tout ceci est très clair.

**Éric LEJOINDRE :** Je vous remercie de cette intervention, mais je ne suis pas un grand utilisateur des réseaux sociaux. Je n'avais donc pas pris conscience de ces réflexions. J'imagine que vous aurez exactement la même réaction pour condamner le harcèlement sur les réseaux sociaux qu'un certain membre de vos amis, y compris des élus qui n'ont pas grand-chose avoir le 18e, auquel des élus, y compris de votre groupe, y compris qui ne sont pas du 18e procèdent en permanence par rapport aux décisions que nous prenons. Parce que – entre nous – je trouve ça un tout petit peu riche qu'un membre du groupe Changer Paris à l'Hôtel de Ville commente les tweets des uns et des autres, parce que s'il y a bien un groupe harceleur, accompagné d'une bande de harceleurs, tous d'ailleurs sous des comptes anonymes, qui pratiquent la haine sur les réseaux sociaux, c'est bien le vôtre. Très franchement, recevoir des leçons de réseaux sociaux de votre part me paraît totalement déplacé. Tant que vous n'aurez pas condamné avec la plus grande véhémence les hashtags haineux que vous promouvez, vous feriez bien de vous abstenir de ce type de réflexion. On ne peut pas passer son temps à propager la haine en ligne et ensuite, se trouver mal quand on en fait soi-même un tout petit peu l'objet.

Je suis désolé, mais franchement que la droite parisienne se taise sur le harcèlement en ligne. Vous en êtes un des principaux pourvoyeurs.

## LOGEMENT ET URBANISME

### 2023 DLH 49 – Location de l'immeuble 7-7 bis, cité Véron (18e) à la RIVP– bail emphytéotique

**Éric EHLERS** : La première des délibérations Logements de cette année concerne le 7-7 bis, cité Veron, un petit endroit bucolique dans lequel la Ville a acheté afin de le confier à un bailleur un ensemble immobilier, dans un secteur qui n'est pas saturé en logements sociaux, pour un coût de 5 700 € du m², ce qui est très inférieur au prix du marché.

Afin d'affiner notre position, j'ai envoyé des questions à Mario GONZALEZ, rapporteur sur ce dossier, à savoir : quel est l'état du bien, comporte-t-il un ascenseur et des travaux sont-ils nécessaires ? Tout cela pour savoir si ce coût très intéressant, a priori, sera augmenté par celui de travaux mis aux normes qui l'augmenteraient hors de proportion. Je vous donnerai notre position à l'issue de cette réponse.

**Mario GONZALEZ** : Merci, Éric EHLERS pour ce mail. C'est très bien parce que cela permet d'avancer. J'informe les membres du Conseil d'arrondissement que, conformément à ce que j'avais souhaité, Éric EHLERS m'a interrogé cet après-midi par mail sur trois projets. Je vous le dis très sincèrement parce que cela me permet d'interroger les services, parce que je n'ai pas forcément toutes les informations et de vous remettre une réponse le plus exhaustive possible. En tous les cas, je l'espère.

Sur ce projet, dans un lieu très emblématique du 18e arrondissement et de Montmartre, l'immeuble a été préempté, la RIVP a été titrée. C'est un immeuble globalement en bon état pour lequel il y a finalement très peu de travaux de prévus. La RIVP les estime aux alentours de 700 000 €. Ils doivent encore faire appel à un bureau d'études pour savoir si une rénovation énergétique est opportune ou non, puisqu'apparemment, certains appartements sont vraiment en très bon état. L'immeuble a manifestement été bien entretenu. Il n'y a pas d'ascenseur ni la possibilité d'en créer ni d'accessibilité PMR.

Tels sont les éléments à ma disposition.

**Éric EHLERS** : En réponse à ces explications, nous serons heureux de pouvoir voter favorablement ce projet. Même s'il n'y a pas d'ascenseur, sachant qu'il n'y a que quatre étages, nous ferons un petit effort. Une fois n'est pas coutume. Si vous nous améliorez la transmission des questions et un accord sur un dossier concernant la création de logements sociaux dans un quartier qui n'en est pas pourvu.

**2023 DLH 53 – location de l'immeuble 64, rue Letort (18e) à ELOGIE SIEMP – Bail emphytéotique**

**Éric EHLERS** : Le cas est un peu différent. Nous sommes à la proximité de la porte de Clignancourt. Il s'agit d'un immeuble en pierre de taille. Le coût est beaucoup plus élevé puisqu'on excède les 7 000 € du mètre carré. J'ai posé les mêmes questions à notre rapporteur. J'espère que nous aurons une réponse intéressante et précise.

**Mario GONZALEZ** : C'est un immeuble bien connu et de la Mairie du 18e de mon prédécesseur Michel NEYRENEUF et des services de la ville. C'est un immeuble qui a beaucoup souffert et qui d'ailleurs a fait l'objet de plusieurs arrêtés de péril. L'ancienne copropriété avait fait réaliser les derniers travaux qui avaient permis la levée, auprès des services de la ville, un rapport selon lequel l'immeuble ne présentait plus de danger. Néanmoins, celui-ci a connu des difficultés. C'est ce qu'a révélé l'étude du bailleur titré pour cette adresse, puisqu'il semblerait que les travaux réalisés l'ont été sans garantie décennale. Cela est un véritable problème pour les acquéreurs. Ces travaux n'ont été que partiels et il y a plusieurs fissures dans l'immeuble. Bref, des travaux très importants à réaliser sur les parties communes et sur la structure de l'immeuble. Cela va certainement emmener à des travaux que le bailleur estime aux alentours de 1,9 million d'euros. Là encore, impossibilité de création d'ascenseurs et d'accessibilité PMR.

C'est une préemption utile. C'est le type exemple d'un immeuble et d'une copropriété qui a tout fait pour essayer de sortir de l'insalubrité, mais qui malheureusement n'y est pas parvenu. Il y a une vente, la Ville rachète, et avec les moyens des bailleurs sociaux, on va pouvoir réhabiliter ce bâtiment, les logements et rendre toutes ces qualités à ce bel immeuble.

**Éric EHLERS :** Compte tenu de ces éléments et de la situation particulière de cet immeuble, s'agissant des habitants qu'il convient de protéger, également d'un immeuble qui a un intérêt architectural, nous voterons pour cette délibération.

**2023 DLH 61 – Location de l'immeuble 92, rue du Mont Cenis (18e) à la RIVP – Bail emphytéotique**

**Éric EHLERS :** Un immeuble bourgeois, de très belle facture avec façade, pierres et briques, orné de ferronneries élégantes dans un secteur qui n'est pas saturé en logements sociaux, mais pour un coût qui dépasse les 8 700 € du mètre carré.

Dans l'attente de vos explications, nous restons en attente de ces éléments.

**Mario GONZALEZ :** À ce rythme, on va pouvoir ouvrir une agence immobilière. EHLERS & GONZALEZ, agents immobiliers.

*[Rires]*

**Éric LEJOINDRE :** Quand vous ne serez plus élus.

**Mario GONZALEZ :** Blague à part. merci pour cette question, M. EHLERS. Sur la rue Mont Cenis, là aussi effectivement, un immeuble de très belle facture. Celui-ci est en bon état et a été correctement entretenu. La RIVP qui est le bailleur qui crée ne prévoit que des travaux essentiellement sur les parties communes, estimés à 500 000 €. Je n'ai pas d'information en ce qui concerne l'existence ou pas d'un ascenseur, mais d'après ce que j'ai pu voir dans le rapport, il me semble qu'il n'y en a pas de prévu.

**Éric EHLERS :** Je vais malheureusement briser cette belle unanimité. L'agence est retardée, la création de cette agence immobilière. Nous voterons contre puisque le prix nous semble excessif. Il contribuerait à endetter la Ville qui l'est déjà suffisamment. Pour nous, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ainsi, nous voterons contre.

**Éric LEJOINDRE :** Je préférerais que vous créiez un bailleur social plutôt qu'une agence immobilière supplémentaire. Mais chacun est très libre, une fois que vous ne serez plus élus du 18ème, de faire ce que vous voulez.

**Éric EHLERS :** Il y a aussi des agences immobilières sociales.

**Éric LEJOINDRE :** Cela pourrait être une nouvelle création.

**2023 DLH 64 – Réitération et modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par FREHA**

**Éric EHLERS :** Une explication de vote, très rapide. Il s'agit d'une pension de famille et des logements locatifs sociaux. Le projet n'a pas commencé, même s'il date depuis plusieurs années. La raison indiquée de cette délibération est une hausse des coûts. Sur le fond, nous n'aurions pas d'opposition, sachant qu'il y avait déjà une résidence à caractère social. Le problème est architectural. Je suis allé voir sur place et sur le site de l'agence. Sur la note qui avait été transmise à l'époque, celle de la DLH 1777 de 2018, nous avons un style d'une grande banalité et tristesse, qui est regrettable dans un tel secteur qui mériterait davantage de qualité. À ce propos, nous préférons le style Art déco au style Hidalgo. C'est pour cela que nous voterons contre ce projet, sauf s'il peut être modifié avec une nouvelle architecture. Peut-être que le fait qu'il n'est pas commencé serait l'occasion.

C'est le vœu que nous formulons.

**Mario GONZALEZ :** Juste une simple observation. Hidalgo n'est pas incompatible avec Art déco. Vous avez de très beaux exemples de projets dans le 18ème arrondissement qui s'inspirent du style Art déco. Je veux pour exemple notamment un projet particulièrement décrié par votre groupe : le 26, rue des Trois-Frères Paris Habitat, qui est un très bel exemple d'une façade Art déco, d'ailleurs salué par de nombreux critiques d'architecture.

**Éric LEJOINDRE :** J'ajoute que les goûts et les couleurs.

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Je me permets aussi de rajouter sur cet aspect-là. Je pense à la pension de famille qui est un équipement, un dispositif auquel nous tenons beaucoup à la Mairie de Paris. Malheureusement, le point que j'ai abordé en début de Conseil d'arrondissement n'a pas été peut-être suffisamment clair. Nous avons besoin d'équipement d'hébergement d'urgence, pour des personnes qui sont à la rue. Je veux qu'on leur oppose le style banal de leur architecture, j'ai besoin de place pour loger des gens à la rue. C'est plus ma priorité que le style banal de l'architecture. La pauvreté n'est pas assez banale pour qu'on puisse la comparer au bâtiment.

**Éric LEJOINDRE :** J'ajoute que parfois, la simplicité n'est pas mauvaise. On a un certain nombre de bâtiments qui se voulait des gestes architecturaux. On peut penser qu'un petit peu plus de banalité aurait permis une insertion urbaine un peu plus qualitative. Je pense, pas loin de la place Louis Maillot, à un immeuble avec des fenêtres vertes, qui est un geste architectural, sans doute plus passé, mais on verra dans 30 ans.

**2023 DLH 67 – Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par LOGIREP**

**Éric EHLERS :** C'était juste pour signaler notre abstention sur la DLH 67, la DLH 72 et un vote contre sur la DU 47, Chapelle Charbon dans la continuité de nos précédentes interventions sur cette ZAC.

**Mario GONZALEZ :** Sur Chapelle Charbon, ça me permet de faire un petit point d'information pour vous rappeler à tous les membres du Conseil d'arrondissement que l'ensemble des jurys d'architecture ont été passés, le dernier, en votre présence sur l'école. Saluer la tenue et la qualité des projets présentés, avec une exigence environnementale inédite pour la Ville de Paris. Ça a été un véritable casse-tête pour les équipes d'architectes qui ont réussi, néanmoins, à relever le défi. Tous les projets sont désormais titrés, y compris l'école, qui abritera une cuisine centrale, tout cela dans une cohérence architecturale qui reste à affiner. C'est la raison pour laquelle la deuxième étape commence avec des ateliers auxquels les habitants vont être conviés, des ateliers pour coordonner l'ensemble de ces très beaux projets où vous retrouverez des façades en matériaux nobles tels que la pierre. Vous retrouverez des innovations telles que des façades en plâtre avec une isolation en paille. Vous retrouverez de très beaux projets. Nous pouvons tous ici nous en féliciter.

**2023 DLH 67 – Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par LOGIREP**
**2023 DLH 72 – Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat**
**2023 DU 47 – ZAC Chapelle Charbon (18e) – Déclassement et cession à la SPL Paris et Métropole Aménagement (P&MA) de deux emprises correspondant à une partie des lots A et F**
**2023 DU 48 – Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » - Porte de Clignancourt, 32 et 34 avenue de la porte de Clignancourt, 30 à 38 rue Ginette Neveu (18e) - Avenant à la promesse de vente**

## ESPACE PUBLIC

**2023 DVD 26 – Réaménagement de la porte de la Chapelle (18e) – Autorisation de signer 3 conventions d'offre de concours, avec Plaine Commune, avec le Département de la Seine–Saint-Denis et avec l'État**
**2023 DGGP 8 – Signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy (13 000 000 €)**

**Éric EHLERS :** Mes chers collègues, nous pouvons étudier ensemble les deux délibérations concernant l'espace public puisqu'il s'agit du même projet, lequel s'inscrit dans la continuité de celui sur lequel nous avons déjà eu des échanges qui concernaient la rue de La Chapelle.

Ce sur quoi nous sommes d'accord, c'est que l'aménagement actuel de la porte de La Chapelle qui est typique d'une conception autoroutière des années 60 et 70 n'a plus cours en entrée de ville. Il est indispensable de créer des continuités cyclables et piétonnes qui font cruellement défaut. D'autant plus que l'ambiance pour les usagers est particulièrement anxiogène. Les lieux sont investis régulièrement par des personnes migrantes en errance et livrés au trafic de drogues.

Pour la circulation générale, la situation n'est pas meilleure malgré ces aménagements a priori dédiés à la circulation automobile, à savoir qu'ils créent des cisaillements et constituent un goulot d'étranglement. Nous ne parlerons pas de l'esthétique puisque - c'est un point qui nous tient à cœur - ce territoire ressemble à un délaissé de voirie. Toutefois, il y a un certain nombre de points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord dans la continuité de ce que nous avions évoqué la fois précédente, à savoir que la mise à sens unique de la rue de La Chapelle va créer des circulations parasites et va perturber durablement la vie des riverains ; que la diminution par deux du nombre de voies risque de créer des congestions permanentes avec les inconvénients en matière d'environnement à la clé correspondante. Nous n'avons pas eu d'étude d'impact, M. DUPONT me le confirmera ; a priori, elle n'est pas encore sortie. De ce fait, il est étonnant de voter déjà ce projet sans étude d'impact.

Dans la logique de nos interventions précédentes, et considérant qu'il s'agit d'un tout, nous voterons contre ce projet. Nous pensons que Paris est une ville de deux millions d'habitants, une capitale qui a besoin d'approvisionnement et d'échange. Ainsi, il ne faut pas bloquer à l'une des principales portes d'entrée ses échanges avec tout son environnement, les autres communes, et tout ce qui permet de la faire vivre, de l'approvisionner. Il nous aurait semblé intéressant de concevoir un projet évolutif. Nous espérons que la circulation diminuera. Mais il faut aussi qu'elle réponde aux besoins et donc, d'avoir un projet sur lequel on pourrait déjà avoir un dimensionnement correspondant aux besoins actuels et qui pourra être réduit au fur et à mesure que le développement de modes alternatifs produira ses effets de manière tout à fait pragmatique.

Donc, c'est un avis défavorable de notre part.

**Émile MEUNIER :** Pour rappeler que ce réaménagement de la porte de La Chapelle et de la rue de La Chapelle, d'ailleurs qui va jusqu'au métro La Chapelle via une piste cyclable, c'était le chantier de la mandature qu'on a présenté aux Parisiens et aux Parisiennes pour les élections et qu'on est en train de mener et de faire aboutir d'ici les Jeux Olympiques. Je dois dire que la réunion publique que les adjoints et maires concernés ont menée à Eva Kotchever a été très bien reçue. Il y a eu des questions, des interrogations. Néanmoins, les 200 personnes dans la salle ont applaudi. Cela n'arrive pas tous les jours à Chapelle international.

Je crois que le projet est un très bon projet. D'ailleurs, je voulais remercier tous celles et ceux qui ont participé à le faire aboutir. C'est un projet de voirie, un projet efficace qui n'a pas besoin de milliers d'enquêtes publiques, de milliers de délibérations. C'est de l'aménagement de voiries et de paysages, avec un investissement de la Ville qui est de 52 millions d'euros, un investissement conséquent pour les quartiers populaires.

Je voulais aussi souligner que la Métropole du Grand Paris finance à hauteur de 13 millions d'euros ces travaux. Je voulais, peut-être en votre nom aussi, les remercier chaleureusement parce qu'il s'agit d'un investissement conséquent aussi pour la Métropole. Elle n'a pas les moyens financiers de la Ville. Elle doit distribuer des investissements sur l'ensemble des 131 communes, donc de mettre 11 millions d'euros ici, je pense que c'est un symbole fort. Encore une fois, on peut les remercier.

Je voulais dire, pour finir, que c'était de l'argent très bien dépensé parce qu'on est dans le rôle de la Métropole. Les portes sont des lieux éminemment métropolitains puisque quand on aménage une porte, en réalité, déjà, on préfigure la transformation du périphérique. En plus, on crée les liaisons avec les villes limitrophes. Cela rejaillit positivement sur l'ensemble du territoire. À ce titre, la Métropole est dans son rôle.

Je voulais peut-être dire quand même un dernier mot. Une fois que cet aménagement sera fait, je pense que le résultat sera à la hauteur de nos attentes. Cela ne suffit pas. Il faudra continuer à animer les lieux, à mettre l'énergie mise par toute l'équipe municipale, chacun dans sa délégation. Par exemple, au titre de l'économie sociale et solidaire, il faudra continuer à faire vivre ce lieu. Les investissements, l'aménagement urbain ne font pas tout. C'est la vie municipale aussi qui y participe.

**Antoine DUPONT :** M. EHLERS, vous m'aviez envoyé un mail cet après-midi auquel j'ai apporté beaucoup d'éléments. Vous ne le soulignez pas, mais de la même manière, je vous ai apporté des réponses précises avec des plans détaillés.

*[Rires]*

**Éric EHLERS :** Excusez-moi, j'ai oublié de remercier M. DUPONT.

*[Rires]*

Qui m'a apporté effectivement. Nous essayons de travailler efficacement, majorité-opposition, pour que nos débats se déroulent de la manière la plus fluide et la plus concise.

**Antoine DUPONT :** J'apprécie la demande d'information préalable.

Sur la mise en sens unique de la rue de La Chapelle, vous évoquiez les riverains. Il existe des exceptions, en fait. Les riverains peuvent emprunter la rue de La Chapelle malgré la mise en sens unique. On peut débattre sur ce qu'on appelle riverains. Est-ce qu'on s'arrête à la rue de La Chapelle ? Est-ce qu'on élargit au quartier de la Goutte-d'Or, par exemple ? Je suis ouvert à débattre de ça, mais pas sur la nécessité de maintenir la mise en sens unique. On peut travailler sur les exceptions.

Après, vous parliez de congestion permanente liée à la réduction des voies de circulation. C'est intéressant parce que souvent, cet argument est utilisé. Si on regarde des photos, par exemple de la rue de Rivoli, dans les années 50, 60, 70, il y avait cinq, six voies, mais c'était déjà congestionné. Pour moi, l'argument ne tient pas. C'est-à-dire que toute l'histoire de la congestion à Paris, malgré le nombre, la réduction ou l'augmentation du nombre de voies, c'est toujours congestionné. Puisque dès lors qu'il y a une possibilité de s'engouffrer, le véhicule va le faire. Pour moi, on décentre vraiment le sujet. Vous évoquiez les professionnels. C'est pour ça que la Ville de Paris met en place une stratégie de logistique du dernier kilomètre avec un maillage dans la Ville, de centre de logistique du dernier kilomètre pour essayer de faciliter l'accès aux marchandises à la Ville de Paris, au sein de la Ville. Par ailleurs, David BELLIARD l'a annoncé il y a quelques mois, on est en train de le faire, on augmente le nombre de zones de livraison à Paris malgré la diminution en parallèle du nombre de zones de stationnement classique en surface.

Vous évoquiez l'étude d'impact, ce que je vous ai répondu. La Préfecture de police a validé le projet. Elle a fait le nécessaire de son côté pour qualifier l'impact des travaux d'aménagement pour le quartier et également, le centre de contrôle, qu'on appelle le PC Lutèce au sein de la Ville de Paris. Je vous rassure, il n'y a pas d'aménagement aussi impactant dans les quartiers sans qu'il y ait d'études préalables qui soient faites par les services compétents.

Par ailleurs, je vais vous raconter une seule anecdote qui fait écho au point que vous évoquiez sur la réduction du nombre de voies de circulation et la fermeture des circulations. Il y a quelques années, la ville de New-York avait décidé de fermer, comme ça, quasiment du jour au lendemain, un grand point d'entrée qui était l'équivalent d'un périphérique dans un quartier. Ils ont complètement fermé. Tous les habitants, la municipalité, de l'opposition notamment, avaient crié au scandale parce que ça allait créer du report dans les quartiers. En fait, au bout de quelques mois, des études ont été faites sur les reports de circulation. Il s'avère qu'il n'y a eu quasiment aucun report. Pourquoi ? Parce que les gens se sont déportés vers d'autres modes de mobilité quand ils pouvaient. Je crois fondamentalement que les comportements vont changer à mesure que la puissance publique fait le nécessaire pour encourager ces nouveaux modes de déplacement. Je suis persuadé que les aménagements aujourd'hui entamés à la porte de La Chapelle et, hasard de calendrier, les travaux ont commencé aujourd'hui, sont des aménagements qui vont dans le sens de l'histoire et qui, dans 10-15 ans, ne feront même plus débat.

**Éric LEJOINDRE :** Je voudrais peut-être rajouter un mot sur le sens de l'action qu'on mène. Le quartier de la porte de la Chapelle, ça a été très longtemps un quartier qui a été mis au service du reste de Paris, à l'intérieur duquel, avec des infrastructures routières, mais d'autres infrastructures, il y a plus longtemps encore avec l'arrivée du gaz et du charbon, on a longtemps considéré que la porte de la Chapelle était un lieu au service du reste de Paris. Ce que nous voulons faire, ce que nous avons commencé à faire avec l'arrivée du tramway, puis avec l'ensemble des projets que nous menons à cet endroit, c'est de faire en sorte que ce quartier soit d'abord au service de ses habitants. Ça veut dire effectuer un peu de changement et effectivement, considérer que cette grande porte d'entrée sur Paris ne peut pas être qu'une porte d'entrée. Ça doit être un quartier où l'on puisse vivre. Émile MEUNIER l'a parfaitement dit, l'aménagement ne fait pas tout.

On a commencé à travailler, notamment avec les équipes de la Politique de la Ville et puis l'ensemble des services municipaux, à la réception des travaux puisqu'une fois qu'on aura recréé de l'espace public, il faudra l'occuper positivement. On y a implanté un certain nombre de structures qui ont du sens pour les habitants. Oui, il faut réduire le flux de véhicules automobiles qui traversent ce quartier parce qu'il y a des gens qui y habitent depuis longtemps. Il y aura en plus un peu de logements supplémentaires avec le projet de la gare des Mines. C'est un mouvement très profond qu'on impulse. Ça va changer un certain nombre d'habitudes. Cela dit, les discussions qu'on a eues notamment avec la Préfecture de police, qui est très vigilante à faire en sorte qu'on puisse continuer à circuler, ont été positives et nous ont permis d'avancer. C'est vraiment un choix que l'on revendique absolument. Ce quartier va enfin se recentrer sur ses habitants. Il va être pensé d'abord pour ceux qui y habitent. Bien sûr, il continuera à être un lieu de passage, un lieu d'entrée, un lieu de sortie, mais il sera aussi un lieu de destination. Il s'agit d'un changement important dans la façon dont on voit notre territoire et dont on considère ces quartiers des portes de Paris qui ne sont pas que des lieux de passage dans lesquels on rajoute du logement parce qu'il y a de la place. Ce sont des lieux, des quartiers de vie.

La porte de la Chapelle, si on la compare à la porte de Saint-Ouen, à la porte Montmartre et même à sa façon à la porte de Clignancourt, est sans doute une des portes qui laissait le moins d'espace à ses habitants. C'est ça profondément qu'on est en train de transformer, de bouleverser. C'est beaucoup d'argent, c'est vrai, mais je crois que cela est vraiment mérité. Ce sera beaucoup de travail de réception parce qu'il faut que ces nouveaux espaces soient bien occupés. Comptez sur nous pour être entièrement mobilisés pour le faire.

## PLAN CLIMAT

**2023 DEVE 5 – Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC**

**Gilles MENEDE :** Je voulais dire un mot de ce nouveau dispositif à destination de ces copropriétés parce qu'il concourt à la transformation écologique de la Ville de Paris. Végétaliser les espaces publics et privés, récupérer et valoriser l'eau de pluie sont des enjeux essentiels au cœur de la transformation écologique de la Ville de Paris. Plusieurs dispositifs ont été mis en place depuis de nombreuses années. Tout d'abord, un plan ParisPluie qui vise à restaurer le cycle naturel de l'eau, à renforcer la présence de l'eau et de la nature à Paris, à transformer l'eau en ressource. Aussi, le plan Climat de Paris auquel Anne-Claire a participé, qui vise à accélérer la transition écologique, rendre la Ville de Paris plus durable et améliorer le cadre de vie des habitants et des habitantes.

Cette stratégie s'appuie sur les nombreux projets de végétalisation que nous menons et la désimperméabilisation qui concerne les espaces publics de voirie, les parcs, les jardins, les squares, les toitures et tous les espaces libres, notamment dans les écoles avec la création des cours Oasis. Enfin, je citerais simplement le plan Arbre qui encourage la plantation tous azimuts, notamment en cœur d'îlots. L'arbre est le meilleur allié face aux changements climatiques puisqu'il rafraîchit l'air, lutte contre le réchauffement climatique et améliore la gestion des eaux de pluie.

Que faire maintenant sur les copropriétés ? Les copropriétés sont aussi un champ d'action important pour la végétalisation de la Ville. Je suis heureux de voir que la Ville de Paris, avec l'agence parisienne du climat, va créer ce nouveau dispositif de financement destiné à inciter les copropriétés à initier une démarche d'abattement des eaux pluviales et de végétalisation de leurs espaces libres, mur, toiture. Ce dispositif est appelé CoprOasis. Ce nouveau dispositif réaffirme l'importance de poursuivre l'accompagnement des copropriétés parisiennes, notamment dans les quartiers populaires, dans le prolongement du programme Éco-rénovons+.

Pour conclure, simplement pour quelques questions pratiques à Anne-Claire BOUX : peux-tu, Anne-Claire, nous en dire plus sur ce nouveau dispositif ? Par exemple, quelle enveloppe budgétaire est prévue pour ce dispositif ? Quelle aide pour les copropriétés est prévue ? Quelle peut être la surface concernée pour ce nouveau dispositif ?

**Anne-Claire BOUX :** Merci pour ces questions et venir souligner le travail important fait dans le cadre de ce dispositif. J'en profite pour vous remercier, Gilles MENEDE et Antoine DUPONT, sur ce travail de coordination pour adapter notre ville au changement climatique, faire face à la crise de biodiversité à laquelle on fait face et aussi répondre au changement sociétal que nous avons vécu avec le covid, ce besoin de plus en plus grand des habitants et habitantes d'accès à la nature. Bien entendu, la Ville de Paris était déjà volontariste sur le sujet. Avec cette transformation de l'espace public, que ce soit de débitumisation, de végétalisation et ce plan Arbre pour pouvoir utiliser l'arbre pour s'adapter aux changements climatiques, on voit réellement nos rues se transformer. Je pense, par exemple, à la rue Ferdinand-Flocon et d'autres. On voit en ce moment la mise en place aussi des travaux Embellir votre quartier à la Goutte-d'Or et la concertation en cours sur Montmartre. On voit aussi cette transformation dans les établissements publics avec les cours Oasis. Il restait cette partie des copropriétés privées, qui n'est pas rien puisque l'espace privé est 38 % de l'espace non bâti parisien. C'est à peu près la moitié des copropriétés. C'est 600 ha.

Forcément, si on veut réussir ce défi de la nature en ville, il faut absolument embarquer les copropriétés privées dans cette dynamique. Voilà pourquoi ce dispositif de près d'un million d'euros a été mis en place pour permettre d'accompagner les copropriétés. Cela peut être soit les accompagner sur des études, à hauteur de 5 000 €, soit les accompagner dans le cadre de travaux de transformation, soit de débitumisation, soit de transformation des toitures. Cet accompagnement se fait à hauteur de maximum 80 % des travaux avec une limite de 30 000 € par projet. C'est un accompagnement significatif pour des travaux qui peuvent être assez lourds, mais nécessaires pour pouvoir engager ce grand chantier de la végétalisation. C'est donc un accompagnement, encore une fois, sur mesure, de la même façon qu'Éco-rénovons+ qui sera mis à disposition des copropriétés pour les accompagner le mieux possible afin d'atteindre aussi l'objectif que nous allons nous fixer, sur lequel nous sommes en train de réfléchir dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

**Éric EHLERS :** J'avais prévu de m'inscrire, mais je ne sais pas pourquoi, je voulais dire des choses aimables et l'inscription est tombée à la trappe. Donc, je le ferais sous forme d'explication de vote courte pour aller dans le même sens que mes collègues, nous féliciter de ce dispositif qui apporte une réponse pertinente à ce sujet, pour lequel la collectivité engage de l'argent qui va aller à des copropriétés, mais parce qu'elle va aussi bénéficier de ce qui est fait sur un domaine privé. C'est tout à fait logique et pertinent, contrairement à ce que nous avions évoqué précédemment, qui est notre crainte précédente. Dans ce cas, on peut mettre de l'argent public.

L'importance de la manière dont l'agence parisienne du climat va conduire la démarche, l'intelligence qu'elle va mettre dedans pour notamment la coordonner avec les problématiques de réfection de toiture. Ce serait dommage d'installer des dispositifs avec des plantes, du substrat sur des toitures qui ont besoin d'être rénovées ou qui vont faire l'objet d'isolation thermique, de prendre en compte l'aspect global de ce double aspect patrimonial, environnemental avec l'énergie et la biodiversité.

Un autre point de vigilance sur l'obligation de planter des fruitiers à condition que le sol ne soit pas pollué. Je ne sais pas si c'est intégré, mais c'était notamment la raison pour laquelle il était interdit dans un certain nombre de jardins partagés de récolter le fruit des productions parce qu'il y avait le sol avec des métaux lourds et des hydrocarbures. Faites attention à ça.

Enfin, un regret que le seul recyclage de l'eau ne soit pas pris en compte, que ce soit toujours lié à une végétalisation. Mais les copropriétés qui ont déjà un jardin, ce serait intéressant de les aider à mettre en place des cuves. J'en fais part à Mme BOUX qui peut-être saura amender de manière favorable ce dispositif en ce sens. Nous voterons pour ce projet.

**Anne-Claire BOUX :** Je prends bonne note. Je vous remercie pour l'ajout très pertinent que je transfèrerai au niveau central puisqu'il y a, à mon avis, un potentiel à aller chercher en termes de récupération des eaux de pluie.

## POLITIQUE DE LA VILLE

**2023 DAE 65 – Subventions (167 600 €) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville 2023**
**2023 DDCT 3 – Appel à projets politique de la ville – subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)**
**2023 DDCT 4 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 € pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)**

**Rudolph GRANIER :** Cent associations, M. le Maire, et un beau conseil d'arrondissement n'existeraient pas s'il n'y avait pas ce saupoudrage financier à hauteur de 1,5 million avec une multitude de projets, notamment l'Accueil Laghouat un petit peu au milieu et des associations que nous connaissons et qui ont un vrai travail comme l'Ecomusée, Mille et une Images ou SOS Casamance. Gérald BRIANT vient de passer le sel et la (...) qu'on se focalise sur le Maghreb. Néanmoins, nous critiquons toujours cette modalité de subventionnement qui traduit tantôt l'illisibilité de votre politique, tantôt un clientélisme forcené que nous contestons.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Maya AKKARI :** À chaque Conseil d'arrondissement et à chaque Conseil de Paris, nous avons éternellement les mêmes discussions. Nous ne sommes pas clientélistes. L'appel à projet Politique de la Ville, ma collègue Anne-Claire BOUX vous le dira, est un très, très long processus qui associe un grand nombre de personnes avec beaucoup de directions, beaucoup d'élus. Nous essayons d'arbitrer avec le plus d'objectivité possible. Je peux vous dire que de mon côté et de celui d'Anne-Claire, nous essayons d'être très rigoureuses et de regarder avant toute chose l'intérêt général.

Pour ce qui est du saupoudrage, je ne pense pas que nous saupoudrions puisque nous avons trois axes prioritaires avec toutes les problématiques que rencontrent nos quartiers qui sont l'axe Travailler, Grandir et Habiter. Nous veillons vraiment à bien centrer notre action sur ces trois grands axes pour ne pas nous éparpiller.

Peut-être qu'Anne-Claire voudra compléter mon propos.

**Éric LEJOINDRE :** Il s'agit d'un débat qu'on a souvent dans ce Conseil d'arrondissement et comme l'a dit Maya AKKARI aussi en Conseil de Paris. Je suis toujours un peu surpris d'imaginer que le soutien qu'on apporte à la vie associative puisse être considéré comme du clientélisme. La réalité est qu'on n'est pas des donneurs d'ordre, on est des partenaires. J'ai un immense respect pour la vie associative, non pas parce que j'aime tel ou tel, parce que je connais l'impact de leur action sur notre territoire. Je sais que le service public et les fonctionnaires de la Ville de Paris peuvent réaliser un certain nombre de missions. Je sais aussi qu'un certain nombre d'autres missions ne peuvent être réalisées que parce qu'elles le sont par des acteurs de la vie associative qui ont besoin d'argent pour mener leurs actions, mais qui ont un mode d'action dans la société qui est complètement différente du nôtre.

La réalité c'est que, heureusement qu'on a une vie associative dense avec des structures très importantes comme les centres sociaux ou des beaucoup plus petites structures qu'on peut soutenir aussi parce qu'ils nous permettent une granularité beaucoup plus fine dans l'intervention. C'est vrai dans le cadre de la Politique de la Ville, comme celui de la politique culturelle et de la politique sportive. Heureusement qu'on soutient des clubs sportifs et qu'on ne demande pas aux agents de la Ville de Paris d'être les seuls animateurs sportifs sur le

territoire. Heureusement qu'on soutient un certain nombre de centres associatifs et qu'on n'imagine pas que ce sont uniquement nos acteurs publics qui peuvent apporter ce service.

Il y a une espèce d'obsession de la droite parisienne dans la défiance que vous avez avec le monde associatif. Nous considérons que ce sont des partenaires indispensables parce qu'ils agissent différemment de nous. On soutient les bibliothèques municipales parce que l'on considère que c'est le cadre parfait pour apporter ce service public du livre. On soutient les conservatoires d'arrondissement parce que l'on considère qu'ils participent à l'éducation musicale, mais on soutient aussi des associations qui permettent d'apprendre la musique rue Marcadet ou à la Goutte-d'Or parce que ce sont des interventions qui sont complémentaires. On ne demande pas aux uns et aux autres ce qu'ils pensent et ce qu'ils votent. On leur demande ce qu'ils font et ce qu'ils font différemment, et parfois mieux que nous.

Je voudrais qu'on sorte de ce débat qui est vraiment un débat politicien : ce sont vos copains, ce ne sont pas vos copains. Franchement, cela ne revêt pas d'importance particulière. Puis, si on ne soutenait que les gens qui nous soutiennent aux élections, il ne se passerait pas grand-chose dans le 18ème. Ne projetez pas sur nous des comportements qui peut-être seraient les vôtres si vous étiez aux responsabilités, mais qui ne sont pas les nôtres.

Je sais pourquoi on a besoin du soutien de la vie associative pour faire évoluer nos quartiers pour qu'on y vive mieux. Je sais ce dont la vie associative est capable de faire ainsi que nos limites. Par contre, je sais aussi ce que nous savons faire et que nous n'allons pas demander à un acteur tiers, parce que ça n'aurait pas de sens. On ne va pas demander aux associations d'organiser nos bibliothèques municipales. On sait le faire. Ne pas demander à des associations de faire le conservatoire, ne pas demander à des associations de remplir notre rôle. Mais on va continuer à soutenir avec beaucoup de détermination, d'esprit de responsabilité et de liberté les acteurs associatifs qui sont capables d'intervenir sur un certain nombre de sujets et de domaines beaucoup mieux que d'autres ne le feraient. Je pense qu'il y a une erreur fondamentale d'appréciation ou d'analyse quand on imagine que c'est autre chose qu'un partenariat intelligent.

Dernier mot, vraiment, si vous n'en êtes pas convaincus, allez les voir une à une. Aucune association que nous soutenons financièrement ou qui remplit un rôle que nous considérons important ne se sent notre affidé. La liberté de la vie associative du 18ème est immense. Ce n'est pas parce qu'on les soutient financièrement que ça les empêche de nous critiquer quand ils le pensent. Regardez, par exemple, ce que peut dire de temps en temps et parfois à juste raison la Salle Saint-Bruno ou n'importe quelle structure. La vie associative du 18ème n'est pas la plus facile ni la moins critique par rapport à nous. Ils ont bien raison. On va continuer à les soutenir malgré cela.

**2023 DDCT 12 – Attribution d'une subvention l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association**
**2023 DDCT 11 – Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires – subventions de fonctionnement (80 000 €) à 9 associations**

**Dieudonné NGOMOU :** Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires, bénéficie-t-il réellement aux habitants qui souhaitent développer un projet ?

**Maya AKKARI :** Votre question, comme d'habitude, va à l'essentiel et est très importante. Il est vrai qu'une des dérives du FPH pourrait être que ça soit un énième financement d'un projet associatif. Par contre, le FPH est né de cette volonté d'aller chercher les habitants pour les mobiliser sur des projets, que petit à petit, ces habitants se mobilisent, découvrent la vie associative, s'organisent eux-mêmes en association, montent en puissance et intègrent cette

dynamique associative que nous aimons tellement, M. GRANIER, sur laquelle nous nous appuyons beaucoup dans notre action. Cette délibération nous demande de voter 14 700 € pour l'Ecole normale sociale qui agit sur l'est de l'Arrondissement et pour Projet-19 à hauteur de 6 000 € qui agit à l'ouest de l'Arrondissement. Cette délibération est pour moi l'occasion de remercier les acteurs associatifs qui portent ce dispositif : la Salle Saint-Bruno au Faubourg, dans le sud, l'Ecole normale supérieure à l'est et Projet-19 à l'ouest.

Avec Juliette HEON, la directrice générale des services, les équipes de développement local, nous travaillons depuis un an à l'amélioration de ce dispositif pour qu'il soit encore plus proche des habitants, pour qu'il vise encore plus les habitants. Je rappelle que ces habitants peuvent être jeunes ou moins jeunes, parce qu'un enfant, un adolescent, un jeune peut, en s'appuyant sur un adulte majeur, présenter lui aussi ou elle aussi un projet.

Nous essayons de travailler à ce que ça soit encore plus ciblé sur les habitants. Nous travaillons à une meilleure cohérence et à une meilleure lisibilité de ce dispositif par une harmonisation des différentes chartes. D'ici à avril 2023, les trois FPH auront une même charte. Nous travaillons dans cette charte et ses règlements intérieurs à ce qu'il y ait différents collèges et que ces collèges tournent, que tous les deux ans, il y ait une nouvelle composition dans ces collèges pour laisser de la place à des nouveaux projets et des nouveaux habitants.

Nous travaillons également à un redécoupage parce que nous avons constaté que les habitants du quartier Amiraux-Poissonniers étaient moins mobilisés sur ce dispositif. De ce fait, nous allons voir si on ne peut pas, par exemple, élargir l'action de la Salle Saint-Bruno sur le nord de la Goutte-d'Or pour aller jusqu'à la porte des Poissonniers. En tout cas, rien n'est encore décidé, mais on essaie de faire ce travail.

Un message à vous toutes et vous tous qui êtes élus ici et qui êtes souvent mobilisés par des habitants qui ont envie de mener à bien un projet, n'hésitez pas à me faire un e-mail maya.akkari@paris.fr et je relaie auprès des associations ad hoc ou d'orienter les habitants vers les trois structures que je vous ai citées tout à l'heure pour qu'elles les aident et les soutiennent dans leur projet. Je suis à votre disposition. Comme Mario GONZALEZ, n'hésitez pas à m'appeler, à m'écrire, à me solliciter. Je fais le lien avec les bonnes structures pour soutenir les projets.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Pour une explication de vote sur l'ensemble de ces délibérations que nous allons voter, pour redonner notre position de notre groupe Indépendants et Progressistes, nous sommes très attachés au travail des associations, à leur caractère pluriel, comme nous sommes de manière générale très attachés aux corps intermédiaires qui jouent un rôle essentiel dans notre société, ce qui n'empêche pas d'évaluer le travail qui est fait des associations.

Depuis plusieurs années, nous avons proposé deux solutions permettant de lutter contre celles et ceux qui pourraient propager contre les associations un certain nombre de critiques. D'abord, d'avoir un plafonnement annuel que le Conseil de Paris pourrait voter en disant : voilà ce que le Conseil de Paris chaque année peut accorder comme subvention à la totalité des associations afin de mieux hiérarchiser un certain nombre de priorités. Ensuite, confier, je l'avais proposé il y a de nombreuses années à des citoyens tirés au sort, le soin aussi éventuellement de hiérarchiser les priorités des subventions aux associations. Il existe aujourd'hui une assemblée citoyenne, qui pourrait s'emparer du sujet du soutien aux associations qui jouent un travail important. Critiquer les associations, c'est facile, mais derrière, il y a souvent un travail très précis, je pense aux questions de soutien scolaire, au lien social, aux questions culturelles, au soutien au patrimoine et quand on regarde, pour 99 % d'entre elles, on voit bien que si le travail n'était pas fait, ça aurait un coût supplémentaire pour la société et que ça créerait certainement des conséquences très négatives.

Enfin, vous me permettrez de dire, je ne parle qu'une fois, mais je voudrais que ça soit notifié au procès-verbal, pour moi, l'intérêt général, la République, la démocratie, l'État de droit ne sont pas des mots-valises, mais des principes fondamentaux de l'organisation de notre vie collective et enfin pour vous, M. le Maire, la droite parisienne, parce que moi, je préside un groupe indépendant progressiste où il y a des élus qui viennent de la gauche, du centre et de la droite, c'est ainsi que se passe la recomposition politique, donc, vous veillerez à dire la prochaine fois : la droite de M. CIOTTI. Pour mes collègues, j'entends.

**Éric LEJOINDRE :** Ça, si on savait, on se porterait tous très bien, mais j'éviterais de qualifier la droite. Chacun se rappellera. D'ailleurs, j'évite de qualifier la gauche aussi, mais c'est pour une autre raison.

**2023 DDCT 22 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 € pour 20 projets associatifs)**

## VIE ASSOCIATIVE

**18202302MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à M. le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux**
**2023 DDCT 10 – Subventions (124 500 €) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

**Rudolph GRANIER :** Simplement pour vous signaler un vote pour et saluer l'action de la République de Montmartre qui, en comparaison du *18e du mois*, journal militant, vous en conviendrez, touche bien peu puisque l'association du *18e du mois* touche 10 000 €, la République Montmartre, 2 000. J'ai cru comprendre que l'apport de la République Montmartre n'était pas cinq fois moins important que le *18e du mois*.

Journal de gauche, pourquoi ? La dernière fois que j'étais intervenu dans le journal, je vous demanderais de me rapporter le numéro, c'est arrivé deux fois. Deux fois à l'occasion des élections, on était tous interviewés, pour les municipales et pour les législatives. Après, par contre, vous tous de la majorité, vous y avez en général une bonne place. C'est un exemple de subventions que je voulais vous donner. Un journal qui est tenu par une ancienne élue écologiste, qui concerne Paris, on ne peut pas lui demander de mettre ses idées de côté, loin de là, mais peut-être encore une fois pas avec l'argent du contribuable. Nous voterons néanmoins favorablement cette délibération.

**Éric LEJOINDRE :** Si vous avez interviewé deux fois par le *18e du mois*, ça fait une fois de plus que moi, ce qui est peut-être un record.

**Christian HONORÉ :** On va voter une subvention à la République de Montmartre. J'en suis très heureux. Je suis député de la République de Montmartre, est-ce que je le droit de voter ? Ce n'est pas une question anodine.

**Éric LEJOINDRE :** Par mesure conservatoire, il vaut mieux se déporter. Notez bien que je suis citoyen d'honneur, mais que je l'ai fait gratuitement.

**Léa BALAGE :** Merci, M. GRANIER, pour votre remarque. Ça me donne l'occasion de réaffirmer le soutien au *18e du mois* de l'ensemble de la majorité, puisque le *18e du mois* est un journal indépendant, libre, avec une démarche qui valorise l'ensemble des actions de notre

Arrondissement, notamment celle des associations, qui porte un regard critique aussi parfois sur la politique municipale que nous menons et sur la police municipale peut-être.

Parce qu'il est indépendant, c'est 50 bénévoles. C'est salarié également et je vous remercierais d'écouter peut-être la réponse que je vais vous apporter qu'ils peuvent faire un vrai travail journalistique, car ce n'est pas un journal militant, c'est un journal indépendant avec des vrais journalistes qui travaillent.

Concernant la République de Montmartre, si cette association a une subvention à hauteur de 2 000 €, je vous le dis, roulement de tambour, c'est parce qu'ils ont demandé 2 000 €.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**2023 DAE 28 – Budget Participatif – Subventions (327 000 €) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire**
**2023 DPE 4 – Subventions (407 500 €) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions**

**Rudolph GRANIER :** Que serait un conseil d'arrondissement pour la nouvelle année sans un financement à la Petite Roquette. Vous connaissez notre position. J'ai même vu double à un moment quand j'ai vu la Bricolette qui va bien. En réalité, c'est une association qui, aussi, fait partie de ce paquet des 11 associations financées. Donc, oui à 10, non à la Petite Roquette comme à l'accoutumée.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Je ne sais pas si ça vaut le coup de répondre, si ce n'est que de rappeler le travail fait par la Bricolette dans le 18ème arrondissement.

Le Poulpe qui est une ressourcerie qui attire de plus en plus de monde et M. GRANIER, je vous invite à y aller régulièrement, aussi souvent que possible. Si, vous êtes autorisé, je vous y emmène, allons-y ensemble. Franchement, ils vous accueilleront avec plaisir. Ce sont des engagés très militants, pour accompagner les plus fragiles et pour faire tourner un lieu utile à l'ensemble des habitants et des habitantes de la Goutte-d'Or. Je peux vous garantir que vous verrez, vous pourrez y constater la file importante de clients et de bénéficiaires qui viennent régulièrement, à la fois venir acheter des vêtements, venir acheter des meubles, des vêtements pour les enfants et venir aussi faire des ateliers de réparation solidaires. Voilà tout un tas de choses très utiles pour le quartier. Heureusement que nous les subventionnons. Heureusement que nous les accompagnons et heureusement qu'ils sont là aussi pour animer la rue d'Oran pour reprendre la main sur l'espace public et faire en sorte qu'une rue qui ne fonctionnait pas très bien, où peu de gens venaient dans cette portion de rue, aujourd'hui, c'est une rue vivante, dynamique, et qui régulièrement, notamment lors des beaux jours, fait l'objet de plein d'animations, à la fois par le Poulpe, à la fois par l'atelier Vélo solidaire SoliCycle et par l'ensemble des associations de solidarité du quartier.

**Léa BALAGE EL MARIKY :** En tout cas, M. GRANIER, à chaque fois que vous faites une intervention, vous gagnez une visite avec les élus en charge. Continuez parce que c'est notre manière de voir aussi l'action de la majorité municipale.

## SOLIDARITÉS

**2023 DSOL 4 – Aide alimentaire – 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00 €) pour 1 association, Conventions.**
**2023 DSOL 16 – subventions (154 500 €) et conventions avec six associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires**

**Rudolph GRANIER :** Vous connaissez notre positionnement par rapport à ce qui est pudiquement appelé l'embellissement de jardins par la Ville de Paris. Toutes les démonstrations que vous pouvez avoir, notamment par les réseaux sociaux que nous ne maîtrisons pas, dont nous ne sommes pas à l'initiative pour répondre à M. le Maire sur cette utilisation, malheureusement, ne nous font pas évoluer sur ces gestions-là.

Donc, comme d'habitude, nous voterons contre cette subvention.

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Ce sont des associations, notamment Emmaüs solidarité, qui visent à réinsérer des personnes en grande précarité pour travailler dans des jardins et pouvoir justement améliorer leur vie et notre vie à tous. Donc, je propose en Conseil de voter cette délibération qui permet d'aider à la fois des personnes en grande précarité et pour améliorer notre cadre de vie. J'ai du mal à voir, la dernière fois, c'était le ZADisme du square Jessaint. Le propos s'apaise. Le vote peut-être évoluera.

Du coup, je vous invite à aller avec moi au square Jessaint voir Emmaüs. Ce sont des gens très sympas, vous verrez. Ils font un merveilleux et vous pouvez rencontrer leur public. N'hésitez pas.

**2023 DSOL 17 – Subvention (100 000 €) et conventions avec deux associations cultures du cœur et ATD Quart monde pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture**
**2023 DAE 36 – Subventions (1 499 000 €) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**

**Rudolph GRANIER :** Au milieu de ces 18 structures se trouve Gaia. Nous ne soutenons pas l'association Gaia et nous ne pouvons pas voter une subvention en faveur de cette association, quand bien même la partie qui nous concerne à travers la DAE 36 porterait plus sur l'insertion professionnelle, un parcours professionnalisant qui devrait être utile pour tout ce qui a pu se passer de mauvais dans la vie de quelqu'un auparavant, mais les agissements en tout cas de Gaia et son discours ne permet pas à travers cette subvention, à exprimer un soutien de notre part. Nous voterons contre.

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Vous avez l'opportunité de pouvoir aider là aussi des personnes en grande précarité, victimes de drogues, et qui s'inscrivent en plus dans la logique que vous proposez. Là, on a vraiment une sortie de parcours. Ce sont des gens qui étaient en grande précarité, qui permet justement de sortir, d'aller vers du soin, vers un parcours de réinsertion sociale. Je ne vois pas trop ce qu'on peut leur proposer puisqu'on est dans le bon que vous-même, à chaque fois, mettez en avant comme sortie de l'addiction. Là, on sort l'addiction par le travail, par le soin, etc., ce qu'on peut faire de mieux en termes de réinsertion pour des victimes de la drogue et des consommations à risque.

Là aussi, j'ai un peu du mal à voir quel parcours on leur propose si on leur interdit même se réinsérer. Qu'est-ce qu'il leur reste ?

## ACCUEIL ET SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

**2023 DDCT 1 – Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)**
**2023 DSOL 18 – Subventions (244 140 €) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

## ACCÈS AUX DROITS

**2023 DAJ 1 – Subvention (296 750 €) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP**

## ZÉRO DÉCHET

**2023 DPE 5 – Subventions (153 000 €) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »**
**2023 DPE 6 – Subventions (40 000 €) et conventions avec 3 associations œuvrant pour la réduction des déchets**

**Émile MEUNIER :** Vous dire vraiment ma joie et mon optimisme par rapport à cette initiative. Lorsqu'on se déplace sur les lieux et qu'on parle avec à la fois les commerçants, les bailleurs, les associations. Il y a une effervescence incroyable autour d'un objectif qui va évidemment dans le bon sens, réduire les déchets.

Je voulais dire aussi un mot en particulier pour les structures de l'ESS, Économie sociale et solidaire qui y participe activement grâce notamment à notre collègue Thierry CAYET qui, malheureusement, n'a pas pu être là ce soir, mais j'aurais voulu, cher Frédéric, que vous puissiez nous parler plus longuement de cette initiative Territoire Zéro déchet qui à mes yeux est vraiment formidable.

**Éric LEJOINDRE :** Effectivement, l'absence de Thierry CAYET qui s'est beaucoup mobilisé pour faire en sorte que ce Territoire Zéro déchet puisse prendre naissance.

**Frédéric BADINA-SERPETTE :** Merci, Émile MEUNIER, de me permettre de parler au nom de Thierry CAYET, de Territoire Zéro déchet à la porte Montmartre.

D'abord, vous rappeler juste ce qu'est Territoire Zéro déchet. L'objectif à Paris, c'est de déployer un Territoire Zéro déchet dans chaque arrondissement et de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets pour qu'à terme, nous puissions faire en sorte que nos poubelles soient allégées et que nous puissions trouver aussi une deuxième vie à un certain nombre de produits que nous avons l'habitude de jeter. Ça peut être des meubles, une planche, un bureau ou encore une chaise, alors qu'on a encore la possibilité de pouvoir aujourd'hui retravailler la matière pour lui donner une deuxième vie. C'est un peu l'objectif du Territoire Zéro déchet.

L'autre objectif, c'est de sensibiliser à la qualité du tri et Dieu sait à quel point c'est important à Paris de faire en sorte que dans nos copropriétés, nous sachions trier de mieux en mieux. D'ailleurs, dans nos poubelles jaunes, nous pouvons ajouter toujours plus de déchets. C'est

l'un des enjeux dans un quartier qui bénéficie d'une couverture assez importante de la part d'un gros bailleur social qui s'appelle Paris Habitat, très impliqué sur le secteur. C'est ce qui explique aussi le choix que nous avons à faire ce quartier zéro déchet. On aurait pu choisir de le faire de faire à Montmartre et non, nous avons choisi de le faire à porte Montmartre. C'était un choix volontaire qu'on a fait avec M. le Maire quand on s'est posé la question de savoir où faire atterrir le dispositif parce que nous considérons qu'il faut prendre soin des quartiers populaires, c'est leur donner la possibilité de réfléchir à leur production de déchets et ce qu'ils peuvent faire plus tard.

Quelques éléments sur le bilan parce qu'on nous interroge souvent sur comment est utilisé l'argent que nous distribuons aux associations et tout particulièrement ici, à la Maison bleue. La Maison bleue qui est évidemment un acteur structurant du quartier de la porte Montmartre. Nous ne l'avons pas choisie par hasard et le hasard faisant bien les choses, je peux vous dire aujourd'hui que grâce à leur action sur la première année, près de 3 466 personnes ont été sensibilisées grâce aux différentes actions menées par la Maison bleue et leurs partenaires. 82 animations ont été proposées, dont 20 actions aux différents groupes scolaires du quartier. Sensibiliser les enfants à la réduction des déchets, c'est vraiment structurant pour nous.

Je vous épargnerais par contre la répartition en ce qui concerne les sujets réemplois, valorisation de déchet, zéro déchet parce que ce sont des sujets très différents, mais qui sont tous ultracomplémentaires. En tout cas, c'est l'un des territoires zéro déchet qui, à Paris, a le mieux marché, c'est celui qui a le mieux marché. Nous avons fait le bilan récemment avec les services de la propreté et Colombe BROSSEL qui pilote en central. Nous pouvons aujourd'hui affirmer fièrement que la démarche prend son envol dans le quartier. C'est d'ailleurs pour ça que nous allons passer à la saison 2 dont l'objectif est d'élargir les partenaires qui pourront nous aider à faire en sorte de rayonner un peu mieux sur le quartier. Parmi tous ces partenaires, il y aura évidemment encore et toujours le bailleur, c'est bien normal, mais nous aurons aussi beaucoup d'autres associations. Je pense à Sirius Prod qui travaille beaucoup sur l'accès au numérique et le recyclage de ce qu'on appelle les $D3^E$ qui sont les déchets issus du numérique. Nous aurons aussi de l'Accorderie Paris 18 ; nous y associerons toujours plus le Poulpe et la Bricolette, notre ressourcerie du $18^e$ qui vient proposer lors des animations du quartier Zéro déchet leur ressourcerie mobile qui a toujours énormément de succès.

Remercions encore une fois les équipes de la Maison bleue, celles de l'EDL qui nous accompagnent beaucoup, Paris Habitat et bien entendu Thierry CAYET qui aurait pu en en parler pendant des heures.

**Éric LEJOINDRE :** Merci à toutes et tous de votre mobilisation sur ce Territoire Zéro déchet. On a eu l'occasion, notamment avec la Nadia BENAKLI, de faire une belle visite de la fête du zéro déchet qui a eu lieu sur le mail Binet et qui a démontré qu'on a eu bien raison avec Thierry, avec Frédéric et avec tout le monde de faire ce choix.

## QUESTIONS ORALES

### Q18202301 – Question orale posée à M. le Maire du 18e arrondissement par les élus du groupe Changer Paris (Les Républicains et Centristes), relative au soutien municipal à l'attractivité du collège Aimé Césaire

**Éric EHLERS :** Actuellement, le débat en matière d'éducation à Paris est focalisé sur les questions de fermeture de classes. Nous savons que la Maire de Paris a pu prendre position sur ce sujet.

Cette dimension des fermetures de classes se pose particulièrement dans les établissements situés en zone d'éducation prioritaire, ce qui est le cas du collège Aimé Césaire.

Cette question est née des échanges que j'ai pu avoir en tant que représentant de la Mairie du 18ème arrondissement lors du dernier Conseil d'administration de cet établissement. J'ai pu constater que les parents sont très mobilisés pour améliorer l'attractivité de l'établissement afin d'enclencher un cercle vertueux qui pourrait, grâce à la mixité sociale, permettre d'améliorer les performances. Toutefois, cet aspect relève du rectorat de Paris, nous en sommes bien conscients.

Néanmoins, la Mairie d'arrondissement a certainement des moyens pour contribuer à l'attractivité du collège autre que le nombre d'enfants par classe et surtout un tas d'aspects qui, s'ils sont un peu plus périphériques, ont néanmoins un impact réel, notamment celui que nous avons pu identifier avec les parents, c'était celui de faire savoir ce qui se fait dans ce collège, de tout le dynamisme qu'il y a et qu'on ne va pas voir avec des chiffres. Des parents qui vont devoir inscrire leurs enfants, ils vont regarder, ils vont se renseigner. Ils vont voir que les chiffres ne sont peut-être pas à la hauteur. Par contre, s'ils savent que le collège a entrepris beaucoup d'actions, qu'il fait beaucoup de choses, ils vont peut-être se dire : « Finalement, ça fait le coup de tenter et d'essayer de mettre mon enfant. » Donc, nous nous mettons dans cette logique-là pour que par cet aspect-là, on inverse la tendance qui pourrait être naturelle. C'est un phénomène qui s'est observé sur d'autres établissements. Donc, c'est très encourageant. On voit, on a le cas dans le 18ème, j'ai eu des échos sur un établissement qui était resté longtemps considéré comme très en difficulté et qui regagne de l'attractivité. Les gens commencent à nouveau à dire : « Tiens, je vais mettre à nouveau mon enfant dans cet établissement. »

Là, il s'agit d'essayer de faire la même chose avec Aimé Césaire. C'est pour pouvoir apporter une réponse, pouvoir dire que pourrions-nous faire ? Qu'est-ce que la Mairie pourrait faire ? Ce qui a été identifié, c'était le site internet. Il a été dit que le site internet était un peu délaissé faute de personnes pour s'en occuper, faute de compétence. Là, peut-être que la Mairie pourrait faire quelque chose. C'est une des questions que je vous pose, mais il y a peut-être beaucoup d'autres choses. Vous pourriez nous faire partager votre expérience pour ce qu'une collectivité comme la Mairie du 18ème et plus généralement même la collectivité parisienne pourrait faire en faveur de cet établissement.

J'en profite pour remercier et encourager le principal du collège, ses adjoints et toute son équipe éducative et administrative ainsi que les parents d'élèves qui sont très impliqués sur cet objectif important pour nous tous. En attendant vos lumières.

**Carine ROLLAND :** À mon tour, je salue les parents du collège Aimé Césaire pour leur mobilisation sans faille en ce moment, dans une période tout à fait cruciale et nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais de manière générale aussi.

À mon sens, le collège Aimé Césaire ne manque pas d'attractivité. D'ailleurs, son profil sociologique évolue, à mesure que le quartier évolue. L'indice de positionnement social reste bas, ça ne veut pas dire qu'il n'est pas attractif, ça ne veut pas dire qu'il ne fonctionne pas bien. S'agissant de cet établissement, nous sommes à ses côtés comme nous sommes aux côtés de chacun des onze collèges du 18ème arrondissement pour faire en sorte qu'il vive au mieux dans son territoire, dans son quartier que les élèves qui ont vocation à y aller y aillent effectivement. Cela veut dire que depuis de nombreuses années maintenant, nous avons accompagné à la fois les travaux intervenus dans le collège, que la cour du collège a été une des premières cours ouvertes dans le cadre de ce que l'on appelle la Ville du quart d'heure avec de nombreuses initiatives citoyennes, sportives, culturelles, qui ont pu ainsi déployer, que le collège a accueilli une résidence artistique il y a de cela quelques années. Lorsque des difficultés sont apparues aux abords du collège, ne le nions pas, il ne s'agit surtout pas de

faire comme si elles n'avaient pas existé, le dialogue a été nourri, entretenu. Nous avons fait en sorte que des travaux interviennent pour que le collège soit plus sécure.

À ce titre, la Mairie d'arrondissement accompagne et continue d'échanger. Le problème que rencontre Aimé Césaire aujourd'hui et je ne développerais pas plus maintenant parce que nous en parlerons tout à l'heure, c'est un problème de dotation horaire globale avec une classe qui a fermé l'année dernière, une unité. Et probablement, selon toute certitude au vu de tout ce qui s'est passé encore aujourd'hui, une autre qui fermera cette année. C'est un mauvais signal envoyé, mais ce n'est pas parce que les parents ne veulent pas y aller que les classes ferment, c'est parce que le rectorat en décide ainsi pour des raisons qui ne relèvent pas de la qualité pédagogique d'Aimé Césaire, mais pour des raisons tout à fait comptables et en dehors de toute considération liée au quartier.

Soyez assurés que nous maintiendrons le dialogue. Quant à construire un site internet pour le compte de l'Education nationale, là je vous assure que je ne m'y risquerais pas. Nous pouvons échanger avec les parents sur un site Internet qu'eux-mêmes souhaiteraient, en tant qu'association ou autre, mettre en œuvre, mais certainement pas en nous substituant à ce que l'Education nationale doit faire et surtout est habilitée à faire. Nous serons aux côtés d'Aimé Césaire, des parents, de l'équipe enseignante, comme nous le sommes aux côtés de tous les collèges. Gérald BRIANT voulait aussi intervenir sur la cuisine, un nouveau projet tout à fait vital qui se déploie dans ce collège.

**Éric LEJOINDRE :** Je vais laisser la parole à Gérald BRIANT et éviter d'intervenir sur la situation de ce collège que je connais bien comme Maire du 18ème, surtout comme père de parent d'élève. Simplement, dire un mot sur cette idée parce que ça fait longtemps que certains l'évoquent, de site internet.

La réalité, c'est que la communication qu'il nous faut faire, elle doit se faire, non pas généralement, mais de façon extrêmement ciblée et le travail fait par les équipes du collège Aimé Césaire pour aller à la rencontre des élèves en CM1 et en CM2 dans l'ensemble des écoles alentour et par un certain nombre de parents d'élèves pour, dès l'entrée à la crèche, donner confiance aux parents d'élèves dans ce collège, à mon avis, a beaucoup plus de poids et s'il faut encourager quelque chose, c'est la porosité déjà assez forte entre le collège et le quartier plutôt que de l'information grand publique qui, au fond, n'intéresse pas grand monde et qui donne l'impression qu'on a fait quelque chose parce qu'on a dit tout le bien qu'on pensait d'un établissement mais on ne s'est pas adressé aux bonnes personnes. Je dois dire que l'évolution qui est liée d'ailleurs à l'évolution sociologique du quartier, quand on voit les prix de l'immobilier au sud de La Chapelle, on se rend compte qu'évidemment, la population change. Cette évolution se voit aujourd'hui dans le collège et si on regarde les divisions les plus jeunes, notamment les 6ème et les 5ème, on est sur une forme de mixité un peu différente que les plus grands.

Du coup, cette décision absurde, de mon point de vue, et brutale du rectorat de fermer une division supplémentaire à Aimé Césaire va complètement à l'encontre de l'ensemble de ce travail pédagogique fait par les parents d'élèves et beaucoup par la direction et par les profs. À Aimé Césaire, les profs vont dans les classes de CM2 et dans les classes de CM1 pour parler de ce qu'ils font. La prof d'allemand, elle fait tous les CM2 du quartier pour leur dire : « Venez à Aimé Césaire pour faire de l'allemand. » Et si en même temps, on a un discours complètement contradictoire du rectorat, qui vise à supprimer des moyens, alors on se retrouve avec quelque chose qui est incompréhensible pour le grand public. Mais je m'égare, j'avais dit que je n'en parlerais pas, donc je n'en parle pas.

**Gérald BRIANT :** Vous demandez, M. EHLERS, ce qu'on peut faire pour Aimé Césaire en tant que Mairie d'arrondissement. Il y a une chose que nous pouvons faire et que nous avons lancée, c'est la question de commencer la réforme des cantines et la mise en régie à Aimé

Césaire. Aimé Césaire accueille aujourd'hui une cantine en son sein, où on fabrique en liaison chaude des repas chaque matin. C'était la semaine avant les vacances que ça a commencé. En plus, maintenant, nous livrons les établissements aux alentours : 160 repas sont faits chaque jour au sein pour les collégiens et 400 repas destinés aux établissements à côté école.

C'est une première qui séduit, où il y a une vraie appréciation d'ailleurs. On a tout simplement plus de gens qui s'inscrivent à la cantine. C'est un peu comme ça qu'on peut juger. Aujourd'hui, on lance ces fers de lance. Qu'on ait choisi Aimé Césaire, c'est évidemment parce qu'il y avait un collège, mais ce qui nous paraissait important aussi, c'est ce collège-là particulièrement, pourquoi nous avons décidé d'y investir. C'est une priorité et je crois que ça fait partie aussi de l'image un peu de l'établissement. Évidemment, tout ne se fait pas dans la restauration scolaire, même si en France, beaucoup commencent par l'assiette, mais en l'occurrence là, c'est vraiment la priorité qu'on y met. Je pense même que c'est une carte de visite parce que maintenant, on le voit à travers les établissements servis par la cantine d'Aimé Césaire, il y a une vraie satisfaction. Il y a un bouche-à-oreille qui se fait dans quartier sur le fait qu'aujourd'hui, c'est un collège où on mange bien. Ça change un peu de l'ancienne délégation de service public qu'on avait avec la SOGERES.

**Éric EHLERS :** Merci beaucoup pour vos réponses. Cette question était vraiment posée de manière très ouverte sans a priori. La question des effectifs par classe, je l'avais un peu éludée sachant qu'elle n'était pas sur notre domaine de compétence, mais elle est réelle et bien entendu, nous soutenons cette démarche qui consiste à réduire les effectifs. Les parents ont d'ailleurs une interrogation qui est l'avenir de la fréquentation de l'établissement suite à l'ouverture, à la création de nouveaux logements dans le quartier, de savoir quel serait l'impact sur ce collège. Peut-être que ça augmenterait le nombre d'élèves, donc ils ne voudraient pas que ça alourdisse les classes. Peut-être aussi là-dessus, pourriez-vous nous apporter en son temps, des éléments, mais je vous en fais également l'écho. Bien évidemment, je transmettrai si j'en ai l'occasion lors d'un prochain conseil, les éléments que vous m'avez remis et dont je vous remercie, notamment aussi sur la cantine.

**Q18202302 – Question orale posée par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relative à la Charte qualité de l'avenue de Clichy**

**Christian HONORÉ :** En mars 2016, une charte de qualité des commerçants de l'avenue Clichy depuis la place de Clichy jusqu'à la Fourche a été signée. Cette charte de 16 pages, préparée par l'association Déclic 17-18 et dont le texte a été repris par la Ville de Paris présente des dispositions pour l'amélioration de la qualité des commerces, notamment rappelant les obligations légales et réglementaires, façades commerciales, propreté, enseignes, éclairage, etc. Elle a été signée par Mme l'Adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, le Maire du 18ème arrondissement et le Maire du 17ème arrondissement, le vice-président de la Chambre de commerce de Paris, le Président de l'association Déclic 17-18.

Or, depuis lors, il semble que les préconisations de la charte n'ont pas été mises en œuvre. Donc, la question que nous nous posons, M. le Maire est : pouvez-vous nous indiquer les actions que vous comptez mener pour cette charte qualité soit mise en œuvre ?

**Jean-Philippe DAVIAUD :** Merci, M. HONORÉ, de cette question qui nous permet de revenir sur la charte et son application, mais au-delà, sur la qualité du commerce dans notre Arrondissement et singulièrement, sur cet axe d'ailleurs que j'étendrais un peu à l'avenue de Saint-Ouen puisque finalement, même si seule l'avenue de Clichy à fait l'objet de cette charte, en réalité, on a un certain nombre d'interrogations et de travaux à mener sur l'ensemble de cet axe qui descend jusqu'à Guy-Môquet.

La charte prévoyait un certain nombre de dispositions que vous avez rappelées et des axes de travail. Elle prévoyait aussi d'ailleurs qu'un travail serait continué avec la Mairie du 17ème pour que conjointement, nous menions des actions envers les commerçants pour l'amélioration générale de cet axe.

Aujourd'hui, quelle est la situation ?

D'abord, ce n'est pas sans conséquence sur l'activité commerciale. Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu une requalification complète de l'avenue de Clichy, les pistes cyclables, avec les nouveaux sens de circulation mis en place et qui améliorent considérablement l'usage de cette avenue, ce qui évidemment va avoir des répercussions positives sur les commerces. Nous avons prévu d'ailleurs, avec nos homologues de la Mairie du 17ème, une nouvelle rencontre le 24 mars, avec mon homologue et les services, y compris de la police municipale, qui seront présents pour refaire un tour de cet axe pour revoir l'état de la situation, voir les nouveaux commerces arriver. Le commerce est vivant ; certains s'arrêtent, d'autres démarrent et il y a un certain nombre de nouveaux commerces dans cette avenue. Nous sommes en lien encore et toujours avec la Mairie du 17ème et les différents services, pour travailler sur les points que vous avez indiqués.

Dernier point, j'ai évoqué l'avenue de Saint-Ouen, nous avons aussi un travail en cours pour lequel Déclic 17-18 n'a pas été particulièrement à l'initiative. C'était à l'initiative d'habitants de l'avenue de Saint-Ouen qui, dans sa partie haute, entre La Fourche et Guy Môquet pour faire court, considéraient que le commerce était relativement défaillant, voire de mauvaise qualité et en tout cas, une grande absence de diversité. Ces riverains ont décidé eux-mêmes d'une certaine manière de prendre les choses en main puisqu'ils ont financé le rachat d'un fonds, d'une ancienne épicerie de nuit qui fermait. Ils l'ont repris et installé un caviste que nous avons été voir avec le Maire il y a quelque temps. Je vous invite à y aller, ça s'appelle la Cave de Bastien, qui fait d'excellents produits autres que du vin d'ailleurs. Nous avons accompagné ce mouvement. Cet axe avenue de Clichy avenue de Saint-Ouen est tout à fait dans notre radar si je puis dire et nous comptons bien continuer à mener des actions.

À l'issue de cette visite commune avec le 17ème du 24 mars, nous pourrons voir les mesures ou les actions immédiates qui vont en découler.

## VŒUX

**V18202301.1 – Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics**

**Carine ROLLAND :** Un sujet qui est sous les feux de l'actualité et qu'il me revient de parler avec une certaine gravité.

Il y aura de cela trois ans, l'été prochain a été promulguée la loi pour l'école de la confiance dite aussi loi Blanquer. Quel plus bel objectif, quelle plus noble ambition peut-on confier à l'école, ce lieu de tous les apprentissages, de l'émancipation, de toutes les hospitalités aussi, que d'apprendre et de travailler dans la confiance. Et voilà qu'en ce début d'année 2023, le rectorat de Paris comme d'autres rectorats d'ailleurs, vient vers les collectivités locales, vers les enseignants, vers les parents avec des projets de suppressions massives de classes dans les écoles maternelles et élémentaires, des suppressions de postes dans les collèges et lycées.

À Paris, nous en étions ce matin à une proposition de 176 fermetures de classes. Nous terminons cette journée de comité départemental de l'éducation nationale à 173 fermetures

de classes, soit moins trois classes dont une dans le 18ème, soulignons-le. Néanmoins, le bilan est accablant. La proposition n'est pas acceptable. Il me revient de vous expliquer pourquoi nous le pensons avec les groupes de la majorité du 18ème arrondissement.

D'abord, parce que le nombre d'élèves diminue. La démographie est à la baisse à Paris comme ailleurs, mais précisément, si on lit les recommandations de l'OCDE en 2022, nous n'inventons rien, l'OCDE fait le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi les plus élevés des pays membres de l'organisation. Baisser le nombre d'élèves par classe n'est pas une fin en soi, mais avoir un nombre d'élèves limités est quand même une garantie de meilleure pédagogie.

Et si l'on en vient au 18ème arrondissement, un nombre faible d'élèves par classe, c'est s'assurer que partout seront défendus des moyens pédagogiques à la hauteur dans les réseaux d'éducation prioritaire. Nous venons de parler du collège Aimé Césaire, dans les classes qui accueille des élèves allophones et nous sommes l'arrondissement qui en accueille le plus à Paris. Pour les élèves porteurs de handicap bien sûr, comme on parlait de l'école de l'inclusivité sans prendre en considération le fait que ces élèves doivent être accueillis, accompagnés de manière spécifique. Et puis, pour rejoindre un sujet qui a été abordé plus tôt dans ce Conseil, pour accueillir les élèves qui doivent faire face à une grande précarité. On a parlé des élèves qui parfois vivent à la rue et pour lesquels, l'école est une référence, le seul pôle de stabilité avec la famille. Pour accompagner aussi un projet que nous portons fortement et fièrement depuis des années dans le 18ème, celui de travailler à une plus grande mixité, pas par posture idéologique, mais parce que la mixité produit des effets bénéfiques. Nous avons pu l'observer dans les dispositifs mis en place dans notre Arrondissement.

Pour tout cela, nous avons besoin d'effectifs adaptés et c'est à tout cela que ces propositions qui n'en sont pas, ces mesures imposées, contreviennent.

Le vœu propose, considérant que la confiance est essentielle pour construire l'enseignement d'aujourd'hui et de demain, que les propositions de dotation ministérielle à l'académie de Paris soient revues à la hausse. C'est ce qui a été porté aujourd'hui par Patrick BLOCHE en CDEN, c'est ce que la Maire de Paris a exprimé au ministre de l'Éducation nationale, c'est ce que nous vous invitons à soutenir avec nous ce soir.

**Gérald BRIANT :** C'est un vœu commun, auquel le groupe communiste s'associe pleinement et porte. Nous sommes très préoccupés par ce qui est en train de se passer. J'ai entendu le ministre de l'Éducation nationale devant les sénateurs notamment très ferme sur l'objectif en expliquant que de toute façon, il y avait trop d'élèves en moyenne par classe par rapport à la région, par rapport à la province, donc il fallait une suppression.

Oubliés les fameux arguments défendus par Macron lors de sa campagne électorale sur le dédoublement des classes de CP, ses merveilleux arguments en faveur du dédoublement, du fait d'avoir moins d'élèves face à un professeur pour travailler, tout ça a disparu, tout ça finalement n'était que de la communication. Tout ça était juste un appeau pour se donner des oripeaux de pédagogie ce qui, aujourd'hui, sont en train de disparaitre. Qui disparaissent pourquoi ? Parce qu'on est sur un rectorat, on est sur ministère qui cherche à faire des économies de poste. On a une désaffection aujourd'hui du métier de l'enseignement. Pourquoi une désaffection ? Mal payé, mal considéré, stigmatisé et aujourd'hui, ils sont en train de gérer une pénurie. Il agit et il la gère de la plus mauvaise des façons en étant dans l'arbitraire et en supprimant avec violence ces postes et ces classes.

Je dirais quand même que quand on regarde les choses un peu plus finement, on s'aperçoit par exemple, quand vous regardez les suppressions de classes à Paris dans le privé et dans le public, c'est-à-dire que si vous faisiez la même proportion de suppressions de classes dans le privé parce qu'on en supprime, il y aurait quand même 100 classes de moins, c'est-à-dire

deux tiers qui seraient encore là. C'est pour vous dire qu'aujourd'hui, on s'en prend partout, mais est particulièrement visé l'enseignement public. Il faut évidemment se mobiliser. Je pense que ce vœu est important. Je sais qu'en mairie, il y aura une importante réunion publique le 13 parce qu'évidemment, c'est un peu l'affolement. Il y a la communauté éducative, mais il y a les parents aussi qui sont vent debout contre le sort fait à leur progéniture et ils ont bien raison. Ils qui peuvent compter sur notre soutien ferme pour ne pas laisser passer ce massacre éducatif.

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Le groupe Écologiste et Citoyen soutient fortement ce vœu qu'on travaille avec Carine ROLLAND et Gérald BRIANT pour aboutir à ce vœu de majorité. On a effectivement une situation absurde. On a des établissements où il y a moins d'élèves, mais il y a plus d'élèves dans les classes. C'est ça qu'on nous prévoit comme nouveau dispositif, des classes surchargées. Clairement, on entasse pour faire des économies.

On entasse surtout des pauvres puisque, eux, c'est possible. On entasse surtout les gens des quartiers populaires. Eux, ça a l'air possible. On entasse surtout les gens qui ont fait le choix de l'école publique. Ça a l'air possible aussi, comme le disait mon collègue Gérald BRIANT. C'est plutôt ceux de l'école publique qui prennent. Au moment où on a besoin de faire plus d'encadrement humain, on sort de deux ans de covid, on est actuellement dans une crise économique et sociale qui fragilise de très nombreuses familles, nous avons beaucoup d'enfants à la rue et dans le 18ème, on en a une partie importante et s'occuper de ces enfants en classe demande avec la communauté éducative, beaucoup d'investissement humain. Au moment où on a besoin de tout cet investissement humain, on nous retire des moyens. C'est ce qui est mis en œuvre à travers cette suppression des classes. C'est aux plus fragiles qu'on s'en prend. C'est au 18ème qu'on s'en prend et je rappelle, ce n'est pas la première fois. Nous avons fait, il y a quelques mois, un vœu portant sur la suppression d'un lycée professionnel et de notre seul lycée général et technologique. On nous enlève nos classes de collège, on nous enlève nos classes de primaire, on nous supprime nos lycées. C'est sympathique d'être enfant dans le 18ème arrondissement. Déjà, d'être pauvre c'est compliqué, être un enfant et en plus un enfant pauvre, ça devient impossible.

Donc, je m'interroge sur la logique que l'État met en œuvre dans le 18ème. Qu'est-ce qu'on leur a fait ? Pourquoi nous et pourquoi justement notre arrondissement populaire est-il visé particulièrement par ces suppressions de classes ? On a besoin de plus de moyens, on nous en supprime. Nous sommes avec le groupe Écologiste et Citoyen auprès des enseignants, auprès de la communauté éducative, auprès des parents d'élèves qui se battent comme des forcenés pour garder les postes, garder les enseignants, garder les classes et garder tout simplement les moyens de réussir leur scolarité.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : J'ai préféré le ton de Mme ROLLAND à la dernière intervention, posture moins idéologique et plus pragmatique peut-être. Donner plus de moyens à l'école est rarement une mauvaise décision. On a besoin de soutenir l'école et moi, dans la majorité et dans l'opposition sur un plan national ou sur un plan local, n'en déplaise à certains, je défends toujours l'intérêt général. Je soutiens les légitimes demandes des parents pour protéger notre école, pour protéger nos enfants. C'est ce que comme parlementaire pendant cinq ans, j'ai essayé de faire, en portant le dédoublement des classes en zones d'éducation prioritaire et zones d'éducation prioritaire renforcées, une mesure de justice sociale, une mesure qui a porté ses fruits puisqu'aujourd'hui, des enfants qui étaient rentrés en 2017 en CP et qui sont sortis du système primaire dans nos quartiers populaires ont un niveau sans équivalence en matière de lecture, d'écriture ou de calcul et sont de niveau tout à fait comparable à des établissements de l'Ouest parisien et j'ai toujours voté des budgets d'Éducation nationale en hausse et jamais autant de dépenses pour l'école et c'est bien normal.

C'est inacceptable, je le dis tel que je le pense, de vouloir supprimer à Paris, 176 puis maintenant 173 classes. C'est inacceptable même si le nombre d'élèves diminue et qu'un vrai sujet du départ des familles de Paris, qui doit nous interroger comme élus locaux sur la question des politiques publiques que l'on mène aussi, de leur accueil sur la question du logement, sur la question dans certains quartiers de la tranquillité, d'accès aux équipements culturels, sportifs de qualité, de la qualité de vie au fond à Paris. Évidemment, la majorité municipale et les élus de Paris dans leur ensemble doivent contribuer à améliorer la situation. Mais 176 ou 173, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas à la hauteur de la situation et même si je ne partage pas tous les considérants écrits dans le vœu, j'en partage un certain nombre. En tout cas, les demandes formulées dans ce vœu me conviennent et à titre personnel, je le voterai.

**Rudolph GRANIER :** Quelques vérités à rétablir malheureusement qui seront sans doute difficiles à entendre pour vous.

Mme Carine ROLLAND, non, la démographie n'est pas à la baisse partout.

M. Pierre-Yvain ARNAUD, avant de demander ce que les autres font du 18ème arrondissement, qu'avez-vous fait aux habitants du 18ème pour qu'ils quittent le 18ème plus que les autres arrondissements de Paris, pour qu'à l'échelle de Paris, 120 000 habitants, soit 20 % d'élèves en moins, soit 20 % en dix ans, soit 27 500 enfants ne soient plus à Paris. Qu'avez-vous fait au 18ème ? Qu'avez-vous fait à Paris ? Et pire encore, depuis 2018, on subit une accélération avec 15 % d'enfants en moins. Idem pour les collèges et pour les lycées, 2 000 élèves en moins dans le second degré en 2022 par rapport à 2021. Cette décrue démographique est issue de la dégradation du cadre de vie des Parisiens. Les familles quittent Paris. C'est une réalité depuis que vous êtes au pouvoir et plus précisément, les moins de 40 ans. 50 % de ceux qui quittent Paris ont moins de 40 ans, donc ceux qui font des enfants. La natalité est en baisse à Paris également.

Ajouté à ça, la qualité variable du périscolaire avec un nombre d'animateurs qualifiés qui baisse, qui manque, le cocktail est parfait pour accuser les autres, mais pas pour se remettre en question, jamais. Rehausser l'attractivité des écoles et des collèges comme l'a proposé tout à l'heure Éric EHLERS, vous n'y pensez jamais. Ramener au niveau de 2017 les investissements dans l'enseignement. C'est une baisse de 37 % depuis 2017. Évidemment, quand les structures ne sont pas là, les parents sont obligés de faire un choix et la plupart du temps, c'est de quitter Paris qui devient de plus en plus invivable. C'est le fruit de cette politique que vous êtes en train de récolter aujourd'hui. Ça vous émeut, ça vous agace, mais finalement, c'est votre responsabilité. Se réjouir de la dédensification de Paris comme le fait Mme HIDALGO, c'est la conséquence. Au bout d'un moment, soyez cohérents.

Pour le groupe Changer Paris, nous demandons peu pour la même chose, mais en revanche, vous ne pourrez pas vous exonérer devant les Parisiens de votre responsabilité sur cet état de fait aujourd'hui. C'est un drame, je suis bien d'accord avec vous M. ARNAUD, que vont vivre des familles, la plupart du temps des familles qui sont dans des situations les plus complexes et vous en serez les seuls et uniques responsables.

Ce vœu, malheureusement, ne remet en cause absolument aucune politique publique que vous avez pu mener depuis dix ans. Je le regrette. À un moment, il pourrait être écrit : « Oui, nous allons réinvestir, nous allons ramener le niveau d'investissement dans les infrastructures pour les écoles au niveau où elles étaient en 2017. » Jamais. Ce vœu ne peut pas recueillir notre avis puisque nous aurons une position claire. Nous ne pouvons pas être là à soutenir les parents, et puis soutenir la Ville et puis soutenir le rectorat, ce n'est pas possible. On ne vous soutient pas et ce vœu ne pourra pas recueillir un avis favorable de notre part.

**Éric LEJOINDRE :** Je rappelle que l'arrondissement qui perd le plus d'habitants en proportion à Paris, c'est le 7ème. C'est un fait. La démographie parisienne évolue. Dans le 18ème, elle évolue sur un cycle d'une vingtaine d'années. C'est un sujet de faire en sorte que Paris reste une ville qui permette à chacun d'y habiter. Voilà pourquoi nous nous engageons, non seulement pour le logement social que vous refusez à peu près partout, à peu près tout le temps, mais que plus généralement, nous investissons beaucoup et Ian BROSSAT en parlerait mieux que moi pour le logement public en général, que nous luttons contre Airbnb avec les moyens qui sont à notre disposition, que nous luttons et nous avons peu augmenté les impôts sur les résidences secondaires. C'est important aussi que nous luttions pour faire en sorte qu'un certain nombre de bâtis, de bâtiments qui aujourd'hui accueillent des bureaux puissent accueillir du logement, que nous luttons pour de nouveaux quartiers à Chapelle Charbon, gare des Mines fillettes, Ordoner-Poissonniers, bref, tout ce qui tout ce qui permet d'accueillir plus de personnes.

Cela dit, la très grande politique que nous avons menée d'éradication de l'habitat insalubre a réduit la part de suroccupation que nous avons dans nos logements. Quand on a un habitat moins insalubre, on a plus de mètres carrés par habitant. Donc, la politique que nous avons menée a eu aussi pour effet de faire en sorte que des familles qui étaient trop nombreuses dans de trop petits logements aient de meilleurs logements et souvent hors du 18ème.

Donc, je ne pense pas, loin s'en faut, que nous soyons inactifs pour faire en sorte que les Parisiens puissent rester des Parisiens. D'ailleurs, Paris est une des rares grandes métropoles mondiales à être parvenue à maintenir en son sein – ce n'est pas le cas du centre-ville de Londres, ce n'est pas le cas du centre-ville de New York, ce n'est pas le cas du centre-ville de beaucoup de villes quand on se compare à la même échelle – à faire en a fait en sorte que des habitants puissent continuer à y habiter quel que soit leur niveau de revenu.

Deuxième élément, je suis allé il y a quelques semaines à Marseille. On compare les extrêmes, mais je peux vous affirmer que l'importance de l'investissement de la Ville de Paris dans l'éducation est incroyable par rapport à tout ce que vous pouvez comparer. Et c'est vrai pour l'entretien des bâtiments. Pourquoi est-ce qu'on dépense moins d'argent dans des bâtiments aujourd'hui qu'avant ? C'est parce qu'on les a mis aux normes et que, heureusement, on n'est pas obligé de mettre autant d'argent tous les ans dans tous les établissements. Une fois qu'on a fait les travaux, on les a faits. Quand on est sur un bâtiment nouveau, comme c'est le cas par exemple à la Chapelle international, croyez-moi, on ne mettra pas beaucoup d'argent pour entretenir cette école dans les 10 ou les 15 années qui viennent. Quand on refait complètement des bâtiments scolaires, on la fait et donc, on ne va pas le refaire tous les ans, sinon ça deviendrait un peu absurde.

La démonstration qu'on est intervenu massivement, c'est justement de pouvoir ensuite intervenir un peu moins, même si on continue à le faire pour des travaux notamment de confort thermique et c'est important. On a aussi encore beaucoup d'écoles Jules Ferry qui ne sont pas les moins faciles à entretenir, au contraire, qui ont beaucoup de qualités, mais qui ont encore besoin de travaux.

L'investissement que fait la Ville de Paris dans le périscolaire, dans l'extrascolaire, dans l'accompagnement à la scolarité est incroyable par rapport à ce qui peut exister dans n'importe quelle autre ville de France. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la situation faite aux élèves dans les autres villes qu'ici. La première chose que les Parisiens disent quand ils quittent Paris, soit qu'ils l'aient choisi, soit qu'ils soient contraints par les prix de l'immobilier, c'est : « Waouh, quel investissement de la Ville de Paris pour nos écoles ! » Certaines villes ne peuvent pas se permettre, elles ont moins de moyens que nous, d'autres font des choix différents, mais allez voir l'investissement, je prends l'exemple de ma belle-famille à Cagnes-sur-Mer où les parents achètent le papier. Rendez-vous compte de l'importance de l'investissement de Ville de Paris pour l'éducation de nos enfants en dehors même de nos

compétences. On est les seuls à payer des profs d'art plastique, des profs de musique et des profs de sport dans les écoles. Aucune autre ville ne fait ça. On est les seuls à décharger de cours la quasi-totalité de nos directrices et directeurs d'école qui peuvent se consacrer à 100 % de leur temps dans l'organisation de la vie scolaire, dans les projets pédagogiques. Regardez le nombre de séjours scolaires proposés dans nos écoles, c'est vrai, beaucoup en REP et en REP+, mais aussi dans nos autres écoles. On est les seuls à avoir un centre de formation pour le périscolaire. Qu'est-ce que vous racontez ? Confrontez-vous un peu à la réalité. Arrêtez d'imaginer que ce que vous croyez est la réalité. Allez voir ce qui se passe sur le terrain. Il n'y a pas de collectivité en France qui fasse autant pour les élèves que Paris. Il n'y en a pas. Et les profs, les directeurs d'école et les parents d'élèves le savent très bien.

Voilà pourquoi nous prenons nos responsabilités devant les Parisiens et que pour le moment, à quatre fois successives, cinq dans le 18ème, ils nous ont fait confiance. Nous prenons nos responsabilités devant les Parisiens, ça s'appelle les élections municipales. Jusqu'à présent, tout peut changer, mais a priori et ça fait quand même cinq fois dans le 18ème, ils ont considéré que, par exemple, sur ces sujets, on était à la hauteur de leurs attentes.

Donc, je pense que vous avez une vision tellement caricaturale de Paris et que vous appliquez de façon caricaturale vos propres perceptions à ce qu'est la réalité de l'éducation que vous en venez à dire les choses complètement absurdes, notamment dans l'investissement de la Ville de Paris sur le périscolaire. Quand même, allez voir un peu ce qui se fait ailleurs. Être élu parfois, c'est aussi un peu benchmarker, voir ce qui se fait ailleurs et vous verrez à quel point. D'ailleurs, c'est aussi pour ça que beaucoup de familles parisiennes sont prêtes à faire des efforts immenses pour rester habiter à Paris. En général, quand on a des enfants à l'école, notamment dans les quartiers populaires, on fait tout ce qu'on peut pour rester à Paris. Certains qui déménagent font tout ce qu'ils peuvent pour continuer à faire croire qu'ils habitent à Paris. Si c'était tant la catastrophe que ça les écoles parisiennes, croyez-moi, on aurait moins, alors ce n'est pas nous qui les faisons mais l'Éducation nationale, ferait moins la chasse aux fausses adresses à Paris. Parce que la réalité, que ça vous plaise ou non, c'est que les parents d'élèves, et c'est vrai à Saint-Ouen, et c'est vrai à Saint-Denis, et c'est vrai à Aubervilliers, et c'est vrai partout, mais le privé...

Je ne vous ai pas interrompu. Non, mais je veux bien que vous soyez un tout petit peu correct, ça me plairait parce que j'aurai pu vous interrompre à mesure que vous racontiez des bêtises et moi, je ne l'ai pas fait. Donc, supportez que je vous rappelle un certain nombre de réalités. Je sens que ça vous gêne parce que quand on pointe votre méconnaissance de la réalité du 18ème, ça vous dérange, ça vous gêne. Je n'y suis pour rien. Connaissez mieux le 18ème et vous serez moins gêné par les réponses que je vous fais. Intéressez-vous un peu plus au 18ème et vous serez moins agacé par les réponses factuelles que j'apporte à votre contrevérité parce que votre intervention a été un tissu de contrevérités du début à la fin.

J'en reviens au sujet qui nous occupe, celui du nombre de classes. Bien sûr, un certain nombre de fermetures de classes, c'est toujours possible, ça s'est fait tout le temps. C'est vrai qu'on avait l'habitude dans le 18ème d'être un peu plus préservé que les autres arrondissements parce que nous faisions tellement d'efforts en faveur de la mixité sociale et de la mixité scolaire que nous obtenions des moyens très importants par rapport à d'autres arrondissements. C'est vrai. Mais on avait raison. Et la bonne politique, c'était celle qui préservait les classes dans le 18ème, pas celle qui les ferme. Donc, je ne comprends pas qu'un élu du 18ème puisse considérer que c'est une bonne chose de fermer des classes dans notre Arrondissement. Ça n'a pas de sens parce que nous avons des besoins dans les établissements, en REP et en REP+, mais aussi dans les établissements aux IPS plus élevés. Parce que dans 18ème, on accueille, y compris dans les établissements les plus aisés, beaucoup d'élèves allophones. Nous avons énormément d'élèves dans les hôtels sociaux qui sont dans les écoles et il y a des besoins spécifiques aussi dans ces établissements. Nous défendons bien sûr les moyens des établissements en REP et en REP+, mais aussi

l'ensemble des écoles, y compris à l'ouest de l'Arrondissement parce que ces écoles font un effort très important pour accueillir le plus largement possible.

Enfin, nous avons insisté dans ce vœu sur la question de l'accueil des élèves en situation de handicap parce que ça compte beaucoup pour nous. Vraiment, nous nous mobilisons aujourd'hui autour de ce vœu. Nous organiserons une réunion à 18h30 le 13 mars prochain ici même à la Mairie avec les communautés scolaires et on va se battre, comme on s'est battu pour la mixité scolaire, au moins aussi fort parce que ce n'est pas possible de raconter à longueur de journaux à quel point c'est génial les bissecteurs dans le 18ème et à quel point on a eu raison de le faire. Et je suis très heureux que le ministre de l'Éducation nationale prenne l'exemple du 18ème sur les questions de mixité. Il faut aller au bout et aller au bout, c'est de donner les moyens dont on a besoin, ce qu'on a obtenu de plein de gouvernements différents. C'était vrai sous la mandature présidentielle précédente, celle d'avant ou celle encore d'avant. Il y a une rupture dans la façon dont l'État, le gouvernement voit l'éducation aujourd'hui et je pense que c'est une faute.

D'ailleurs, aucune fermeture de classe dans l'académie de Paris ne bénéficie à des ouvertures de classes ailleurs que dans l'académie de Paris. Si encore on nous disait : « On supprime des profs à Paris pour les mettre à Saint-Denis. » Éventuellement, la question se poserait, mais on ne crée pas de classe à Saint-Denis, à Saint-Ouen, à Aubervilliers ou dans le Cantal ou dans les zones extrêmement rurales. Donc, c'est une vision purement comptable de ce qu'est l'école et c'est une faute et cette faute doit être dénoncée par ce vœu et par notre mobilisation.

**V18202302 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites**

**Barbara GOMES :** Les Français n'ont jamais autant travaillé. Les actionnaires ne se sont jamais aussi bien portés. Il n'y a jamais autant de richesses qui ont été créées et pourtant, au lieu d'essayer de faire en sorte que ça n'aille pas tout le temps dans les mêmes poches et de veiller à ce que tout cet argent permette l'accès et le développement d'une véritable politique de solidarité, on va demander aux travailleurs de continuer à travailler toujours plus longtemps. Donc, on peut comprendre l'agacement des Français.

Cette réforme des retraites, je ne vais en parler énormément puisqu'ici, on est toutes et tous conscients de ce que ça apporte, du caractère abject tant sur le fond comme sur la forme et cette réforme, elle n'est soutenue finalement que par le gouvernement comme ils peuvent, avec des arguments toujours plus absurdes, toujours plus ubuesques, qui ne trompent personne et surtout pas les Français qui soutiennent pour le coup les mouvements de contestation. Ils sont 72 % à refuser cette réforme. Les Français ne se trompent pas sur ce qu'on leur demande et sur l'aberration de ce projet.

Nous, en tant qu'élus à Paris, dans l'Arrondissement, nous avons soutenu à de multiples reprises les mouvements de grève jusqu'à mettre des banderoles sur nos frontons. Je pense que c'est notre devoir d'élus justement de représenter et de défendre ce que veulent les Françaises et les Français, en tout cas, ce qu'ils ne veulent pas. D'ailleurs, je remercie au nom du groupe, tous les élus qui ont apporté leur soutien ou mobilisation et aux intersyndicales. Nous sommes un certain nombre ici à avoir participé à certaines d'entre elles. La Maire de Paris, elle-même, avait apporté son soutien direct et très explicite en la matière. Nous demandons avec ce vœu que ce soutien continue, de continuer à exprimer ce soutien et surtout, la veille d'une mobilisation le 7 mars, mais aussi, je veux le dire, le 8 mars parce que je veux profiter de la parole que j'ai pour réaffirmer que ce projet de réforme, il est surtout terrible pour les femmes. Donc, je soutiens aussi le caractère reconductible des 7 et 8 mars avec mon groupe. C'était le moment de le rappeler.

**Rudolph GRANIER :** J'ai connu des tracts mieux rédigés et la CGT mieux inspirée, mais on est dans le Conseil du 18ème arrondissement. Si au moins il y avait eu une phrase sur les agents de la Ville, à titre personnel, je ne sais pas si c'est le cas de mes collègues du groupe, je ne suis pas tellement favorable à cette réforme, en tout cas, je n'ai pas à m'en exprimer dans le Conseil d'arrondissement du 18ème et je vous dis, s'il y avait eu au moins une phrase sur les agents de la Ville, nous aurions été plus favorablement incités à le voter. Ce n'était même pas le cas. Donc, on ne prendra pas part au vote sur un tract de la CGT.

**Pierre-Yvain ARNAUD** : C'est dommage, on aurait pu travailler ensemble sur ce vœu. Du coup, on s'est raté. Ça m'intéresse, on a une belle ouverture politique, on a un moment de... On travaillera mieux la prochaine fois pour faire un beau tract ensemble, unitaire, CGT, ça sera très bien.

Nous remercions le dépôt de ce vœu. Bien sûr, le groupe Écologiste et Citoyen le soutient fortement comme il soutient tous les mouvements sociaux qui sont en cours actuellement.

Je rappelle aussi qu'au lendemain, il y a aussi les manifs consacrées aux droits des femmes. Les deux vont ensemble puisque les femmes sont directement attaquées par cette réforme. Donc, c'est aussi l'une des raisons qui nous poussent à nous engager dans ce mouvement de mobilisation contre la réforme des retraites, une réforme inique. Nous espérons tous demain que nous serons mobilisés dans la rue pour passer à autre chose, pour permettre aux Français de retrouver un climat calme et serein et peut-être bientôt des nouvelles synthèses politiques merveilleuses.

**V18202303 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif aux droits des femmes dans les quartiers de la politique de la ville (18e)**

**Fadila MEHAL :** Puisqu'on parlait des femmes et pour faire écho au 8 mars, journée internationale des droits des femmes, il est toujours temps à cette période-là de faire le bilan finalement de la situation dégradée ou pas des femmes. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'adjoint à la vie sociale interpellé sur la situation dégradée de beaucoup de femmes et d'enfants et avec des risques de paupérisation et de précarisation. C'est quelque chose, en tout cas, pour notre groupe, qui nous interpelle grandement.

J'en viens au fait. Vous savez que le 18ème arrondissement concerne près de 46 % de la population concernant la Politique de la Ville et c'est 61 % de son territoire, c'est une étude de l'APUR. Maya AKKARI m'écoute avec beaucoup d'attention. Pour le moment, ce sont simplement des faits et c'est vrai qu'il y a eu des bilans menés par l'APUR sur les quartiers Politique de la Ville. Une évaluation d'ailleurs dont vous avez dû rendre compte à mi-parcours sur le parcours, sur le contrat de Ville 2015-2020, a été publiée en avril 2019. C'était de faire un peu l'objectif d'analyser l'évolution de ces quartiers prioritaires. L'intérêt, c'est peut-être de regarder une population en particulier et je pense aux femmes, de faire une focale sur leur situation, voir si elle s'est plus que dégradée par rapport à ce que vous avez évoqué, c'est-à-dire à la fois des problèmes économiques très importants et le pouvoir d'achat et, bien évidemment, je n'oublie pas les violences qui leur sont faites.

Je sais qu'il y a eu un séminaire dernièrement, qui s'appelle regards croisés sur l'égalité femmes-hommes dans les quartiers Politique de la Ville, qui s'est tenue à la Préfecture de Paris avec un périmètre Île-de-France, c'était le 14 février 2003. Il a été question d'interpeller et de diagnostiquer cette situation, notamment avec l'apport des gens de terrain, des associations qui ont pu rendre compte des évolutions, à la fois des évolutions positives depuis le Grenelle de l'égalité, mais aussi des points aveugles qu'il faut aujourd'hui mettre en évidence.

Ma question est simple, M. le Maire, Maya AKKARI : « Est-ce que vous étiez à ce séminaire ? » Pouvez-vous nous apporter, peut-être pour un prochain conseil, un bilan précis et chiffré des actions menées en direction des femmes ? Je sais que dans tous les conseils, il y a un nombre très important de soutiens, mais ce dont j'ai besoin, c'est un bilan qualitatif en termes de problématiques pour faire ressortir ce qui, dans le 18ème arrondissement, est à la fois problématique, mais aussi peut-être des avancées en termes d'expérimentation.

**Maya AKKARI :** La question est très large. D'abord, vous dire que toute notre action en Politique de la Ville est destinée aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Quand on fait des actions sur l'emploi, sur l'accès au droit, à la formation, sur la culture, ce sont des actions destinées aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

La Ville met chaque année 1,6 million d'euros à peu près sur la Politique de la Ville, je ne parle pas du droit commun, ce qui est beaucoup. Beaucoup de femmes en bénéficient comme beaucoup d'hommes. Après, nous avons des actions spécifiques pour aider les femmes comme l'action d'Amunanti, agir dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) afin d'améliorer la santé des femmes à travers le sport, avec M. YAFFA ou YayeMaye, émancipation des femmes pour les sorties culturelles, insertion des femmes par la couture dans le 18ème ou l'ENS insertion sociale des femmes d'origine étrangère bain de langue. J'ai toute une liste comme cela, de dizaines et de dizaines d'actions. Il est vrai que vous n'étiez pas encore élus lors de l'appel à projets Politique de la Ville. Mais à cette occasion-là, nous avons fait un bilan très précis, très chiffré de toute notre action, et avec aussi une approche publique : les séniors, les femmes, les moins de 25 ans, les moins de 18 ans, avec des camemberts... C'est un bilan qui était public.

Pour finir mon intervention, puis je laisserais peut-être la parole à ma collègue Mme BOUX en charge de la Politique de la Ville au niveau de tout Paris. Je m'étonne qu'à la veille d'un grand mouvement social sur la réforme des retraites, il y ait une question dans laquelle on valorise l'action de l'État, à savoir un séminaire en préfecture – auquel je n'étais pas invitée, entre parenthèses –, où on nous demande un bilan chiffré alors que toutes les analyses de tous les chercheurs montrent que la réforme des retraites qui va être à l'œuvre, les premières victimes de cette réforme vont être les femmes, et les femmes des quartiers populaires.

On fait des actions avec nos petits bras, 1,6 million, c'est beaucoup, mais ce sont quand même nos petits bras pour aider les femmes à être bien habillées quand elles vont avec Joséphine à un entretien d'emploi, à apprendre le français. Alors que l'État supprime tous les moyens de soutien à la linguistique. Et notamment auprès de ces femmes qui sont arrivées ici, qui au début n'avaient pas leurs papiers, qui ont eu le premier, le deuxième, le troisième enfant et qui attendent de mettre le troisième enfant à l'école maternelle pour pouvoir enfin se consacrer à leurs besoins et prendre des cours de français. Les moyens de l'État pour ces femmes-là ont été supprimés. Quand on voit tous les moyens supprimés par la préfecture de région pour les quartiers populaires, ce sont beaucoup de moyens en moins pour ces femmes. La première chose que doit faire l'État, faire des séminaires, c'est très, très bien, mais c'est d'abord faire en sorte que les femmes qui ont un travail pénible, qui ont des conditions de vie difficiles et qui vivent dans nos quartiers, puissent vieillir dignement et partir à la retraite plus tôt, au lieu de partir à 64 ans avec très peu de trimestres à leur actif et de toutes petites retraites.

**Sarah PROUST :** Je me permets, de manière un peu vaine, mais de rappeler le règlement intérieur sur les temps de parole. Je vais demander aux prochaines intervenantes de bien vouloir être assez brèves.

**Anne-Claire BOUX :** Je partage pleinement ce souci de pouvoir respecter le règlement intérieur. Il est dommage que, du coup, le rappel tombe sur les femmes qui ne parlent pas beaucoup dans ce Conseil d'arrondissement mais je comprends bien.

Non, ce n'est pas du tout un procès pour toi, Sarah, mais il est vrai que je pense que le temps de parole quand on est sur une question, d'ailleurs qui porte sur l'égalité femmes-hommes, je souligne que le temps de parole, je pense, dans ce Conseil d'arrondissement n'est pas forcément complètement équitable entre les hommes et les femmes. Peut-être un sujet de réflexion qui pourra animer l'ensemble de notre collectif.

Pour revenir à la question posée, qui est peut-être plus une question qu'un vœu, je vous remercie, chers collègues, à la veille du 8 mars, d'avoir pu porter ce sujet, et je me joins aux éléments qui ont été portés à cette assemblée par ma collègue, Mme AKKARI. Bien entendu, à la Politique de la Ville, la question de l'égalité femmes-hommes est un sujet ; la place des femmes à tous les niveaux, que ce soit sur la question du travail, de l'insertion mais aussi dans l'espace public, avec un certain nombre de marches réalisées, y compris dans le 18ème, des cartes sensibles qui sont également réalisées pour voir les freins aux déplacements des femmes dans l'espace public. On est quand même, globalement, dans une ville faite par les hommes pour les hommes. Et donc, il faut réussir à faire cette évolution pour pouvoir permettre à toutes les personnes, et d'ailleurs toutes les personnes, je dirais, toutes les minorités pour qu'elles puissent se déplacer dans l'espace public, de façon sécurisée, entre guillemets, et sans crainte, et de façon plus confortable. Donc, oui, c'est important.

Pour pouvoir mettre en place ces actions, comme vous l'avez dit, il est important de pouvoir réaliser ces diagnostics, ces évaluations et de pouvoir, en effet, regarder ces différents critères, que ce soit, par exemple, le taux de chômage, la question des foyers monoparentaux, puisque l'on sait que cela affecte majoritairement les femmes. Donc, que l'on puisse bien pouvoir chiffrer ces évolutions, y compris sur les femmes et sur les hommes distinctement puisque l'on voit toujours des écarts. Que ce soit au moment de l'évaluation, du diagnostic, c'est en effet un élément pris en compte, que ce soit dans les actions mises en œuvre. Notamment, je vous invite aussi à pouvoir regarder de plus près le dispositif Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République qui dispose d'une ligne aussi sur toute cette question de l'égalité femmes-hommes. C'est quelque chose qui, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville est toujours regardé avec beaucoup d'attention. C'est pour cela que, comme l'a mentionné Mme AKKARI, de nombreuses initiatives pour aller dans le sens pour l'égalité femmes-hommes sont financées et soutenues par la Politique de la Ville, c'est vraiment un point essentiel.

Peut-être un dernier point qui fait toujours moins plaisir à une partie de notre assemblée, mais nous assumons aussi de poser des cadres bienveillants, non mixtes, comme ce qui est le cas de l'apprentissage du vélo. C'est parfois plus facile de pouvoir avoir des ateliers vélo qu'entre femmes, pour apprendre à faire du vélo. C'est aussi le cas de la réparation, quand on parlait tout à l'heure de la Petite Rockette. Oui, poser un cadre bienveillant pour pouvoir faire des ateliers entre femmes, c'est aussi une façon de pouvoir travailler sur l'émancipation et donner les clés à tout le monde pour plus d'égalité.

**Marie-Laure CASIER :** Je me permets d'intervenir sur le volet Lutte contre les violences faites aux femmes parce que, Mme MEHAL, vous le mentionniez très justement. Je voudrais simplement rappeler que nous animons la Mairie du 18ème le Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes. On se réunit quelques fois dans l'année, et le 25 novembre dernier, nous avons fait une grande réunion en salle des fêtes pour permettre à chacun de nos partenaires, des structures partenaires, que ce soit d'autres services de la Ville de Paris, que ce soit des associations, de présenter dans leur domaine de compétences leurs actions pour lutter contre les violences faites aux femmes. On a parlé hébergement, mise à l'abri, accompagnement juridique, le volet santé, le volet police également. On est bien dans notre rôle de mairie d'arrondissement de pouvoir mettre en réseau les différents acteurs qui interviennent sur le sujet pour renforcer la prise en charge et compléter le maillage territorial qui existe en la matière. Cela se fait en lien avec la Mairie centrale de Paris, et je participe régulièrement aux travaux organisés par Mme BIDART en la matière.

Je voyais que Mme GIUDICELLI et Mme MICHEL riaient un peu quand Mme AKKARI mentionnait les ateliers couture. J'aimerais savoir quelles sont les activités dédiées aux femmes qui vous agréent. Parce que quand on propose de la couture, cela vous fait rire, quand on propose de soutenir des ateliers de réparation de vélo dédiés aux femmes, faits par des femmes pour les femmes, cela ne vous va pas non plus. J'aimerais juste dire qu'on est bien dans notre rôle de soutenir des politiques publiques qui permettent aux associations de mener leur objectif de rendre cette société plus égalitaire chacune dans leur domaine.

**Angélique MICHEL :** J'aimerais simplement dire à Mme CASIER, vous interprétez nos propos au regard de ce que vous venez de voir. Effectivement, nous avons ri avec Mme GIUDICELLI mais pas du tout des propos de Mme AKKARI. Donc, n'interprétez pas des propos que vous ne connaissez pas. Vous n'étiez ni dans notre conversation ni dans l'instant t, ce n'est pas le lieu du Conseil d'arrondissement. Et croyez-moi, nous sommes au contraire extrêmement dédiées à toutes ces causes.

**Sarah PROUST :** Mme MEHAL, je me permets de vous poser une question. Au regard des éléments circonstanciés donnés par Mme AKKARI, complétés par Mme BOUX et Mme CASIER puisque la demande n'a pas été faite formellement : acceptez-vous de retirer ce vœu ? Sinon, comme les unes et les autres ont pu le sous-entendre, nous appellerons à son rejet.

**Fadila MEHAL :** Je ne retire pas ce vœu pour la bonne raison que j'attendais, et je tiens à préciser, s'il en était besoin, que c'est un vœu complètement neutre. Il n'y avait pas d'intention idéologique ou politique pour dévoiler ou pas la politique gouvernementale. Honnêtement, c'était un vœu. Je remercie Mme BOUX qui m'a apporté des éléments intéressants. Ce que j'attendais, c'était le bilan qualitatif et pas, bien évidemment, le catalogue de *La Redoute*, toutes les décisions qui apparaissent puisque nous les votons en majorité. C'était pour aller plus loin dans la problématique et peut-être, regarder si dans le 18ème, dans le cas de ces territoires Politique de la Ville, il y avait de nouvelles problématiques émergentes sur ce sujet. C'est de cela que je voulais parler. Je dis, notamment sur les violences faites aux femmes : 26 féminicides depuis le début de l'année, c'est un sujet important, et cela mérite que l'on ait un discours. Vous avez évoqué la question de la bienveillance, je crois que c'est dans cet esprit-là que j'ai posé ma question, et j'attends toujours que ce diagnostic qualitatif nous permette d'avancer, peut-être pour réorienter l'appel à projet Politique de la Ville auquel, malheureusement, je n'ai pas pu participer puisque je n'étais pas encore élue. Sur ce sujet-là, je pense que c'est une question neutre qui méritait qu'il y ait cette mobilisation à la veille du 8 mars. Je n'ai pas compris cette démarche parfois défensive qui, de mon point de vue, ne s'explique pas.

**Sara PROUST :** Je considère que les réponses apportées ont été extrêmement précises et circonstancielles. Ce vœu n'est pas adopté.

**V18202304 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif au rappel de ce que signifie la pose de plaques à la mémoire des enfants juifs déportés dans les établissements scolaires**

**Christian HONORÉ :** Nous connaissons le travail de mémoire porté depuis des années par l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés (AMEJD), présidée par Mme Micheline WLOS. Cette association, avec Noël VEG, est à l'origine de la pose dans les établissements scolaires de plaques rappelant la mémoire d'écoliers victimes de la déportation. Ce travail de mémoire est absolument indispensable pour enseigner ou rappeler aux plus jeunes les ravages de l'antisémitisme. La pose des plaques a donné lieu dans chaque établissement scolaire à une cérémonie au cours de laquelle a été exposée aux élèves la signification d'une telle plaque. Au fil des rentrées scolaires, le souvenir de cette

cérémonie s'est estompé. Or, il est absolument nécessaire d'entretenir la mémoire des plus jeunes sur les jours les plus sombres de notre histoire.

C'est la raison pour laquelle, avec M. BOURNAZEL et Mme MEHAL, nous demandons que le Maire d'arrondissement sollicite les chefs d'établissement pour que chaque jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz et la commémoration de l'holocauste, les enseignants rappellent à leurs élèves la signification de la plaque commémorative apposée sur le mur de leur établissement, la déportation et l'extermination d'enfants de leur âge au seul motif qu'ils étaient juifs.

**Danièle PREMEL :** M. HONORÉ, je ne vous cache pas que votre vœu m'embarrasse. Je vais vous dire pourquoi. Votre vœu met en jeu deux niveaux qui ne relèvent pas de la même problématique. Celui de la mémoire qu'il faut entretenir sur la déportation et de l'extermination d'enfants au seul motif qu'ils étaient Juifs, mais aussi celui des rapports institutionnels entre la Mairie d'arrondissement et l'Éducation nationale. Ma réponse portera en différenciant ces deux niveaux.

Concernant le rapport Mairie et Éducation nationale, vous serez sûrement d'accord avec moi que le Maire n'a pas autorité sur les directeurs d'école et que ce serait s'engager dans une relation pouvant ouvrir toute dérive si les maires d'arrondissement pouvaient solliciter les chefs d'établissement pour une initiative qui leur paraîtrait juste. Imaginons la réaction des équipes pédagogiques et du rectorat devant ce qui pourrait être ressenti comme une injonction. Par contre, il est de notre responsabilité et de nos valeurs de porter cette mémoire, non pas seulement comme faisant partie d'un passé révolu, mais comme souvenir qui continue à nous instruire et à nous porter. Je me permets de vous rappeler quelques initiatives que nous avons faites ici, en novembre 2022. Pendant un mois, notre Mairie a accueilli l'exposition de l'AMEJD face à l'histoire des enfants juifs du 18ème, pour laquelle les établissements scolaires ont été largement mobilisés, en parallèle de l'exposition. Nous avons aussi eu deux projections du film *Un sac de billes* avec la présence de Franck JOFFO, le fils de M. JOFFO, où la salle des fêtes était absolument remplie par collèges et écoles.

Je rappelle que les établissements scolaires sont aussi conviés comme vous le voyez puisque vous venez régulièrement aux commémorations, à chaque commémoration, et qu'ils y participent largement. Ce qui fait aussi que nous avons des écoles demandeuses de faire des commémorations. C'est ce qui a été fait à Foyatier, à Houdon, et qui va se faire à La Guadeloupe, à la demande des enseignants. Chaque année aussi, le 20 avril, l'AMEJD avec la participation de la Mairie commémore au jardin Serpollet, la mémoire des enfants juifs de nos écoles. Au cours de cette cérémonie, des élèves de nos écoles appellent le nom de chaque enfant déporté et exterminé, et lisent des poèmes. Nous avons à peu près plus de 100 enfants qui y participent.

Pour conclure, je ne pense pas que votre vœu, même s'il part d'une bonne intention, puisse être retenu dans la mesure où les conditions existent de continuer à porter cette mémoire, ce à quoi nous sommes tous attachés sans que la Mairie apparaisse comme une autorité vis-à-vis de l'Éducation nationale. Je vous demanderais, si vous le voulez bien, de retirer votre vœu et de travailler avec vous sur les modalités de cette commémoration avec l'AMEJD, ou j'appellerais à voter contre.

**Christian HONORÉ :** Mme PREMEL, je suis très embarrassé et le Maire d'arrondissement va également l'être parce qu'il a de la mémoire, moi aussi. Et vous n'avez pas écouté ce qu'a dit M. le Maire lorsque j'ai fait un vœu – souvenez-vous – pour demander à ce que l'on mobilise les chefs d'établissement pour aider SOS Homophobie. M. le Maire a dit : « On va non seulement voter le vœu », mais il m'a dit : « Je rencontre le recteur dans deux ou trois jours, je le note, je vais lui en parler ».

Mme PREMEL, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, et bien entendu, nous rendons hommage aux victimes de l'holocauste, c'est sans aucune retenue, c'est normal et c'est bien. Simplement, le vœu, Mme PREMEL – pardonnez-moi –, toutes les cérémonies, bien entendu, existent mais je vous rappelle les termes de ce vœu, c'est : « De rappeler aux enfants qu'ils sont dans les écoles ». Là, maintenant, ils voient une plaque, ils ne la voient même plus parce qu'ils n'ont pas assisté à la cérémonie, parce qu'ils ne le savent pas, pourquoi il y a eu cette plaque. C'est simplement, pour ne pas faire de long discours, mais que l'enseignant dise... je crois que la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz est le 26 février, je crois, ou le 26 janvier, je ne me rappelle plus. Dire, ce jour-là : « Au fait, je vous rappelle que s'il y a une plaque dans votre école, c'est que des enfants de votre âge, il y a des décennies, ont été exterminés parce qu'ils étaient Juifs ». C'est cela. Il ne s'agit pas de faire un cours ou d'intervenir. Je ne demandais pas au Maire d'arrondissement d'inciter, d'imposer quoi que ce soit. Mais de dire : « Dites donc, ne pensez-vous pas que ce serait bien que pendant 5-10 minutes, vous rappeliez ». La proposition n'est certainement pas que le Maire d'arrondissement s'ingère dans les cours des professeurs, bien entendu. Je suis persuadé...

**Éric LEJOINDRE :** Je propose que vous écourtiez votre intervention.

**Christian HONORÉ :** M. le Maire, que beaucoup d'enseignants seraient heureux de participer à cette action, rappelle l'histoire. Je ne retire pas le vœu, bien entendu.

**Éric LEJOINDRE :** J'avais compris. Je vais peut-être redonner quelques éléments. D'abord, je m'étais engagé – je l'ai fait – à parler d'une association au recteur, pas aux directeurs d'école ni aux instituteurs et aux institutrices. Ce n'est pas exactement la même chose. Or, le vœu que vous proposiez consistait – et c'est ce qui était écrit, nous nous basons sur ce qui est écrit, pas sur ce qui est expliqué – que nous interpellions ou que j'interpelle directement des fonctionnaires de l'Éducation nationale dans leurs écoles, ce qui est tout à fait différent. Donc, je veux tout à fait bien en reparler au recteur, d'autant que je n'aurai pas de mal à lui en parler parce que pour le coup, sur les questions de mémoire, le rectorat actuel, comme ses prédécesseurs sont extrêmement engagés.

Par ailleurs, je rappelle que l'AMEJD écrit tous les ans à l'ensemble des directrices et des directeurs d'école du 18ème pour leur proposer des interventions dans les classes. D'ailleurs, souvent, des membres de l'AMEJD vont dans les classes pour parler des anciens déportés, pour beaucoup, pour parler directement aux élèves. L'AMEJD n'a pas besoin de ma caution ou de la caution de la Mairie pour faire ce travail.

Donc, oui, je pense que le vœu qui consiste à demander à la fois, que l'on fasse ce qu'on fait, c'est-à-dire que l'on promeuve à chaque fois qu'on en a l'occasion la mémoire, notamment de la Shoah, est redondant avec ce que l'on fait et utile. Par ailleurs, je le redis, dans ce qui est écrit, pas dans l'esprit que vous venez de décrire mais dans ce qui est écrit, il nous pose un problème en matière de position institutionnelle. Mais je veux bien m'engager avec Danièle, bien sûr, à.

**Christian HONORÉ :** Est-ce que je peux, si vous êtes d'accord, si Mme PREMEL serait d'accord. Parce que vous imaginez bien, M. le Maire, que je n'écris jamais les vœux tout seul, et que celui-ci n'a pas été écrit et que peut-être quelqu'un m'a, non pas tenu la main mais demandé.

**Éric LEJOINDRE :** D'accord.

**Christian HONORÉ :** Cela me gênerait beaucoup que vous votiez contre. Pourrait-on changer le vœu et dire ce que vous dites ? C'est-à-dire que vous sollicitez le recteur ?

**Éric LEJOINDRE :** On n'amende pas, on n'est pas au Conseil de Paris. Là-bas, on amende en séance les textes ; en Conseil d'arrondissement, je ne sais pas pourquoi mais c'est comme cela. On ne peut pas changer l'intitulé du texte et on ne peut pas voter sur quelque chose qui n'est pas écrit.

Ce que je vous propose, c'est que vous retiriez votre vœu et que vous vous rapprochiez de Danièle PREMEL pour écrire ensemble un texte qui pourrait être voté conjointement au prochain Conseil. Cela dit, je le redis aussi, l'AMEJD n'a pas besoin de porte-parole pour s'adresser ni à moi ni à Mme PREMEL.

**Christian HONORÉ :** Vous ne le savez pas. Non, mais là, vous faites un procès d'intention.

**Éric LEJOINDRE :** Attendez, M. HONORÉ. Ce n'est pas une assemblée générale de l'UNEF comme dirait M. GRANIER. Donc, on ne va pas s'interpeller comme cela en procès. Je vais vous demander d'éteindre votre micro.

**Christian HONORÉ :** Oui, pardon.

**Éric LEJOINDRE :** Nous avons Mme PREMEL et moi, un dialogue direct avec l'AMEJD, je vous rassure, extrêmement régulier. Cela dit, si vous retirez votre vœu, je suis certain que Danièle sera tout à fait d'accord pour que vous déposiez un texte commun sur cette question au prochain Conseil, qui permettrait à chacun de sortir de l'embarras que vous avez, les uns et les autres, décrié.

**Danièle PREMEL :** Justement, j'ouvrais cette possibilité-là, de travailler avec l'AMEJD, de travailler ensemble pour que nous puissions le faire sans qu'il y ait l'intervention du Maire auprès des enseignants. C'est là-dessus. Le reste, nous partageons tout à fait le point de vue. C'est là où je ne peux pas me permettre de proposer de répondre positivement à votre vœu.

Si vous le retirez, nous retravaillons, je m'engage dessus.

**Christian HONORÉ :** Remettez-le aux voix.

**Éric LEJOINDRE :** Il n'est pas adopté.

**V18202305 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien 18e**

**Fadila MEHAL :** J'ai beaucoup de crainte à présenter ce deuxième vœu, compte tenu des incompréhensions et parfois même, des surinterprétations. Mais je pense que ce vœu a vocation à être clair et attend une réponse claire, sur le Lavoir Parisien.

Chacun le sait, tout le monde le reconnaît, le Lavoir Parisien est un lieu emblématique de la Goutte-d'Or. Il est géré et animé par la compagnie Graines de Soleil qui est engagée depuis de longues années dans le soutien, à la fois à la création, le dialogue des cultures et l'accès à la culture pour tous et toutes.

Malheureusement, une procédure d'expulsion lancée par le propriétaire des lieux en 2018, et d'ailleurs, il y a eu à ce moment-là, une grande mobilisation des acteurs culturels et politiques, a conduit l'Habitat social français à préempter les lieux pour permettre à la compagnie Graines de Soleil de poursuivre son travail, est soutenue, et d'ailleurs subventionnée par la Ville de Paris. Cependant, l'Habitat social français, filial de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), souhaite que Graines de Soleil renonce à son bail afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt qui décidera du nouvel occupant. Non seulement cela a été fait en ces

termes mais elle demande maintenant l'expulsion de la compagnie Graines de Soleil avec – je le précise – une astreinte importante puisque c'est 2 000 € par jour. Je ne vais pas aller dans les détails, tout simplement pour dire que tout le monde reconnaît qu'il faut que la compagnie Graines de Soleil poursuive ses activités et ses missions. D'ailleurs, cela a été corroboré par une rencontre publique qui a eu lieu en présence d'élus, représentants de ce parti qui ont dit explicitement comme nous-mêmes qu'ils soutenaient cette possibilité.

Donc, ma réponse est claire : aujourd'hui, il y a une médiation qui a commencé, je pense qu'elle s'est assez bien passée, c'est ce que m'ont dit les dirigeants. Ma réponse est claire. En effet, y aura-t-il la pérennité de la direction du Lavoir Parisien à l'association Graines de Soleil ? C'est ma première question.

La deuxième qui n'est pas écrite : si ce n'est pas le cas, je crois que la moindre des franchises, c'est de pouvoir le dire ici en représentation de tous les partis, et de voir quelle alternative il pourrait y avoir. Pouvez-vous me répondre d'une manière tout à fait claire et précise sur cette question ? Merci.

**Violaine TRAJAN :** Je vais essayer de répondre le plus clairement possible et simplement. Déjà, je vous remercie de vous intéresser à ce lieu, comme vous l'avez dit, est emblématique de la Goutte-d'Or, auquel on tient et nous l'avons dit et redit maintes fois dans cette assemblée mais aussi au-delà. Qui est un lieu géré et animé par la compagnie Graines de Soleil que vous avez cité et dont nous pouvons saluer le dynamisme et la qualité de leur travail. J'avais d'ailleurs indiqué ici lors du Conseil d'arrondissement – je crois – d'octobre, souligné leur dynamisme, la qualité et l'originalité de la présentation de leur programmation à laquelle j'avais assisté, qui était fort appréciable sous forme de capsules vidéo pour donner un teaser sur toute la programmation de l'année 2022-2023.

Sur le sujet de la préemption et la procédure, et notamment la médiation en cours, je vais vous demander si vous pouviez retirer votre vœu dans la mesure où il y a déjà un vœu qui court, qui a été adopté par le Conseil de Paris du mois d'octobre et donc, justement, qui indiquait – je vais vous lire les attendus – de : « Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris continue de s'appliquer à restaurer le dialogue entre l'Habitat social français et Graines de Soleil et à favoriser la conclusion d'un protocole d'accord satisfaisant pour que les deux parties suspendant du fait de la procédure judiciaire en cours s'entendent ». À ce jour, je vous renvoie à ce vœu puisqu'effectivement, la médiation suit son cours, un processus est lancé, un médiateur a été nommé, des rendez-vous ont eu lieu. Un autre rendez-vous est d'ailleurs prévu dans très peu de temps puisqu'ils ont dû vous en parler. Plusieurs scénarii sont posés et nous pouvons d'ailleurs saluer la bonne entente et la bonne volonté des deux parties à s'entendre et à se retrouver sur une solution qui nous arrange tous.

Je vous propose pour cela de retirer le vœu et de laisser faire les choses finalement décidées et demandées par le vœu qui a déjà été adopté pour en reparler. En attendant, je vous rappelle aussi l'attachement que nous avons à ce lieu. Je peux aussi saluer tout l'engagement de Mme ROLLAND qui, depuis des années, s'attelle justement à sauver ce lieu. Cela implique aussi la médiation, j'étais à une réunion avec elle et les deux parties pour trouver une solution. Peut-être, rappeler aussi notre attachement, déjà il y a eu la préemption du lieu, vous en avez parlé. La subvention de fonctionnement attribuée, vous l'avez mentionnée. Dernièrement, une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public pour une manifestation dont on va parler dans la newsletter qui sort bientôt. La dotation culture, évidemment, toujours attentive aux dossiers présentés à chacune de ces commissions. Les demandes des compagnies que nous adresse le LMP sont toujours reçues avec attention, étudiées. Je remercie aussi l'implication de l'équipe du LMP qui participe au réseau des acteurs culturels dont je parlais tout à l'heure et qui sont force de proposition intéressante. Donc, tout cela qui prouve que nous sommes attachés à cette équipe, à ce lieu, à leur travail et qu'on laisse la médiation qui est en train de se faire.

C'est pour cela que je vous demandais de retirer le vœu. Nous en reparlerons très prochainement. Si vous ne le retirez pas, je propose de voter contre.

**Fadila MEHAL :** Déçue.

**Éric LEJOINDRE :** Non seulement j'ai une proposition de voter contre mais il est important que ce vœu ne soit pas adopté maintenant puisqu'une médiation judiciaire est en cours. C'est-à-dire que ce n'est pas une chose comme cela que l'on fait dans une chose. C'est-à-dire que l'on est dans le cadre d'une procédure issue d'une réalité de droit. Je veux bien que l'on vote des vœux, et les vœux, ce sont des choses très importantes et on passe beaucoup de temps à en parler. Mais il y a un moment, on est aussi en responsabilité. J'ai une responsabilité devant ce Conseil, j'ai aussi une responsabilité devant les juges, comme tout le monde. Donc, on ne me fera pas faire des choses illégales pour les uns ou pour les autres. Aujourd'hui, une démarche est engagée, et les vœux ne sont pas faits pour se faire plaisir les uns les autres. Ce n'est pas pour se dire : « Nous, on est intervenus », etc. Ce sont des textes qui nous engagent, et je ne mettrai pas un petit doigt à l'intérieur d'une procédure judiciaire ou juridique que j'ai souhaitée, qui risquerait de mettre en difficulté d'ailleurs la procédure que j'ai souhaitée. Tout cela pour dire : « Mais c'est moi qui ai dit, c'est toi qui as dit ». Enfin à un moment, la politique, c'est aussi de la gestion et de la responsabilité. Ce n'est pas que du positionnement politique.

Donc, je souhaite que ce vœu soit retiré. S'il n'est pas retiré, ce que je regrette, je vous le dis que je voterais contre parce que je ne veux pas que nous rentrions dans cette logique qui consiste à aller mettre un coin dans une démarche qui a sa propre vie. On n'est pas obligé de s'occuper de tout, tout le temps, surtout qu'on s'en est occupé avant et qu'on a créé les cadres qui permettent que cela avance tout seul. Souvent, quand cela avance tout seul, cela avance bien et cela avance mieux. Je ne fais pas le reproche à Mme MEHAL qui n'était pas là à la dernière réunion où on a évoqué ce sujet. Enfin, le sujet du LMP ne date pas d'il y a six mois. D'ailleurs, si à l'initiative de Mme ROLLAND et avec l'arbitrage de la Maire de Paris, on n'avait pas préempté, la question ne se poserait plus. Le LMP n'existerait plus du tout. Donc, on ne fera pas, à moi, le coup de dire : « Oui, mais c'est grâce à moi qu'on a sauvé le LMP », je sais qui a payé. Je sais qui s'est engagé et qui a travaillé dessus.

Je propose que ce vœu soit retiré et s'il n'est pas retiré, clairement, je suggère à tout le monde de voter contre sauf à faire un mauvais service au LMP.

**Fadila MEHAL :** M. le Maire, je vous en conjure, il y en a assez des surinterprétations. On ne fait pas vœu pour se faire plaisir. On a déjà fait des vœux au Conseil de Paris il y a plus de trois ans sur ce sujet avec un consensus. Aujourd'hui, je vous interpelle parce qu'en tant qu'élue, j'ai été interpellée par les dirigeants. Ils étaient tous...

**Éric LEJOINDRE :** Eh bien, posez des questions plutôt que de faire des vœux.

**Fadila MEHAL :** Les représentants des Verts étaient là, les représentants étaient tous présents.

**Éric LEJOINDRE :** Mais ils n'ont pas fait de vœu. Excusez-moi, le vœu est-il retiré ?

**Fadila MEHAL :** Non, je ne retire pas et vous prenez la responsabilité de ce rejet. C'est clair.

**Éric LEJOINDRE :** Non seulement je prends la responsabilité de ce rejet mais je l'assume. Je vous dis même que voter pour, c'est faire du mal au LMP.

Il y aura un certain nombre d'explications de vote et je vous demande de prendre en compte la réalité des dossiers tels qu'ils sont. On n'est pas il y a trois ans, on est maintenant. Je suis

désolé, il y a d'autres votes qui nous engagent et je considère qu'à un moment, on n'est pas là toujours pour se faire plaisir.

**Émile MEUNIER :** Au nom de mon groupe, les Écologistes et citoyens, tout d'abord, je voulais vraiment remercier Graines de Soleil parce qu'il est vrai qu'ils ont quand même dû affronter plusieurs tempêtes. Il y a déjà eu l'histoire du promoteur qui voulait les mettre dehors pour faire une opération immobilière, puis il y a eu le covid et là, ils commençaient un peu à sortir la tête de l'eau, si je puis dire, et ils ont recruté, ils ont mis une programmation, etc. Il est vrai que cela a été reçu comme une mauvaise surprise, l'appel à manifestation d'intérêt, de la part du bailleur social. Je vais vous dire, je comprends que le bailleur social a ses procédures, il récupère un théâtre avec une compagnie à l'intérieur et se dit : « Je vais me calquer sur les procédures de la Ville, de mise en concurrence, appel à manifestation d'intérêt, et signer ensuite avec la personne, la compagnie qui va en sortir ». Il se trouve, selon nous, que cette procédure qui est celle de la Ville – loi Sapin 2 – n'a pas à s'appliquer pour un bailleur social qui peut signer de gré à gré et on l'a déjà fait dans beaucoup d'opérations à Paris directement avec la compagnie. C'était la position qu'ont toujours défendue les Écologistes. Il se trouve qu'à la suite de nombreuses discussions, notamment au sein de la majorité, une solution a émergé avec l'accord de la compagnie Graines de Soleil devant le juge pour signer un processus de médiation. Ce processus de médiation dont tout le monde est d'accord – HSF, la Ville, Graines de Soleil – est en cours.

Donc, je rejoins ce qu'a dit M. le Maire et Mme TRAJAN, laissons faire la procédure, n'intervenons pas dans cette procédure d'un point de vue politique, sinon cela pourrait être mal compris et ce serait vraiment une mauvaise manière à faire à tous les acteurs de cette médiation, et même au système judiciaire qui l'a garantie. De la même manière, je pense que ce vœu pourrait être retiré sinon, nous nous abstiendrons.

**Rudolph GRANIER :** J'ai envie de vous parler d'utilité des vœux. Mais il est 22h18. Une fois n'est pas coutume, M. le Maire l'a peut-être dit de façon un peu directive mais en tout cas, je souscrivais à ses propos. M. MEUNIER, merci pour le *date* en mode auvergnat sur le dossier.

La position de la Mairie qui n'est, certes, pas très claire, en tout état de cause, est maintenant engagée sur notre voie. Mes chers collègues du groupe Indépendants, Horizons ou la REM, bref, si M. BOURNAZEL était présent au Conseil de Paris, il vous l'aurait dit, on en a débattu. Même voté le vœu des Écologistes, les Écologistes n'ont pas voté le vœu que j'avais présenté sur ce point en temps et en heure. C'était au mois de novembre ou décembre. Au Conseil de Paris, on a déjà fait les choses à faire, on en a débattu dans cette assemblée.

Pour le coup, je souscris pleinement à l'idée selon laquelle cette démarche – la vôtre – est totalement isolée, nuirait à la procédure en cours. À ce titre-là, nous serons contraints si vous maintenez votre vœu, de voter contre.

**Gérald BRIANT :** Je ne dirais pas que trop de vœux tuent les vœux, mais c'est un peu ce que je pense. Surtout qu'en l'occurrence, il faut aller au bout. Il y a une consignation qui a été un peu obtenue aussi par le fait qu'il y a eu beaucoup de mobilisations. Par conséquent, je ne fais pas spontanément confiance à la procédure. Je pense qu'il y aura besoin d'un temps après, par rapport à des décisions qui vont être prises, s'il y a d'abord accord ou pas, on pourra juger sur pièces. Ensuite viendra le moment, nous élus, de se prononcer. Mais il ne faut pas anticiper la catastrophe possible : peut-être qu'ils vont réussir à s'entendre et que tout va bien se passer. Je suis un éternel optimiste donc, pourquoi pas ? Mais il sera temps, à ce moment-là d'avoir une proposition, faire un avis et d'ailleurs, on peut peut-être aussi commencer à interpeller l'État parce que la politique culturelle aussi ne se règle pas, et notamment pour des lieux comme cela, qui sont vraiment intéressants. Il y a d'autres acteurs que l'on peut aussi solliciter.

Donc, d'une certaine manière, je trouve qu'il serait sage quand même de se dire : « Petite clause de revoyure », on attend la fin du processus et après, on relance un débat et on y va. C'est pour cela que nous, comme les autres groupes, on votera contre parce que ce n'est pas le moment.

**Éric LEJOINDRE :** Le vœu n'est fort heureusement pas adopté.

**V18202307 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'hommage à la Résistance**

**Christian HONORÉ :** Mes chers collègues, des cérémonies officielles, partout en France, rappellent la mémoire des combattants des forces armées des deux conflits mondiaux auxquels la France a participé. Cependant, aucune manifestation officielle régulière ne commémore la mémoire des résistants et leur singularité au cours de la Seconde Guerre mondiale. Or, la Résistance a rempli un rôle éminent au cours de la Seconde Guerre mondiale. La Résistance est le mouvement spontané de femmes et d'hommes qui se sont levés contre l'invasion du territoire français. Ces femmes et ces hommes étaient issus de tous les milieux sociaux et venaient de toutes les régions. Simples civils, ils n'avaient pour la plupart aucune formation militaire et aucune prédestination au combat. Ils ont cependant accompli des actes de courage exceptionnels qui en ont fait des héros. Ces femmes et ces hommes étaient pourchassés par le régime officiel de l'époque, oppresseur, et par ses complices occupants. Mus simplement par leur conscience de ce qu'ils concevaient comme leur avenir, leur devoir également.

Le combat de ces femmes et de ces hommes dans la Résistance est l'honneur de notre pays. Il est important de transmettre aux jeunes générations les valeurs qui ont animé la Résistance et son rôle exemplaire. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons que soit créé à période régulière un événement ou une manifestation en lien avec les associations et historiens rappelant le rôle de la Résistance.

**Danièle PREMEL :** Effectivement, ce vœu nous rappelle que notre Mairie n'organise pas jusqu'à présent chaque année une commémoration, de manifestation rappelant le rôle de la Résistance, et c'est ce que vous dites dans vos considérations. Toutefois, il existe – on le sait – bien une loi, celle du 19 juillet 2013 où une journée nationale est fixée le 27 mai en référence aux premières réunions du Conseil national de la Résistance qui s'est déroulée le 27 mai 1943 dans l'appartement de René CORBIN. Donc, cette journée nationale de la Résistance, nous ne l'avons pas oubliée. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas fait une commémoration dans la Mairie que nous ne faisons pas de commémoration. Justement, vous tombez bien, comme cela, je peux vous l'annoncer, que nous menons un travail de réflexion sur ces valeurs de la Résistance. Nous avons rencontré M. ROL-TANGUY avec M. le Maire pour pouvoir, le 27 mai, mener un travail, mais un travail de fond. Parce que, comme je vous l'ai dit sur d'autres vœux, ce qui pour nous est important, c'est de rappeler cette mémoire avec les élèves, les enfants. Et nous sommes en train d'essayer de travailler avec l'École de la Deuxième chance pour travailler justement sur ces valeurs de la Résistance qui sont : le courage, la défense de la République, le souci constant de la justice, de la solidarité, de la tolérance et du respect d'autrui. Tout cela, je vous convoquerai, enfin vous pourrez assister aux résultats du travail que nous menons puisque là, c'est encore plus important puisqu'il s'agira des 80 ans de ce moment mémoriel.

Cette cérémonie sera organisée le 27 mai et au cours de celle-ci, nous pourrons avoir, à la fois des historiens, des conférenciers qui prendront la parole pour pouvoir en parler. Mais comme je vous l'ai dit, notre première priorité, c'est de parler aux jeunes parce que c'est avec eux qu'il nous faut pouvoir faire que cette mémoire se poursuive. Les valeurs de la Résistance, vous savez, j'y tiens beaucoup parce que je tiens particulièrement au Programme de Conseil

national de la Résistance. Je pense que pouvoir le travailler dans le fond, c'est travailler aussi sur l'actualité et sur nos valeurs de l'actualité.

Je vous remercie et donc, je serai favorable à ce vœu.

**Gérald BRIANT :** Je veux bien tout voter mais je ne suis pas dupe de cette opération de théâtre. Le groupe qui est en train de flouer tout ce qui a fédéré et ce qui a été l'essence de la Résistance, c'est-à-dire je pense au programme du CNR et on voit qu'aujourd'hui, ce sont les retraites qui sont dans le viseur. Dire que maintenant, il faut valoriser la Résistance, non mais enfin, voilà, bourreaux et victimes, tout le monde, c'est « Embrassons-nous, Folleville ! ». Au bout d'un moment, ça suffit. Je veux bien tout avaler mais ce n'est pas possible. En plus, après, Mme PREMEL est gentille mais s'il y a bien une ville sur la Résistance, qui fait le boulot et qui fait le job, M. HONORÉ, que faites-vous le 25 août chaque année ? Je ne sais pas, la semaine du 18 au 25 août, le nombre de manifestations d'importance qu'il y a pour la retraite...

*(Rires dans l'assemblée)*

Il faut être un peu sérieux, vraiment. Soyons un peu sérieux.

**Éric LEJOINDRE :** Je rappelle que nous célébrons, nous commémorons aussi le 18 juin, tous les ans qui, d'une certaine façon, est une façon de célébrer la Résistance. Mais Mme PREMEL l'a dit, que nous allons aussi travailler sur la personnalité de Jeanne BOHEC, qui a le double mérite d'être une grande résistante, une femme, et d'avoir une rue à son nom dans notre Arrondissement.

**Rudolph GRANIER :** Si l'heure tardive m'interdit encore une fois de vous parler du processus de vœu, si la démarche vise à ne pas nous raconter que tous les résistants étaient communistes à ce moment-là, Gérald BRIANT, et merci de rappeler que vous célébrez le 18 juin également, à ce moment-là, nous serons favorables à ce vœu et nous y voterons pour.

Simplement pour modifier mes propos sur le vœu concernant les écoles où nous nous abstenons. Nous ne votons pas contre, mais nous abstenons. Cette précision est de taille.

**V18202308 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif au stationnement des véhicules en relation avec des établissements hospitaliers parisiens**

**Christian HONORÉ :** Une grande partie du personnel travaillant dans les hôpitaux parisiens n'habite pas à Paris, notamment en raison du coût des loyers. La pollution liée à l'utilisation de transports motorisés est un problème majeur. Cependant, il n'est pas encore possible pour un grand nombre du personnel de santé n'habitant pas à Paris et travaillant dans les hôpitaux d'abandonner leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail en raison de leur accessibilité et des horaires de travail.

Le manque de places de stationnement dédié aux établissements hospitaliers peut nuire à leur bon fonctionnement. Il est important de garantir le stationnement des véhicules du personnel de santé, en particulier hospitalier à proximité de leur lieu de travail. Il est tout aussi important de faciliter le stationnement des véhicules des visiteurs des hôpitaux parisiens si l'on songe aux parents, aux proches d'enfants en bas âge et/ou de personnes en fin de vie. Dans ces cas-là, ils ont parfois besoin de plages horaires de stationnement importantes.

La Ville de Paris a un rôle déterminant à jouer pour faciliter le stationnement du personnel hospitalier et des visiteurs. C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu qu'en lien avec les établissements hospitaliers parisiens et la Préfecture de police, un dispositif soit étudié et

mis en œuvre pour garantir le stationnement des véhicules du personnel médical. Qu'en lien avec les préfectures de police, un dispositif soit étudié et mis en œuvre pour faciliter le stationnement des véhicules des visiteurs des patients hospitalisés.

**Antoine DUPONT :** M. HONORÉ, je vous remercie pour votre vœu.

Plusieurs éléments. Il est à noter que la Ville de Paris a mis en place un système de tarification spécifique pour les professionnels de santé, à la fois tant sur le tarif que sur la durée du stationnement à proximité des établissements de santé et de leur lieu d'intervention. C'est un premier point.

Ensuite, si on regarde dans le 18ème, on a travaillé avec l'hôpital Bichat qui m'avait contacté il y a à peu près deux ans, au sujet du stationnement et de l'accès aux professionnels à l'hôpital ; il s'avère que le besoin était plutôt sur les infrastructures cyclables. Pourquoi ? Parce qu'il est intéressant de savoir que plus de 200 professionnels de santé viennent quotidiennement à Bichat en vélo, nuit, jour, parce que c'est du personnel qui habite, notamment de l'autre côté du périphérique. Lariboisière est actuellement en travaux jusqu'à 2029, et est à cheval sur deux arrondissements, donc il faudrait en discuter notamment avec ma collègue du 10ème.

En ce qui concerne Bichat, cela va faire partie, la zone géographique va faire partie d'Embellir votre quartier 3, dans le cadre de la démarche qui va avoir lieu Porte Montmartre. Donc, je renvoie plutôt à cette démarche-là. Je pense qu'il y a peut-être des choses que l'on pourrait regarder dans le cadre de cette démarche liée à la proximité directe de l'établissement, voir si on pourrait, ou pas, améliorer la situation du stationnement. Je renvoie plutôt à cela.

Ce que j'invite à faire, c'est plutôt, si vous êtes d'accord, un : de retirer votre vœu, une fois n'est pas coutume. Non, mais en fait, c'est très concret c'est-à-dire, soit on travaille ensemble et dans le cadre de la démarche Embellir, on trouve des solutions. Le vœu en tant que tel, je ne peux pas en faire grand-chose. Je pense qu'il faut que l'on regarde concrètement avec les habitants, les gens du quartier, à ce que l'on pourrait y faire. Je sais que Mme IKUESAN est attachée à ces sujets. Je pense que c'est la manière la plus intéressante de travailler, en lien avec le Conseil de quartier aussi, puisque l'AP-HP, en l'occurrence, je les rencontre assez souvent sur ces sujets. C'est une proposition que je vous fais.

**Christian HONORÉ :** M. le Maire, permettez-moi de faire une remarque qui va valoir pour les trois ans qui viennent. Nous sommes dans l'opposition. Ce que vous êtes en train de nous proposer, c'est une idée des post-soixante-huitards, cela s'appelle la coproduction. Nous ne sommes pas dans la majorité, si un jour nous siégeons ensemble, on en reparlera, M. DUPONT. Mais pour l'instant, vous êtes dans la majorité, et c'est la démocratique et c'est incontestable. Le Maire d'arrondissement, c'est M. LEJOINDRE, c'est incontestable. Ce sont les habitants du 18ème qui ont choisi. Nous, on est dans l'opposition.

Depuis le début de la mandature, vous nous demandez sans cesse de retirer les vœux, et maintenant, vous êtes en train de dire depuis le début du Conseil : « On va faire de la cogestion ». Non, Monsieur. Non. Parce que je vous rappelle quand même – excusez-moi, c'est très prétentieux de ma part – mais chaque fois que je fais un vœu, je ne me lève pas le matin en me disant : « Tiens, je vais faire un vœu sur le stationnement des hôpitaux ». Non, c'est à la demande de personnes. Et là, en l'occurrence, des professionnels. Donc, merci, à l'avenir de me dire : « On vote, on ne vote pas », je ne retirerai jamais mes vœux. Jamais. C'est un principe.

**Éric LEJOINDRE :** Ce principe étant établi, je vais proposer des explications de vote. Soyons clairs, c'était plutôt par correction et par courtoisie que l'on propose de retirer les vœux pour y travailler avec vous. Effectivement, on peut tout à fait considérer que l'opposition n'a pas sa place autour des tables de discussion et faites autre chose. Ce n'est pas ma pratique, ce

n'était d'ailleurs pas la pratique de mon prédécesseur non plus. On a toujours considéré que l'on avait intérêt à travailler ensemble pour l'intérêt général et qu'on n'était jamais fermés à l'idée que l'opposition puisse apporter très concrètement des choses. Donc, si ce n'est pas l'état d'esprit, cela me va très bien, et je n'ai aucun problème à faire battre les vœux les uns après les autres ; ce n'est pas le sujet. On l'est, on était plutôt corrects en proposant ce type de solution plutôt que d'être désagréables et dire « non » à tout. Enfin s'il faut dire « non » à tout, on sait faire aussi.

**Gérald BRIANT :** Cette explication de vote, c'est juste pour dire que c'est un peu gonflé au moment où la formation dans laquelle vous appartenez, Renaissance, décide de fermer l'hôpital Bichat, de dire : « Il faut s'occuper du parking des voitures ». Je trouve que vous avez peut-être des choses à vous faire un peu reprocher par les personnels hospitaliers qui se font vent debout et en colère contre la politique qui leur est faite. Donc, je comprends que vous pensiez maintenant à leurs places de parking. Je trouve cela tout petit.

**Rudolph GRANIER :** On vient d'apprendre, finalement, que le groupe de la REM, En marche, Horizons, Avenir, Agir, bref, étaient dans l'opposition. S'il vous plaît, vous être trois, accordez vos violons ou alors vous remisez vos mots-valises comme intérêt général parce que cela n'aura bientôt plus beaucoup de sens. Je m'abstiens encore une fois de vous faire une leçon sur les vœux.

**Éric LEJOINDRE :** Le vœu n'est pas adopté.

**V18202309 – Vœu présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à des consultations d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local**

**Christian HONORÉ :** Tout à l'heure, je comprends ce que vous dites sur le vœu. Si vous voulez, on peut faire des vœux communs, M. DUPONT, mais ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas pour me faire plaisir...

**Éric LEJOINDRE :** Si ce n'est pas le sujet, présentez votre dernier vœu.

**Christian HONORÉ :** Oui, d'accord, mais ne confondons pas. Je ne répondrai pas à M. GRANIER, j'ai bien fait de partir, de quitter son groupe parce que vraiment, c'est épouvantable. De savoir que j'ai appartenu à votre groupe, c'est...

*(Rires dans l'assemblée.)*

**Éric LEJOINDRE :** Venons-en au vœu.

**Christian HONORÉ :** C'est le vœu que devait présenter M. BOURNAZEL et qu'il va présenter au prochain Conseil de Paris. Si vous me le permettez, je vais le lire puisqu'il ne m'appartient pas.

« L'article 1112-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre un référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité.

Les articles 1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales encadre la procédure dite du référendum local qui permet aux électrices et aux électeurs d'une collectivité territoriale sous certaines conditions de décider par leur vote de la mise en œuvre, ou non, d'un projet local.

L'article 1112-2 précise que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, seul, proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre référendum local tout projet d'acte

relevant des attributions qu'ils exercent au nom de la collectivité à l'exception des projets d'acte individuel.

L'article 1112-3 précise notamment que l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, par une même délibération, détermine les modalités d'organisation du référendum local, fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs et précise le projet d'acte ou de délibération soumis à l'approbation des électeurs.

La section Consultation des électeurs du Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article 1112-15 précise qu'en plus du référendum local, les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre.

La consultation des citoyens est inhérente à la démocratie participative et intègre pleinement les Parisiennes et les Parisiens aux décisions locales et aux politiques publiques qui les concernent. Il est important d'inaugurer à Paris particulièrement, un nouveau temps démocratique et de débat public parisien. Les spécificités et l'hétérogénéité des quartiers parisiens, ainsi que la nécessité de créer les conditions de véritable dialogue avec les citoyens dans la diversité des arrondissements, l'organisation du 2 avril 2023, d'une votation citoyenne dans tous les arrondissements sur l'usage des trottinettes en libre-service, unique sujet de consultation imposé par la Maire de Paris sans concertation des Maires d'arrondissement, l'ampleur des moyens humains et financiers déployée par l'Amérique centrale pour permettre la tenue de cette votation parisienne le 2 avril 2023 dans tous les arrondissements.

Considérant le souci d'une bonne gestion de la dépense publique et de profiter, dès lors de cette organisation, pour que dans chaque arrondissement, une consultation sur un sujet d'intérêt local soit soumise à votation après décision du maire d'arrondissement et de son conseil, la Maire de Paris indiquait lors du dernier Comité des arrondissements, le 14 février, être favorable à la tenue de votation par arrondissement selon des sujets laissés au libre choix des maires d'arrondissement.

Le vœu que nous proposons est de M. BOURNAZEL, est de pouvoir adosser à la votation citoyenne du 2 avril décidée par la Maire de Paris, une consultation d'arrondissement portant sur les questions d'intérêt local ».

**Éric LEJOINDRE :** En l'absence de Mme BÉNARD qui a beaucoup travaillé sur ces questions de démocratie locale et sur les différents modes d'interpellation possibles, la parole est à Mme PROUST.

**Sarah PROUST :** M. HONORÉ, je vais vous expliquer pourquoi nous ne demandons pas le retrait du vœu, mais de voter contre celui-ci. D'abord parce que la question de l'association des citoyens à l'élaboration et à la décision de la politique publique est un sujet qui, au fond, nous concerne tous et qui nous concerne dans les collectivités territoriales dans les partis politiques aussi. C'est un sujet autour duquel les uns et les autres nous réfléchissons beaucoup. Je pense que nous avons, les uns et les autres, à la fois des convictions mais aussi, nous tâtonnons parce que c'est un sujet à la fois difficile, passionnant, compliqué. Donc, toutes les expérimentations que les uns et les autres menons ou bien dans les collectivités ou bien même au niveau parlementaire, etc., sont toujours des sujets d'intérêt. Il nous semble, en tout cas dans la majorité, que ce sujet est trop important pour qu'il puisse être élaboré comme cela dans des vœux et qu'il nécessite au moins un travail de réflexion, de long terme, sur ces sujets de ce nouveau temps démocratique, comme l'a aussi évoqué la Maire de Paris.

Si nous partageons la réflexion générale de ce vœu, c'est-à-dire en gros, laisser les mairies d'arrondissement pouvoir organiser des consultations d'intérêt local une fois par an, dans le cadre de consultations plus larges – d'ailleurs, la Maire de Paris l'a évoqué –, il ne nous

semble pas que le faire dans ce cadre-là et un peu en catimini est une bonne chose, ni pour le débat démocratique ni pour la manière de procéder parce que nous pensons d'abord, puisqu'une consultation nous attend le 2 avril, qu'en faire le bilan ensemble, à la fois sur la manière dont les gens se sont mobilisés, dans la façon dont on a pu communiquer sur cette consultation et sur les modalités. Donc, à la fois sur le fond, la forme, la manière de poser les sujets et la manière dont on travaille avec les habitants avec ces questions-là. Faire ce bilan est, pour nous, un préalable à toute autre initiative surtout quand on essaie ensuite de le décentraliser, en tout cas, de laisser les mairies d'arrondissement le faire. Puisque vous évoquiez dans les « considérant », que les maires d'arrondissement n'avaient pas été associés au premier travail, en tout cas, vous le dites de manière assez sèche. Là, il serait difficile, si on veut pousser cette proposition de faire des propositions par arrondissement, d'intérêts locaux par arrondissement, de ne pas faire là, un travail de manière plus approfondie.

Par ailleurs, les sujets de consultation, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la question de cette crise de défiance, en tout cas, de la résolution de la crise de défiance entre les citoyens et leurs représentants. D'ailleurs, je noterais quand même que depuis le début du mandat, ne serait-ce que la question de la territorialisation est un des grands pas vers cette nouvelle relation entre les habitants et les élus. Par conséquent, beaucoup de choses sont faites. Nous sommes aujourd'hui engagés sur cette première consultation. La Maire de Paris a dit qu'elle était tout à faire favorable à réfléchir à l'association de consultations d'intérêt local par arrondissement. Mais ce travail est un travail de long terme parce que sur ces sujets, au regard de l'ambiance actuelle de la défiance entre les citoyens et les représentants, on ne peut pas se tromper, on ne peut pas faire un faux pas. Donc, cela nécessite au moins un travail de longue ampleur.

Nous proposons à cette étape de voter contre ce vœu.

**Éric EHLERS :** Avec toute l'amitié que j'ai pour M. HONORÉ, là, cher Christian, vous innovez puisque là, on a un vœu sur rien. C'est-à-dire que vous demandez d'adosser la votation citoyenne, une consultation portant sur une question d'intérêt local. Oui, mais laquelle ? Donc, on ne sait pas quoi, mais on veut faire quelque chose. C'est un peu cela.

Déjà, nous, sur le plan de cette votation, nous sommes extrêmement critiques parce que nous pensons que si on fait une consultation des citoyens, il faut bien la faire. C'est-à-dire qu'il faut leur exposer les enjeux, avoir des contradictions, pouvoir mettre dedans une information comme cela se fait pour les élections politiques classiques. Donc, ce n'est pas pour ajouter encore une question d'intérêt local dont on ne sait pas laquelle elle serait, à cette opération qui nous semble précipitée, taper à côté de la cible aussi sur le fond. C'est un autre sujet sur lequel on pourrait revenir, d'ailleurs. Donc, nous voterons contre.

**Danièle PREMEL :** Je trouve que Mme PROUST a très bien développé en tout cas les questions que je me posais par rapport à ce vœu. Effectivement, je voterai contre aussi.

Mais j'insiste sur le fait que cela me paraît important, en tout cas la question posée, d'inaugurer à Paris de nouveaux temps de démocratie et de débat sur lequel nous travaillons, et de faire appel à la votation parisienne. Mais quand j'entends « votation parisienne », j'entends parler de tous les citoyens, c'est-à-dire tous les habitants de la cité, et non pas de rester bloqué que sur les listes électorales. Je tenais à rajouter ceci.

D'autre part, je pense que c'est une chose importante, difficile, sur laquelle il faut que nous réfléchissions, aussi bien sur les modalités, les formes qu'elles peuvent prendre. Attendons le 2 avril, essayons de trouver à partir de cette votation, peut-être, certaines pistes, et puis travaillons sérieusement, en tout cas, sur cette question-là.

**Éric LEJOINDRE :** Le vœu n'est pas adopté.

Un immense merci à Juliette HEON qui a vécu sa dernière soirée avec nous.

*(Applaudissements).*

La séance est levée à 22 heures 30.

| Signature | Signature |
|---|---|
| 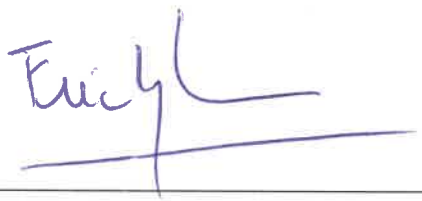 | 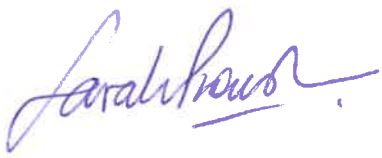 |
| M. Eric LEJOINDRE<br><br>Maire du 18e arrondissement | Mme Sarah PROUST, 1ère Adjointe au Maire du 18e arrondissement,<br><br>Secrétaire de séance |